2016-2017

Master 1 Histoire et document
Parcours Métiers des archives et des bibliothèques
Option archives

Stratégies de gestion et de collecte des archives littéraires, entre services d'archives et bibliothèques

Les archives littéraires du Maine-et-Loire depuis 1994

CASSASSOLLES Lisa

Sous la direction de Mme Grailles Bénédicte

Membres du jury
Marcilloux Patrice | Professeur des universités en archivistique, université d'Angers
Grailles Bénédicte | Maîtresse de conférences en archivistique, université d'Angers

Soutenu publiquement le :
12 juin 2017

université angers

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.

REMERCIEMENTS

Je tiens, tout particulièrement, à remercier ma directrice de mémoire, Mme Grailles, pour l'attention qu'elle a portée à cette étude, la patience avec laquelle elle m'a guidée tout au long de mon travail et ses précieux conseils.

Je voudrais aussi remercier les personnes que j'ai interrogées : Mme Dosso, M. Gautier, Mme Neveu et Mme Chabod pour le temps qu'elles m'ont consacré.

Je remercie d'autant plus Marc-Édouard Gautier pour l'aide qu'il m'a apportée et les documents qu'il m'a communiqués pour mes recherches.

Sommaire

INTRODUCTION

1. Quelles différences dans la collecte et la gestion des archives littéraires dans les bibliothèques et les services d'archives ?

1.1. Les archives littéraires : des contours flous
1.1.1. Un sujet hybride
a) Quelle typologie ?
b) Le renouvellement du plaisir du texte
1.1.2. Des archives privées spécifiques
a) Des archives privées …
b) … mais des archives d'écrivains soumises à une réglementation spécifique
1.1.3. Le choix de l'écrivain
1.2. Quels acteurs de la collecte ?
1.2.1. Les modalités d'entrée
a) Des entrées par voies extraordinaires
b) Une politique d'enrichissement
1.2.2. Entre services d'archives et bibliothèques
1.2.3. Concurrence et initiatives privées
1.2.4. La valeur financière des archives littéraires
a) Une valeur financière en augmentation
b) Le scandale Aristophil
c) La demande internationale : l'exportation des archives à l'étranger
1.3. Quelle exploitation des archives littéraires ? Quels publics ?
1.3.1. Le classement : une étape essentielle, quel que soit le public visé
1.3.2. La recherche
a) Un public : les chercheurs
b) Quels axes de recherche ?
1.3.3. Le « grand public »

BIBLIOGRAPHIE

ÉTAT DES SOURCES

2. La collecte et la gestion des archives littéraires en Maine-et-Loire, intérêt ou indifférence ?

2.1. Présentation de l'environnement
2.1.1. Quels acteurs de la collecte ?
a) La bibliothèque municipale d'Angers
a) Le service commun de la documentation et des archives d'Angers
b) Les archives départementales de Maine-et-Loire
2.1.2. Espace littéraire fécond ?
a) Un foyer littéraire
b) Un centre de recherche
2.1.3. Des célébrations littéraires
2.2. Une collecte et une conservation limitée
2.2.1. Quels fonds et quelles modalités d'entrée ?
a) Réalisation du récolement
b) Quelles modalités d'entrée

c) Quelle typologie ?
2.2.2. La prédominance des dons
a) Une acquisition peu onéreuse
b) Un nombre d'entrées parfois suffisants
c) Des portes ouvertes à de nouvelles thématiques
2.2.3. Les relations entre les services ?
2.3. Existe-t-il des politiques de collecte ?
2.3.1. Le rôle des personnalités médiatrices
2.3.2. Quelle logique territoriale ?
2.3.3. Quelle valorisation ?
a) Une vitrine pour le lieu de conservation
b) Une vitrine pour l'écrivain
c) Comment les fonds sont-ils mis en valeur ?

CONCLUSION

ANNEXES

1. Entretiens
1.1. Entretien avec Marc-Edouard Gautier
1.2. Entretien avec Valérie Neveu
1.3. Entretien avec France Chabod :
2. Tableau de récolement

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Introduction

"Rien de plus beau qu'un beau brouillon. […] Voilà la vraie Genèse… Épopée du Provisoire."[1]

Paul Valéry est probablement celui qui résume le mieux ce que peut être l'intérêt des archives littéraires. Genèse et essentielles à la compréhension de l'œuvre d'un auteur dans son ensemble, les archives littéraires ont une vocation variée. Comme en témoigne les *Cahiers* de Paul Valéry, rédigés entre 1894 et 1945 et dont est issu le passage cité. Rédigés dans l'intimité, les *Cahiers* rendent compte de la complexité des formes que peuvent prendre des archives littéraires : qu'elles soient correspondance, brouillons, journaux, papiers personnels, ou feuillets libres témoins de l'écriture spontanée.

Ce bref passage en revue des typologies possibles souligne d'ores-et-déjà l'ambiguïté des archives littéraires. Définissons leurs contours, car il s'agit d'une notion qui peut être très englobante. Au cours de ce travail, il sera surtout question d'archives d'écrivain, à savoir tout document ayant été produit ou regroupé par un auteur, permettant d'éclairer le contexte de création d'une œuvre littéraire mais aussi de dégager de nouvelles clefs de lecture. Comme les *Cahiers* de Valéry, destinés, d'abord, à être une œuvre confidentielle, et pourtant aujourd'hui maintes fois publiés, ils sont un objet de recherche[2] : car, en effet, la recherche est le premier usage qui est fait des archives littéraires.

Toutefois, ces archives sont victimes de leur ambiguïté. En effet, leur caractère littéraire les range directement dans le giron des bibliothèques quand bien même elles trouvent aussi une place légitime dans les services d'archives. C'est ce qu'il s'agira donc d'étudier : divisées entre les bibliothèques et les services d'archives, quelles stratégies les différentes institutions de conservation mettent-elles en place afin de collecter et de valoriser les archives littéraires ?

Nous traiterons de cette ambivalence dans une première partie. Nous nous intéresserons au traitement des archives littéraires en ciblant particulièrement le moment de la collecte et leur future exploitation par les lieux de conservation.

---

[1] Paul Valéry, *Cahiers*, éditions du C.N.R.S., t.15, 1959, p. 481

[2] Comme en témoigne, par exemple, cet article en ligne de l'Institut des textes et manuscrits modernes (ITEM), unité de recherche du CNRS et de l'ENS : http://www.item.ens.fr/index.php?id=172965 ; consulté le 13/04/2017.

Dans la seconde partie, nous examinerons plus particulièrement les stratégies relatives aux les archives littéraires mises en place dans le Maine-et-Loire à partir de 1994, 1994 étant la date où le service commun de la documentation et des archives a commencé à collecter des fonds d'archives. Quant au Maine-et-Loire, il s'agit d'un département où le foyer littéraire a été et est toujours actif : des festivals célébrant la littérature ont lieu chaque année, une école de poésie a vu le jour dans les années 40, etc. Il est donc particulièrement utile de s'intéresser aux rouages de la collecte dans ce département aux acteurs divers, et d'étudier sur quoi repose leur politique de collecte.

1. Quelles différences dans la collecte et la gestion des archives littéraires dans les bibliothèques et les services d'archives ?

Dans cette première partie, nous tenterons de lever le voile sur la terminologie archivistique des archives littéraires, nous examinerons leur typologie, mais aussi les raisons pour lesquelles il faut les conserver : la richesse qu'elles apportent à notre patrimoine culturel national. Après avoir étudié leurs diverses modalités d'entrée et leur répartition dans les différentes institutions patrimoniales, nous nous interrogerons sur leur traitement et leur exploitation selon les publics qui les consultent.

1.1. Les archives littéraires : des contours flous

Il est impossible de se lancer dans l'étude des différents acteurs de la collecte, ni même de l'exploitation des archives littéraires, sans en avoir examiné plus nettement les différentes facettes. En effet, il s'agit d'un objet d'étude plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. On pourrait, d'ailleurs, le rapprocher des archives d'écrivain.

1.1.1. Un sujet hybride

a) Quelle typologie ?

La typologie des archives littéraires est très diverse. C'est entre autres cet aspect qui rend complexe sa définition. On s'attend, tout d'abord, à trouver des manuscrits ou des autographes en quantité variable. En effet, on peut aussi bien trouver un fonds composé d'un unique manuscrit, qu'un fonds composé de plusieurs états d'un même manuscrit. Il faut, d'ailleurs, savoir ce que l'on entend par le mot manuscrit. D'après la Bibliothèque nationale de France, un manuscrit est un « document, généralement textuel, écrit à la main (autographe ou non), dactylographié, numérique »[3]. La définition de la Bibliothèque nationale de France prend aussi en compte les « documents manuscrits ou rendus uniques par la part importante des annotations manuscrites ou inédits sous cette forme »[4]. Les manuscrits sont donc des documents de la main d'un auteur ou annotés par celui-ci et c'est justement cela qui en fait leur valeur et leur intérêt.

Parmi les manuscrits, on compte les très nombreux brouillons d'écrivains. Alors qu'ils n'étaient pas conservés par les écrivains eux-mêmes jusqu'au XIXe, ils sont depuis les années 1880 environ, bien souvent gardés. A ce sujet, Jean-

3 Bibliothèque nationale de France, *Charte documentaire 2015. Politique d'enrichissement des collections*, Paris, 2015, p. 167, [en ligne] disponible sur http://www.Bibliothèque nationale de France.fr/documents/charte_doc_integrale.pdf (consulté le 21/01/2017)

4 Ibid.

CC BY NC ND

Yves Tadié[5] note l'attitude ambiguë de l'écrivain qui les conserve jalousement et les lègue pourtant très généreusement à certaines institutions, comme Nathalie Sarraute a légué ses brouillons à la Bibliothèque nationale de France (non communicables avant cinquante ans). Les brouillons, comme le dit Jean-Yves Tadié[6], présentent deux intérêts majeurs. Premièrement, le brouillon permet de rectifier les erreurs des manuscrits définitifs, M. Tadié reprend l'exemple de Proust qui travaillait avec une dactylographe. Celle-ci n'a pas compris le mot « rastaquouère » et elle a laissé un blanc qui n'a pas été corrigé jusqu'au jour où Proust a ajouté le mot « moustique » dans l'espace vide. Les étapes du texte donnaient « rastaquouère » et l'erreur du manuscrit définitif aurait pu être corrigée. Second intérêt noté par M. Tadié, l'importante problématique du sens d'une œuvre et de l'interprétation à en avoir. Les différents états du texte permettent d'aider à la compréhension du texte, voire même d'y introduire du sens.

Autre document associé aux archives littéraires : la correspondance. En effet, il faut se replacer dans une époque où Internet et les téléphones n'existaient pas, la correspondance fait partie intégrante de la vie des auteurs, qu'elle ait été conservée ou détruite. Nombreux sont les auteurs qui ont entretenu une large correspondance devenue célèbre. Parmi eux, citons, par exemple, Flaubert dont l'immense correspondance a fait l'objet de nombreuses publications, et Balzac, premier écrivain dont la correspondance a été publiée en 1876[7], après sa mort. Il est important de distinguer *a minima* deux types de correspondance. Premièrement, une correspondance qui relève de l'intime : les lettres de Flaubert à Louise Colet[8], par exemple. L'enjeu de ces lettres, pour le lecteur, plus qu'une volonté de voyeurisme, est de comprendre la genèse d'une œuvre, *Madame Bovary* par exemple, qui prend six années à Flaubert avant de voir le jour (1851-1856). Mais cette correspondance intime, c'est aussi « une sorte de témoignage […] sur sa publication, sur l'accueil du public et de la critique, et sur l'opinion de l'auteur à son égard »[9]. Deuxièmement, la correspondance peut prendre un tour beaucoup plus formel, notamment quand il s'agit de communications entre auteur et éditeur. Zola a écrit des lettres à son éditeur[10], Lacroix. Ces lettres permettent de suivre les modifications qu'a pu subir l'œuvre.

---

[5] « L'écrivain et ses archives. Entretien avec Jean-Yves Tadié », *Le Débat*, n°102, 1998, p. 174-181.

[6] Ibid.

[7] D'autres correspondances d'écrivains ont peut-être été publiées antérieurement à 1876, mais cette date fait sens car elle a donné lieu à des commentaires par d'autres écrivains célèbres tels que Zola ou Flaubert. Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Editions du Seuil, Points Essai, 1987 (2nde édition 2002), pp. 375-376.

[8] Sur la correspondance de Flaubert avec Louis Colet sur *Madame Bovary* : Gustave Flaubert, *Correspondance*, Paris, Gallimard, Folio Classique, 1998, 850 p., pp. 141-142.

[9] Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Editions du Seuil, Points Essai, 1987 (2nde édition 2002), p. 377.

[10] Émile Zola, *Les Rougon-Macquart*, Paris, Gallimard, éditions de la Pléiade, tome V, p. 1755.

CC BY NC ND

Les fonds littéraires peuvent aussi contenir des journaux d'écrivains. Ceux-là aussi pouvant prendre des formes très libres selon l'auteur, car ils sont le lieu d'une « écriture immédiate »[11] nous dit Jacinthe Martel. Le journal intime de Frantz Kafka contient des ébauches[12], le journal de Stendhal contient des dessins. Si le journal semble parfois précéder l'écriture, voire l'accompagner comme le *Journal des faux-monnayeurs* de Gide, c'est aussi lui qui succède à l'écriture. En effet, c'est le lieu où les auteurs peuvent juger leur œuvre, comme le fait Jules Renard sur *Poil de Carotte* : « Un mauvais livre, incomplet, mal composé »[13]. Le journal, comme le journal intime, de l'écrivain n'apporte pas seulement des informations sur la genèse d'une œuvre, comme le manuscrit, l'intérêt premier du journal est de comprendre le travail de l'écriture, les méthodes de travail de l'auteur. Mais, si beaucoup d'auteurs mélangent leur travail d'écriture avec leur journal et s'en servent comme d'un brouillon, d'autres l'utilisent essentiellement pour y confier leurs états d'âme, et comme le fait remarquer Gérard Genette, uniquement quand leur travail n'avance pas comme ils le voudraient, conférant ainsi à leur journal un « rôle cathartique »[14]. Il faut aussi, toutefois, souligner ce qui peut paraître évident : le journal intime peut avoir un intérêt certain pour la littérature, c'est ce que nous avons montré ; cependant, comme tous les écrits qui touchent à la sphère privée, ce qui peut avant tout intéresser un lecteur curieux, c'est entrer dans l'intimité d'une personnalité publique. Il s'agit, donc, d'une certaine façon, de s'approprier non plus l'œuvre, mais l'écrivain lui-même. Et cela peut être aussi permis par la lecture d'une correspondance intime.

Un fonds d'archives littéraires peut être constitué de documentation, que l'on peut appeler la littérature grise. Autrement dit, tous les documents que l'auteur aura rassemblés pour écrire. On sait que Zola précédait l'écriture de chacun de ses ouvrages par un grand travail de documentation : « J'admets trois sources d'informations : les livres, qui me donnent le passé ; les témoins qui me fournissent, soit par des œuvres, soit par la conversation, des documents sur ce qu'ils ont vu ou ce qu'ils savent ; et enfin l'observation personnelle, directe, ce qu'on va voir, entendre ou sentir sur place. À chaque nouveau roman, je m'entoure de toute une bibliothèque sur la matière traitée »[15]. On le voit ici, la documentation peut elle aussi prendre des formes diverses : dessins, livres, journaux, etc. Cette diversité se retrouve dans les fonds littéraires.

Enfin, le fonds d'un écrivain reste le fonds d'une personne. Pour cela, il peut être composé d'autres documents plus personnels comme des papiers de famille, des cartes de visite, des articles de presse qu'ils ont rédigés ou qui les

---

[11] Jacinthe Martel, *Une fenêtre éclairée d'une chandelle : archives et carnets d'écrivains*, Québec, Editions Nota Bene, 2007, p. 12.

[12] Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Editions du Seuil, Points Essai, 1987 (2nde édition 2002), p. 390.

[13] Ibid., p. 392.

[14] Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Editions du Seuil, Points Essai, 1987 (2nde édition 2002), p. 395.

[15] Emile Zola, *Nouvelle Campagne*, Paris, Edition Fasquelle, 1897, 297 p., p. 298.

CC BY NC ND

concernent, par exemple. Mais, il est aussi possible de trouver des photographies, des vidéos, des enregistrements audios qui ne sont pas nécessairement liés à leur activité d'écrivain.

b) Le renouvellement du plaisir du texte

Nous avons parlé plus haut de la valeur et l'intérêt des archives littéraires, notamment des manuscrits ou des correspondances. En réalité, ce qui peut conduire vers les archives littéraires dans un premier lieu, c'est cette envie de redécouvrir une œuvre, de trouver des clefs de lecture jusqu'alors cachées et qui ne se découvrent à nous qu'à la lecture des différentes étapes du texte. Comme nous dit Jacinthe Martel, les archives littéraires sont capitales pour le « rôle heuristique qu'[elles] jouent au sein de l'écriture »[16]. Les archives littéraires aident le lecteur à comprendre un texte, à le découvrir, et c'est bien cela la définition de l'heuristique. Il y a, cependant, une envie obsédante pour le lecteur, mais peut-être plus encore pour le critique littéraire ou le chercheur, de parvenir à percer tous les secrets de ce dernier, de mettre à jour « l'intention générale », au cœur du roman *L'Image dans le tapis* d'Henry James[17]. Or, cette quête du sens caché peut se retourner contre le lecteur ; comme le critique littéraire de *L'Image dans le tapis*, la recherche peut dégoûter du plaisir premier du texte : « Ses livres n'avaient plus pour moi le charme que je leur avais trouvé avant et l'exaspération de mes recherches me les avaient rendus insupportables »[18].

En outre, au-delà de cette volonté de mieux connaître le texte, il y a cette fascination pour le personnage du grand écrivain. Les journaux, les correspondances, même les brouillons, parviennent à faire rentrer le lecteur dans l'intime de la personnalité. Comme le dit Roland Barthes, c'est grisant de « participer par la confidence à la vie quotidienne d'une race sélectionnée par le génie »[19]. Jean-Yves Tadié[20] essaie d'expliquer cette « fascination commémoratrice de l'archive » par le manque de « très grands écrivains » de nos jours. N'ayant pas de personnalités créatrices, le public, de nos jours, se rabat sur le passé des grands écrivains pour combler ce vide.

Il va de soi que cet a priori ne permet pas d'expliquer à lui seul l'engouement que peuvent provoquer les archives littéraires, que ce soit pour un lecteur ou pour un chercheur. Il suggère, toutefois, un possible élément de réponse.

---

[16] Jacinthe Martel, *Une fenêtre éclairée d'une chandelle : archives et carnets d'écrivains*, Québec, Editions Nota Bene, 2007, p. 9.

[17] Henry James, *L'Image dans le tapis*, Monaco, Éditions motifs, 2009, 94 p.

[18] Ibid. p.39.

[19] Roland Barthes, « L'écrivain en vacances », *Mythologies*, Paris, Editions du Seuil, Points Essai, 1957, p. 29-32.

[20] « L'écrivain et ses archives. Entretien avec Jean-Yves Tadié », *Le Débat*, n°102, 1998, p. 179.

CC BY NC ND

1.1.2. Des archives privées spécifiques

Nous l'avons vu la typologie des archives littéraires est très diversifiée. Elles se trouvent divisées par ses deux caractéristiques principales : issues d'un processus de création littéraire et issues d'une personne privée. Nous allons donc nous intéresser plus précisément à la réglementation en matière d'archives littéraires.

a) Des archives privées …

Les archives privées sont définies par rapport aux archives publiques : « l'ensemble des documents définis à l'article L.211-1 qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 211-4 »[21]. Il nous faut donc commencer par définir ce que sont les archives, puis ce que sont les archives publiques.

Selon le Code du patrimoine[22],dans son livre II, consacré aux archives, les archives sont « l'ensemble des documents, y compris des données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité ». Les archives publiques, quant à elles, sont tous les documents émanant de l'État, d'un service public ou d'une personne privée exécutant une mission pour le service public[23]. Ainsi, les archives privées sont tout ce qui ne dépend ni de l'État, ni d'un service public : entreprises privées, associations et personnes privées. C'est ce qui semble être défini par le Code du patrimoine. Aussi les archives littéraires relèvent-elles de la législation spécifique des archives privées. Si les archives privées sont une réalité des services d'archives ; leur collecte et modalités d'entrée, classement, conservation, valorisation sont différentes des archives publiques et leur traitement est souvent spécifique.

D'autre part, si le régime de communicabilité des archives publiques est assez clair, les archives privées sont soumises à la volonté de leur propriétaire. En effet, ce sont eux qui fixent les conditions à la fois de la conservation, et de la communication. Nathalie Sarraute a légué ses brouillons à la Bibliothèque nationale de France à condition qu'ils ne soient communicables qu'après cinquante ans. S'ajoute à cela, le respect de la vie privée : dans le cadre d'une correspondance, la vie privée des correspondants doit être protégée. Pour cela, des règles strictes de communication, mais aussi de reproduction doivent être clairement définies au sein du lieu de conservation mais aussi avec le propriétaire.

---

[21] Code du patrimoine, article L. 211-5.

[22] Code du patrimoine, article L. 211-1, modifié par la loi 2016-925 du 7 juillet 2016.

[23] Code du patrimoine, article L. 211-4.

CC BY NC ND

L'usage veut que dans le cas où le propriétaire n'a pas donné d'indication au moment où le fonds est entré, les délais de communicabilité des archives publiques s'appliquent pour les archives privées, soit cinquante ans[24] pour la protection de la vie privée.

Les archives de personnes physiques entrent clairement dans le cadre des archives privées et peuvent donc être acquises par un service d'archives selon différentes modalités d'entrée.

b) … mais des archives d'écrivains soumises à une réglementation spécifique

Mais les archives d'écrivain sont peut-être avant tout littéraires. C'est, d'ailleurs, cette caractéristique que fait prévaloir la circulaire de 1994 de la Direction de Archives de France (DAF) et de la Direction du Livre et de la Lecture (DLL). En effet, cette circulaire du 2 septembre 1994 tente de délimiter le périmètre d'action des services d'archives et des bibliothèques. Cette circulaire pose les bases de ce que devraient être la collecte et la conservation des archives littéraires et de quelle manière elles doivent être réparties entre les services d'archives et les bibliothèques.

Mais, les archives littéraires sont aussi englobées dans le Code de la propriété intellectuelle : « Sont considérés notamment comme œuvres de l'esprit au sens du présent code : 1° Les livres, brochures et autres écrits littéraires, artistiques et scientifiques »[25]. En effet, les manuscrits, mais aussi parfois les dessins, d'un auteur sont protégés par ce code qui garantit les droits de l'auteur sur son œuvre. A la protection de la vie privée qui concerne toutes les archives de personnes et dont il a été question précédemment, s'ajoute une protection de l'œuvre puisqu'en effet, la production de l'écrivain est une production originale qui doit être protégée du plagiat.

Ainsi, les archives littéraires bénéficient d'un double statut compte tenu de leur nature : archives privées et œuvres littéraires. Pour cette raison, elles sont encadrées par différentes lois qui tiennent compte de leur ambiguïté.

1.1.3. Le choix de l'écrivain

Revenons un peu sur l'histoire de ces archives littéraires, elles n'ont pas toujours été considérées comme un objet d'étude et un brouillon n'a pas toujours été jugé digne d'intérêt. En effet, les manuscrits ont souvent été éparpillés et les correspondances d'écrivains[26] n'avaient peut-être jamais fait l'objet d'une publication avant celle de Balzac. Autre fait fondateur, le legs par codicille testamentaire de Victor Hugo de ses archives à la Bibliothèque nationale de France en 1881 : « Je donne tous mes manuscrits et tout ce qui sera trouvé écrit ou dessiné par moi à la

[24] Loi n°2008-696 du 15 juillet 2008.

[25] Code de la propriété intellectuelle, article L. 112-2.

[26] Il me semble falloir ici préciser qu'en dépit de ses talents littéraires, Mme de Sévigné dont la publication de la correspondance est antérieure à celle de Balzac n'est pas un écrivain.

CC BY NC ND

Bibliothèque nationale de Paris qui sera un jour la Bibliothèque des États-Unis d'Europe. »[27]. Progressivement, les écrivains ont commencé à prendre conscience à la fois de la valeur de leurs archives et de leur fragilité. L'enjeu pour eux a été de se pérenniser, et pour cela, ils ont cédé leurs archives dans les institutions de leur choix. Mais, les archives littéraires restent toujours intimement liées à leur producteur.

De ce fait, les archives littéraires ne peuvent pas complètement se départir de ce côté biaisé. En effet, ces archives peuvent très bien être mises en scène par l'écrivain. Elles sont la vitrine de l'écrivain. L'auteur est tout à fait libre de décider de ce qu'il veut conserver et ce qu'il veut détruire. De cette façon, ses archives sont en réalité une construction de l'auteur[28]. Une construction qu'il bâtit aussi pour sa postérité, car il ne faut pas l'oublier, l'écrivain est une personnalité publique, ce qui rend aussi ses archives particulières. De fait, pour des raisons sûrement plus personnelles que la perspective de la postérité, Thomas Mann détruit volontairement son journal entre 1886 et 1917, puis entre 1922 et 1932[29]. L'auteur peut aussi être tenté de supprimer ses archives pour des raisons strictement littéraires. Précédemment, « l'intention générale » de Hugh Vereker, romancier imaginé par Henry James[30], a été évoquée. Cette « raison particulière qui est à l'origine même de tous [ses] livres » n'est pas censée être dévoilée. Henry James n'a, d'ailleurs, rien conservé[31], et ce peut-être pour que le mystère demeure sur son œuvre et que la recherche ne puisse pas dévoiler toutes les ficelles de son art.

Les correspondances sont elles aussi victimes de cette construction de l'auteur. La correspondance relève de la sphère privée, de l'intime de l'auteur. Toutefois, la rédaction d'une lettre est rarement un exercice spontané pour les écrivains. A cela s'ajoute que certains auteurs, comme Zola, avaient l'intention de faire publier leurs correspondances[32]. Ainsi, l'auteur peut construire l'image qu'aura le lecteur de lui-même à travers ses lettres.

On le voit, les archives littéraires en elles-mêmes sont déjà le fruit de la construction de l'auteur. Le choix du lieu de conservation est une autre façon de faire passer un message. Par exemple, Julien Gracq a légué en 2007 ses manuscrits à la Bibliothèque nationale de France, dont environ quinze mille pages manuscrites[33]. Mais, l'écrivain qui

---

[27] Marie Odile Germain, « Les manuscrits d'écrivains contemporains à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE : patrimoine et modernité », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 40.

[28] Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Editions du Seuil, Points Essai, 1987 (2nde édition 2002), p. 394.

[29] Ibid.

[30] Henry James, *L'Image dans le tapis*, Monaco, Éditions motifs, 2009, 94 p.

[31] « L'écrivain et ses archives. Entretien avec Jean-Yves Tadié », *Le Débat*, n°102, 1998, p. 178.

[32] Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Editions du Seuil, Points Essai, 1987 (2nde édition 2002), p. 379.

[33] Marie Odile Germain, « Les manuscrits de Julien Gracq entrent à la Bibliothèque nationale de France », *Chroniques*, n°46, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2008, p. 24.

rêve d'une réputation posthume prestigieuse peut aussi se tourner vers la Bibliothèque Jacques Doucet, un « panthéon littéraire »[34] dont l'entrée n'est possible qu'aux meilleurs d'entre eux. Ce choix est celui d'une vitrine posthume. Le grand écrivain veut que ses manuscrits soient conservés dans une institution prestigieuse : elle est un rappel de son propre talent.

1.2. Quels acteurs de la collecte ?

1.2.1. Les modalités d'entrée

Les archives littéraires n'entrent pas de fait dans une institution quelle qu'elle soit. En effet, c'est le propriétaire, qui peut être l'écrivain lui-même ou des ayant-droits, qui a le dernier mot : c'est lui qui décide à qui vont aller les archives. Les modes d'entrées sont, cependant, variables.

a) Des entrées par voies extraordinaires

Les entrées d'un fonds littéraire correspondent à des entrées d'archives privées. Ces modalités d'entrées sont reconnues par le Code du patrimoine et le Code général des collectivités locales[35]. Juridiquement on distingue deux types de modalité.

D'abord, il existe des entrées avec transfert de propriété[36]. Premièrement, les institutions peuvent procéder à des achats. Ces achats peuvent se faire auprès des détenteurs d'archives directement (écrivain ou ayant-droits), mais aussi dans des ventes aux enchères, notamment à Drouot. Pour les acquisitions majeures, les services peuvent bénéficier de subventions exceptionnelles attribuées par le Service interministériel des Archives de France. Cette subvention fait suite à une demande du service qui aura détaillé le contenu du fonds et elle peut, au maximum, aller jusqu'à 50 % du coût de l'achat[37]. Les services peuvent aussi bénéficier de l'aide du mécénat. En ce qui concerne la Bibliothèque nationale de France, la direction est prise par délégation du ministre de la Culture[38]. Les achats se font au gré des occasions, selon les opportunités du marché des manuscrits littéraires, comme en 1962 quand la

---

[34] Yves Peyré, « la politique d'enrichissement de la bibliothèque littéraire Jacques Doucet » *Collections patrimoniales* dans BBF, 1997 n°2. p. 18.

[35] Article L. 212-8 du Code du patrimoine et l'article L. 1421-5 du code général des collectivités locales, cités dans AAF, *Abrégé d'archivistique, principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), p. 24.

[36] AAF, *Abrégé d'archivistique, principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), p. 24.

[37] AAF, *Abrégé d'archivistique, principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), p. 25.

[38] Ibid.

CC BY NC ND

Bibliothèque nationale de France est devenue propriétaire des archives de Marcel Proust après les avoir achetées[39] ou en 2001 quand elle a racheté par préemption le manuscrit de *Voyage du bout de la nuit*[40].

Deuxièmement, les services peuvent recevoir des dons. Il s'agit de la forme d'acquisition la plus fréquente, car elle est la moins onéreuse, mais elle aussi est très fortement soumises aux opportunités du moment. Parmi les dons qu'a reçus la Bibliothèque nationale de France, on trouve, par exemple, la correspondance de Michel Butor et les manuscrits de Dominique Fernandez[41]. Les dons peuvent aussi être l'aboutissement d'une campagne de collecte menée par une institution. En effet, les services peuvent avoir pris contact avec les ayant-droits ou l'écrivain lui-même dans l'optique que ceux-là donnent leurs archives. Après un don, l'institution devient « pleinement propriétaire des archives qui lui sont données »[42]. Le don est scellé par une lettre d'intention de la part du donateur et une lettre d'acceptation du donataire. Ce processus est obligatoire. En effet, le don est juridiquement contestable s'il existe un vice de procédure[43]. C'est au moment de l'entrée du don que le donateur peut exprimer des conditions de communication.

Enfin, troisièmement, les acquisitions des institutions de conservation peuvent se faire par le biais du legs. Juridiquement, le legs est soumis à une importante réglementation[44]. Le legs fait partie du testament, quelle que soit la forme que prend le testament[45] (olographe, reçu par un notaire ou mystique[46]). Le legs demande, comme le don, que les deux parties s'entendent entre elles : le légataire doit accepter de recevoir le legs[47] et la personne qui lègue peut donner ses conditions. C'est ce qu'a fait Nathalie Sarraute quand elle a légué ses archives à la Bibliothèque

---

[39] Marie Odile Germain, « Les manuscrits d'écrivains contemporains à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE : patrimoine et modernité », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 42.

[40] Ibid. p. 44.

[41] Ibid. p. 45.

[42] AAF, *Abrégé d'archivistique*, *principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), p. 26.

[43] Ibid.

[44] AAF, *Abrégé d'archivistique*, *principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), p. 25.

[45] Ibid.

[46] Article 976 du Code civil, cité dans AAF, *Abrégé d'archivistique*, *principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), p. 25.

[47] Article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales cité dans AAF, *Abrégé d'archivistique*, *principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), p. 25.

CC BY NC ND

nationale de France, elle a demandé à ce que ses archives ne soient communicables qu'avec un délai de cinquante ans[48].

On note, enfin, des acquisitions sans transfert de propriété[49]. Autrement dit, les archives sont conservées, gérées et valorisées par les services, comme le sont des archives dont l'institution est propriétaire, mais le propriétaire des archives conserve ses droits sur le fonds. Ces deux modalités d'entrées sont le dépôt et le prêt d'usage. Comme le signale l'*Abrégé d'archivistique*, le contrat de dépôt ou de prêt doit être renégocié avec les héritiers d'un fonds à la mort du déposant, car ceux-là en deviennent les propriétaires. Même si les nouveaux ayant-droits ne se manifestent pas, ils restent les détenteurs des droits sur les fonds[50]. En outre, la communication est, elle aussi, soumise aux conditions des propriétaires.

Il est libre, entre autres, de récupérer quand bon lui semble le fonds, mais la réciproque est vraie aussi : le service peut rendre son fonds au propriétaire[51]. Ceci n'est pas le cas pour le prêt d'usage, le propriétaire ne peut pas disposer de son fonds comme il le désire car le contrat détermine généralement la durée du prêt. Dans le cas de ce prêt, le fonds est prêté dans une optique bien précise, en général pour faciliter la communication des archives[52].

Ainsi, les archives littéraires peuvent faire l'objet de modalités d'entrées très différentes liées au fait que ce sont des archives privées.

---

[48] « L'écrivain et ses archives. Entretien avec Jean-Yves Tadié », *Le Débat*, n°102, 1998, p. 177..

[49] AAF, *Abrégé d'archivistique*, *principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), p. 28.

[50] Ibid.

[51] Ibid. p. 29

[52] Ibid.

CC BY NC ND

b) Une politique d'enrichissement

Il est vrai que c'est le propriétaire qui décide du lieu de conservation de son choix. Toutefois, la collecte et les différentes acquisitions répondent à une logique, comme le fait remarquer Agnès Vatican : « les responsables de ces institutions doivent respecter quelques règles de bonne conduite, qui relèvent de la pertinence de l'enrichissement des fonds et des compétences du service d'accueil pour leur traitement scientifique »[53]. En effet, pour la Bibliothèque nationale de France, elle s'organise autour de deux critères : ou la collection est lacunaire, alors il faut l'enrichir et la compléter, comme ce fut le cas du fonds Sartre-Beauvoir qui a commencé à être constitué en 1979 et qui n'a cessé d'être enrichi[54] ; ou le fonds est inexistant et il faut le créer[55]. En outre, d'après la politique d'enrichissement publiée dans la charte documentaire de la Bibliothèque nationale de France datant de 2015, le département des Manuscrits est surtout axé sur la littérature contemporaine francophone et les sciences humaines[56]. Mais, les institutions doivent aussi penser et anticiper les axes de recherche, car les chercheurs sont les premiers lecteurs des archives littéraires[57].

Chaque institution gère l'enrichissement de sa collection de la manière dont elle le souhaite, si toutefois elle est en possession du personnel compétent au traitement du fonds. Dans la majorité des services (archives et bibliothèques confondus), le critère qui a tendance à primer est la notion territoriale. Autrement dit, les fonds acquis sur une politique volontariste sont des fonds ayant un intérêt local[58]. Les autres critères évoqués par l'Association des Archivistes français sont la complémentarité par rapport à des fonds déjà présents dans le service et la compétence du service[59].

---

[53] Agnès Vatican, « Les manuscrits littéraires dans les archives en France », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 70.

[54] Marie Odile Germain, « Les manuscrits d'écrivains contemporains à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE : patrimoine et modernité », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 44.

[55] Bibliothèque Nationale de France, *Charte documentaire : Politique d'enrichissement des collections*, Paris, 2015, p. 167.

[56] Ibid. p. 168.

[57] Valérie Tesnière, « La politique d'acquisitions de la Bibliothèque de France » dans *Horaires d'ouverture, jeunes et lectures*, bibliothèque et politique, BBF, 1993 n°6. p. 44.

[58] Agnès Vatican, « Les manuscrits littéraires dans les archives en France », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 71.

[59] AAF, *Abrégé d'archivistique, principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), p. 123.

CC BY NC ND

Cependant, « l'importance de ces politiques d'enrichissement ne doit pas faire oublier que l'origine des institutions patrimoniales, qu'elles soient Archives ou Bibliothèques, reste fondée sur une vision encyclopédique, héritée des Lumières et de la Révolution française »[60]. Ainsi, quand bien même une institution est libre de faire des choix dans les fonds qu'elle reçoit, elle n'en doit pas moins oublier qu'une fois dans une institution publique, le fonds devient accessible au grand public.

1.2.2. Entre services d'archives et bibliothèques

Dans les faits, depuis 1994, la circulaire de la Direction de Archives de France et de la Direction du Livre et de la Lecture détermine ce que doit être la répartition des archives littéraires entre les bibliothèques et les services d'archives. La circulaire rappelle l'historique des structures : archives municipales, archives départementales, bibliothèques municipales et départementales[61]. L'histoire de chaque institution justifie les attributions de chacune. Les services d'archives peuvent être le lieu de conservation d'archives privées, mais la circulaire rappelle les principes de cette conservation. Les principes qu'elle met en valeur sont : une répartition cohérente des fonds ou des collections dans le service qui devrait permettre une recherche aisée ; le fonds doit se trouver dans l'institution qui est la plus à même de le traiter[62]. La circulaire prescrit une coordination entre les différents services pour que les fonds soient conservés dans la bonne institution. Cependant, Agnès Vatican précise que dans « le cas où la bibliothèque à vocation patrimoniale ne serait en mesure d'accueillir un manuscrit littéraire, [celui-ci] pourrait trouver sa place, pour des raisons d'intérêt local, aux Archives départementales, par exemple »[63].

---

[60] Agnès Vatican, « Les manuscrits littéraires dans les archives en France », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 76.

[61] Circulaire de la Direction des Archives de France 8299 ET de la Direction du livre et de la Lecture DBEAG/BHK/EN/N° 94-992 du 2 septembre 1994 : Répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques.

[62] Ibid.

[63] Agnès Vatican, « Les manuscrits littéraires dans les archives en France », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 71.

CC BY NC ND

La circulaire sert à faire coopérer les différents services patrimoniaux[64], car, comme le fait remarquer Michel Maréchal[65] lorsque les institutions sont dans une logique de concurrence, ce sont les collections publiques qui en pâtissent. En effet, ce sont les services publics qui permettent l'accessibilité des archives au plus grand nombre et à la recherche. Il y a, donc, derrière un objectif commun qui justifie l'entraide entre les services patrimoniaux et une délimitation de l'activité de chacun. Il convient, toutefois, de rappeler que c'est le détenteur des archives qui décide du lieu de conservation, même si, en vertu de la circulaire de 1994, le service peut rediriger le fonds vers l'institution la plus adéquate à sa bonne conservation.

Des bases judiriques tentent, donc, de trouver le juste milieu. Cependant, on voit que cette ambivalence entre la littérature et les archives de personnes, *a priori* administratives, pose régulièrement problème dans le choix de l'institution de conservation. Bien que des textes réglementaires tentent de résoudre ces difficultés, certains cas demeurent relativement complexes. Par exemple, le général de Gaulle a donné une partie de ses archives à la Bibliothèque nationale de France et une autre partie aux Archives Nationales. Il a opéré une distinction entre ses archives littéraires (les *Mémoires*) et ses archives de Président de la République. Ariane Ducrot[66] considère qu'il faut faire le distingo entre les manuscrits littéraires ainsi que tout ce qui s'apparente chez l'auteur au processus de création et les archives de « gestion », celle de l'homme politique. Toutefois, que faire de l'intégrité du fonds dans un cas comme celui-là ? Ariane Ducrot fait remarquer que dans le cas des archives d'un écrivain, qui aurait été strictement écrivain, et non écrivain et homme politique comme le général de Gaulle, il est logique que les documents personnels de l'auteur accompagnent les manuscrits dans l'institution de conservation[67].

Ainsi, la conservation du patrimoine écrit relève d'une réglementation particulière qui oriente les archives littéraires vers les bibliothèques. En effet, celles-ci sont jugées plus à même de les conserver en matière de compétences. Cette attribution est plus logique relativement à la nature des archives.

---

[64] AF, *Abrégé d'archivistique*, *principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), p. 24.

[65] MARÉCHAL Michel, « Musées, bibliothèques et archives : spécialisation, concertation, concurrence », Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région : actes du colloque national organisé à Rennes, les 30 novembre et 1er décembre 1996, Rennes, Edition Apogée, 1996, p. 136.

[66] Ariane Ducrot, « Le classement des archives de personnes et de familles », La Gazette des Archives, n°182-183, 1998, p. 220.

[67] Ibid.

CC BY NC ND

1.2.3. Concurrence et initiatives privées

Néanmoins, les services publics ne sont pas les seuls à conserver des archives littéraires. En effet, la Bibliothèque nationale de France ne s'est pas toujours intéressée aux manuscrits d'écrivains contemporains. Comme son intérêt est récent, d'autres initiatives ont émergé pour pallier le retard de la Bibliothèque nationale de France dans ce domaine et ont comme conséquence d'attirer les écrivains contemporains[68]. C'est le cas de la Bibliothèque Jacques Doucet. Historiquement, cette bibliothèque est née du collectionneur Jacques Doucet qui conservait dans sa bibliothèque personnelle de nombreux ouvrages et des archives littéraires, car ces dernières permettent de « suivre la formation et d'élaboration »[69] d'une œuvre. En 1929, il lègue sa bibliothèque à l'Université de Paris et depuis 1972, elle est sous la tutelle de la Chancellerie des Universités de Paris. Elle se situe, aujourd'hui, dans les locaux de la réserve de la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Depuis le legs, la bibliothèque a acquis de nombreux fonds selon une politique cohérente : compléter les fonds déjà conservés. Les collections contiennent environ quelques 140 000 manuscrits et 50 000 livres imprimés enrichis, essentiellement concentrés sur quatre-vingt-dix auteurs tels que Mallarmé, Apollinaire, Valéry, Breton ou encore Gide. En effet, ce qui caractérise avant tout cette bibliothèque, c'est son choix parmi les écrivains français, presque exclusivement[70]. De plus, la bibliothèque n'accroît son patrimoine que par des achats ou des dons[71]. Par son rayonnement littéraire, la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet est une véritable alternative à la Bibliothèque nationale de France, qui se situe, d'ailleurs, dans le même espace géographique.

Autre alternative au niveau national, il s'agit de l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC). L'Institut est créé en 1988[72] sur l'initiative de chercheurs, mais aussi de professionnels de l'édition[73], elle émerge dans le même contexte de rejet des manuscrits contemporains[74]. Son enjeu est de protéger, conserver, communiquer et

---

[68] Marie Odile Germain, « Les manuscrits d'écrivains contemporains à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE : patrimoine et modernité », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 41.

[69] Sorbonne, « Une bibliothèque consacrée à la littérature du XIXe et XXe : la bibliothèque Jacques Doucet », [en ligne] disponible sur https://www.sorbonne.fr/la-chancellerie-des-universites-de-paris/une-bibliotheque-consacree-a-la-litterature-du-xixe-et-xxe-la-bibliotheque-jacques-doucet/ (consulté le 26/05/2017).

[70] Yves Peyré, « la politique d'enrichissement de la bibliothèque littéraire Jacques Doucet » *Collections patrimoniales* dans BBF, 1997 n°2. p. 16. Il note, toutefois, que Joyce, Pound Schwitters ou Ungaretti sont présents parmi les collections.

[71] Ibid.

[72] IMEC, « Historique de l'IMEC », [en ligne] disponible sur http://www.imec-archives.com/linstitut/historique-de-limec/ (consulté le 26/05/2017).

[73] IMEC, « L'Institut », [en ligne] disponible sur http://www.imec-archives.com/linstitut/ (consulté le 26/05/2017).

[74] Olivier Corpet, « Le cas des archives littéraires et la politique d'acquisition de l'IMEC », Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région : actes du colloque national organisé à Rennes, les 30 novembre et 1er décembre 1996, Rennes, Edition Apogée, 1996, p. 140.

CC BY NC ND

valoriser les archives de l'édition, du journalisme et plus globalement de tous les chaînons du métier du livre. Depuis une dizaine d'année, l'IMEC s'impose aux côtés de la Bibliothèque nationale de France et de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet dans le domaine des archives littéraires, bénéficiant du soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, comme de celui du Conseil régional de la Normandie[75] : cette aide représente entre 60 et 70 % des ressources de l'IMEC[76] en 1996. Mais contrairement à la Bibliothèque Jacques Doucet qui n'accepte pas de dépôt, l'IMEC base ses acquisitions sur les contrats de dépôt pour une durée limitée, reconductibles[77]. Les collections riches que conserve l'IMEC permettent de répondre à la vocation scientifique qu'elle s'impose. En effet, il existe un pôle de recherche au sein de l'IMEC auquel s'efforce de répondre les fonds constitués autour de cet enjeu, notamment sur la « place et la fonction de l'écrit et du texte dans la création contemporaine »[78]. L'IMEC tente de rassembler dans ses collections tous les documents (tous les ouvrages, toutes les éditions, ouvrages universitaires qu'il a suscités, presse, etc.) qui constituent un fonds d'étude à disposition des chercheurs[79]. L'Institut se positionne, donc, dans une posture originale où le patrimoine n'est pas une fin en soi et doit être allié à la recherche scientifique[80]. Par cet objectif qui sous tend sa politique de collecte, elle se différencie de la Bibliothèque nationale de France avec qui elle risquerait d'être en concurrence.

Même si la concurrence pour l'acquisition d'un fonds existe probablement, il est important que toutes les institutions travaillent ensemble pour la conservation et la valorisation des archives littéraires[81]. Pour une meilleure visibilité des manuscrits, il faut souligner que les institutions de conservation collaborent pour les signaler sur un catalogue commun : le *Répertoire national des manuscrits littéraires*.

---

[75] Ibid.

[76] Olivier Corpet, « Le cas des archives littéraires et la politique d'acquisition de l'IMEC », Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région : actes du colloque national organisé à Rennes, les 30 novembre et 1er décembre 1996, Rennes, Edition Apogée, 1996, p. 140.

[77] Ibid.

[78] Ibid.

[79] Ibid. p. 141.

[80] Ibid. p 142.

[81] Marie Odile Germain, « Les manuscrits d'écrivains contemporains à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE : patrimoine et modernité », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 47.

CC BY NC ND

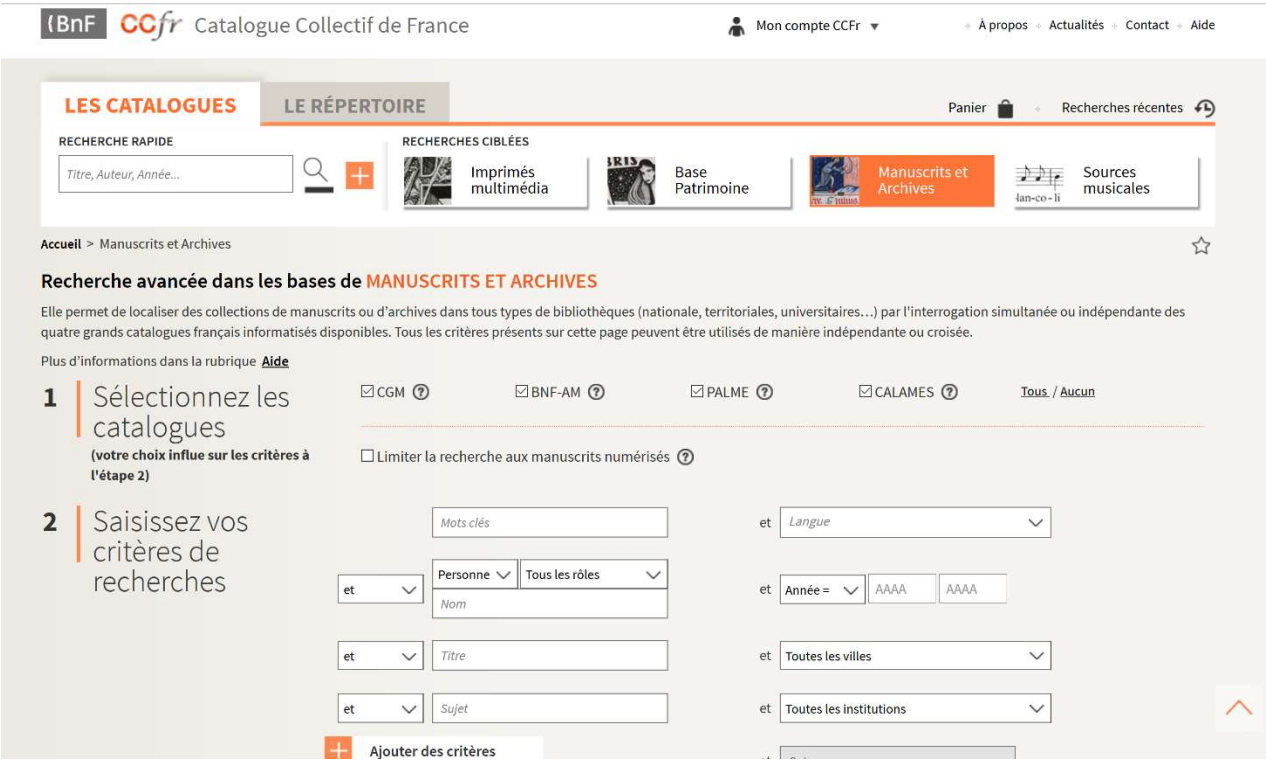

Figure 1 : Capture d'écran de la page d'accueil du Catalogue Collectif de France

1.2.4. La valeur financière des archives littéraires

a) Une valeur financière en augmentation

Les archives littéraires n'ont pas toujours eu de l'importance, surtout les manuscrits d'auteurs contemporains comme nous l'avons vu avec le retard qu'a accumulé la Bibliothèque nationale de France. Ce retard et l'attention toute nouvelle portée sur les archives d'écrivains ont eu comme effet une inflation des prix de celles-ci. Le cas des archives du philosophe Michel Foucault est significatif. Michel Foucault décède en 1984 et lègue son appartement avec ce qu'il contient à son compagnon[82], Daniel Defert. A l'époque, les couples homosexuels ne bénéficiaient pas de droits et Daniel Defert a dû payer de lourds droits de succession (65%[83]). Il se tourne alors vers l'État pour proposer une dation, que l'État refuse. Dès ce moment-là, les archives dorment dans des coffres à la banque, car il se pose aussi la question de la légitimité d'une publication posthume dont Michel Foucault ne voulait pas[84]. Finalement, les cours de Michel Foucault au Collège de France commencent à être publiés et une partie des archives (dont la

[82] « Daniel Defert : "Les archives de Foucault ont une histoire politique" », *L'Obs*, 2012, [en ligne] disponible sur http://bibliobs.nouvelobs.com/essais/20121106.OBS8175/daniel-defert-les-archives-de-foucault-ont-une-histoire-politique.html (consulté le 14/05/2017).

[83] Ibid.

[84] Ibid.

correspondance universitaire du philosophe) sont donnés à l'IMEC[85]. Aujourd'hui, après des dons successifs, le fonds Michel Foucault à l'IMEC est composé de 95 boîtes d'archives, soit 2350 imprimés[86]. À partir de 2012 au moins, la Bibliothèque nationale de France commence à s'intéresser à ses archives, elle dresse un inventaire faisant état de 37 000 feuillets répartis dans 90 boîtes d'archives[87]. L'estimation du prix du fonds s'élève à 3,8 millions d'euros, somme que la Bibliothèque nationale de France n'a pas. Après le classement du fonds comme Trésor National, ce dernier est acheté par la Bibliothèque nationale de France, qui a pu rassembler la somme grâce des mécènes, en 2014[88]. L'apport de ce fonds pour la recherche est inestimable car il comporte des inédits et les traces de ses méthodes de travail[89]. C'est peut-être pour cette raison que l'estimation du fonds est si importante. Mais c'est probablement aussi parce que les manuscrits et les brouillons d'écrivains sont peut-être plus que jamais ancrés dans le marché de l'art (ils représentent une catégorie à part entière dans les ventes aux enchères Drouot[90]).

b) Le scandale Aristophil

Ainsi, depuis quelques années, les archives littéraires se vendent bien et sont vraiment présents sur le marché de l'art. Encore en janvier 2017, ont été mises aux enchères à Compiègne les archives d'Antonin Artaud[91], auteur du *Théâtre et son double* et théoricien du théâtre de la cruauté. Un portrait de lui pris par Man Ray a été estimé entre 6 000 et 8 000 euros, tandis que son passeport de 1935 est estimé entre 20 000 et 30 000 euros.

Le marché des archives littéraires s'est trouvé être un marché juteux. En effet, les années 2000-2010 ont été marquées par le « scandale Aristophil ». Gérald Lhéritier est le directeur de la société Aristophil, créée en 1990[92]. Elle rachète à travers le monde des lettres et des manuscrits anciens, précieux, qui participent à la « culture nationale ».

---

[85] Ibid.

[86] IMEC, *Fonds Michel Foucault*, [en ligne] disponible sur http://www.imec-archives.com/fonds/foucault-michel/ (consulté le 14/05/2017)

[87] « Le trésor retrouvé du philosophe Michel Foucault », *L'Obs*, 2012, [en ligne] disponible sur http://tempsreel.nouvelobs.com/l-enquete-de-l-obs/20121106.OBS8278/le-tresor-retrouve-du-philosophe-michel-foucault.html (consulté le 10/04/2017).

[88] « Trente ans après sa mort, la seconde vie de Michel Foucault », *Télérama*, 2014, [en ligne] disponible sur http://www.telerama.fr/idees/la-seconde-vie-de-michel-foucault,113884.php (consulté le 10/04/2017)

[89] Ibid.

[90] Référencés dans la rubrique « Livres et manuscrits » : Drouot, *catalogue des ventes*, [en ligne] disponible sur http://www.drouot.com/static/vente/calendrier.html?offset=0&venteAVenir=on&theme=203&cata=on&lang=fr&max=100 (consulté le 14/05/2017).

[91] « Le fonds Antonin Artaud aux enchères, à Compiègne », *Courier picard*, 2017, [en ligne] disponible sur http://www.courrier-picard.fr/7007/article/2017-01-26/le-fonds-antonin-artaud-aux-encheres-compiegne (consulté le 24/05/2017).

[92] Aristophil, Présentation de la société [ajouté le 27/01/2012], [en ligne] disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=fcTFwmVwfgg (consulté le 10/04/2017)

CC BY NC ND

L'objectif de la société est, d'une part, d'expertiser et de revendre à ses adhérents lesdits manuscrits ; d'autre part, de conserver ces manuscrits. Pour cela, la société dispose d'un musée : le Musée des Lettres et des Manuscrits créé en 2004. Appuyée sur la revue *Plume* et la bonne réputation du musée[93], la société a su trouver quelques 18 000 investisseurs[94]. La société achetait à haut prix des manuscrits célèbres et les revendait en indivision à ses investisseurs en promettant 8% de rendement[95]. En janvier 2015, la société a été mise en liquidation judiciaire[96] pour abus de confiance, escroquerie et blanchiment d'argent. Pour près 850 millions d'euros, 130 000 lettres et manuscrits ont été rachetés[97]. Cependant, l'estimation de la valeur financière des manuscrits a fortement fait gonfler les prix[98]. Le marché de l'art et des archives littéraires a donc ressemblé à une bulle spéculative.

c) La demande internationale : l'exportation des archives à l'étranger

Toutefois, le marché de l'art n'est pas uniquement régulé par des transactions franco-françaises. Dans un monde où la mondialisation prend de plus en plus de place, les acteurs étrangers prennent place dans le marché de l'art, faisant grimper les prix des fonds littéraires. Une série de lois ont tenté de faire cesser l'« hémorragie de biens culturels »[99]. L'article 4 de la loi n°92-1447 du 31 décembre 1992 définit quels sont les biens qui peuvent être considérés comme trésor national : « les archives ainsi que les autres biens qui présentent un intérêt majeur pour le patrimoine national du point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie sont considérés comme trésors nationaux ». Jean-François Poli précise que les biens des collections publiques ainsi que les biens classés sont

---

[93] « Scandale des manuscrits : les victimes d'Aristophil se mobilisent », *Le Monde*, 2015, [en ligne] disponible sur http://www.lemonde.fr/argent/article/2015/04/15/scandale-des-manuscrits-les-victimes-de-la-societe-aristophil-se-mobilisent_4616102_1657007.html (consulté le 24/05/2017).

[94] Ibid.

[95] « Aristophil, vous avez dit scandale ? », Association de Défense des Investisseurs en Lettres et Manuscrits (ADILEMA) [en ligne] disponible sur http://scandalearistophil.fr/category/actualite/ (consulté le 24/05/2017).

[96] Ibid.

[97] « Scandale des manuscrits Aristophil: les lettres vont retrouver leur noblesse », *Le Figaro*, 2017, [en ligne] disponible sur http://www.lefigaro.fr/culture/encheres/2017/03/17/03016-20170317ARTFIG00245-aristophil-les-lettres-vont-retrouver-leur-noblesse.php (consulté le 24/05/2017).

[98] « Lettres et manuscrits : Étranges investissements », *Que choisir*, 2011, [en ligne] disponible sur https://www.quechoisir.org/actualite-lettres-et-manuscrits-etranges-investissements-n10453/ (consulté le 10/04/2017).

[99] Jean-François Poli, « L'exportation des archives », dans CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme (sous la dir.), *Archives et Patrimoine*, Paris, l'Harmattan, Collection Droit du patrimoine culturel et naturel, t.2, 2004, p. 115.

CC BY NC ND

automatiquement considérés comme étant des trésors nationaux[100]. Ces trésors nationaux ne doivent pas pouvoir sortir du territoire national.

Entre les biens considérés comme trésors nationaux, qui ne peuvent pas sortir du territoire national, et les biens n'entrant pas dans la catégorie des trésors nationaux, qui ne sont donc soumis à aucune réglementation en matière d'exportation, Jean-François Poli identifie une catégorie intermédiaire : les biens qui peuvent être des trésors nationaux. Ce sont les biens qui sont suffisamment anciens (plus de cinquante ans d'ancienneté) et ayant une valeur financière[101] définie par le décret d'application du 29 janvier 1993.

Les archives de cette dernière catégorie ont « un intérêt historique, artistique ou archéologique ». Elles doivent être munies d'un certificat délivré par l'autorité compétente pour pouvoir sortir du territoire. Ce certificat n'est valable que cinq ans[102] et il atteste que le bien n'est pas un trésor national. Mais, comme le fait remarquer, Jean-François Poli : : « L'État se trouvait donc impuissant à enrayer cette fuite des biens culturels vers les plus offrants. »[103], car si l'administration compétente refuse d'octroyer à un bien ledit certificat, le propriétaire peut demander une indemnisation qui pourrait revenir très cher à l'État. La loi de 1992 est donc modifiée par la loi du 10 juillet 2000. La nouvelle loi modifie la durée de validité du certificat délivré, il devient permanent ou d'une durée de vingt ans pour les biens ayant moins de cent ans, toutefois, ils sont renouvelables[104]. En outre, contrairement à la jurisprudence de 1992, si le certificat n'est pas accordé à un bien, aucune indemnité n'est prévue[105]. Si le bien se heurte à un refus, l'État dispose d'un délai de trente mois pour le racheter au prix du marché[106].

En réalité, l'État français n'a pas vraiment d'appareil juridique permettant de conserver des biens nationaux, il ne bénéficie même pas de « mesures fiscales avantageuses »[107]. La faute ou pas à la législation sur l'exportation des

---

[100] Ibid. p. 112.

[101] Ibid.

[102] Article 5 de la loi n°92-1447 du 31 décembre 1992.

[103] Jean-François Poli, « L'exportation des archives », dans CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme (sous la dir.), *Archives et Patrimoine*, Paris, l'Harmattan, Collection Droit du patrimoine culturel et naturel, t.2, 2004, p. 116.

[104] Article 1 de la loi n°2000-643 de juillet 2000 cité dans Jean-François Poli, « L'exportation des archives », dans CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme (sous la dir.), *Archives et Patrimoine*, Paris, l'Harmattan, Collection Droit du patrimoine culturel et naturel, t.2, 2004, p. 119.

[105] Article 2 de la loi n°2000-643 de juillet 2000 cité dans Jean-François Poli, « L'exportation des archives », dans CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme (sous la dir.), *Archives et Patrimoine*, Paris, l'Harmattan, Collection Droit du patrimoine culturel et naturel, t.2, 2004, p. 120.

[106] Article 9-1 de la loi 92-1477 ajouté par la loi de juillet 2000, cité dans Jean-François Poli, « L'exportation des archives », dans CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme (sous la dir.), *Archives et Patrimoine*, Paris, l'Harmattan, Collection Droit du patrimoine culturel et naturel, t.2, 2004, p. 120.

[107] Jean-François Poli, « L'exportation des archives », dans CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme (sous la dir.), *Archives et Patrimoine*, Paris, l'Harmattan, Collection Droit du patrimoine culturel et naturel, t.2, 2004, p. 131.

CC BY NC ND

biens culturels, de nombreux fonds littéraires se sont retrouvés, au moins en partie, rachetés par des universités américaines. Deux exemples, premièrement le fonds Marcel Proust [108]: les manuscrits ont été achetés en 1962, alors qu'ils devraient être vendus à une université américaine. Cet achat marque une rupture dans la politique d'acquisition de la Bibliothèque nationale de France. En effet, alors qu'elle s'intéressait principalement aux manuscrits médiévaux, elle s'oriente vers l'acquisition de manuscrits contemporains. Deuxièmement, le fonds Michel Foucault : avant que le fonds n'ait été classé trésor national, une partie du fonds contenant des ouvrages de la bibliothèque de Michel Foucault a été vendue à l'université de Yale pour 350 000 dollars[109].

1.3. Quelle exploitation des archives littéraires ? Quels publics ?

L'exploitation et les publics des archives littéraires vont de pair. En effet, ce sont les publics qui influent sur l'exploitation qui en est faite. De surcroît, ce sont eux qui font vivre les fonds d'archives, car un fonds n'est pas destiné à dormir sur un rayonnage. La mission de l'archiviste ou du bibliothécaire est de faire vivre ses fonds et pour cela de viser une ouverture vers le public le plus large possible.

1.3.1. Le classement : une étape essentielle, quel que soit le public visé

Quel que soit le public qui consultera les archives littéraires, il faut qu'il puisse s'y retrouver. Le classement d'un fonds est une étape cruciale. Elle intervient, évidemment, après l'acquisition du fonds. Les méthodes diffèrent entre les services d'archives et les bibliothèques, mais certains fondamentaux doivent être respectés. Si la notion de respect du fonds n'a pas toujours dicté la conduite des archivistes ou des bibliothécaires, elle en fait aujourd'hui partie intégrante. Trois règles de base définissent le respect du fonds [110]: le respect de l'ordre originel, autrement dit, l'ordre de classement doit conserver l'ordre instauré par l'écrivain ; le respect de la provenance, soit rassembler les documents provenant d'un même producteur ; et le respect de l'intégrité du fonds qui consiste à conserver le fonds tel quel, sans effectuer d'élimination ou de morcèlement. Dans presque tous les fonds d'archives, en bibliothèques ou en service d'archives, ce qui va intéresser tout particulièrement le chercheur ou le lecteur, c'est le contexte dans

---

[108] Marie Odile Germain, « Les manuscrits d'écrivains contemporains à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE : patrimoine et modernité », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 42.

[109] « Trente ans après sa mort, la seconde vie de Michel Foucault », *Télérama*, 2014, [en ligne] disponible sur http://www.telerama.fr/idees/la-seconde-vie-de-michel-foucault,113884.php (consulté le 10/04/2017).

[110] AAF, *Abrégé d'archivistique, principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), p. 134.

CC BY NC ND

lequel apparaît telle ou telle pièce. C'est ce que fait remarquer Clothilde Rouiller : « ce n'est pas le fétichisme de la pièce isolée qui intéresse le chercheur et l'archiviste, mais le texte dans son contexte »[111].

Le respect du fonds est peut-être encore plus important dans le cas d'archives littéraires qui vont probablement donner lieu à des études. En effet, la difficulté du classement est de rester neutre. Cela « engage à chaque fois la responsabilité du conservateur »[112]. Le conservateur va malgré lui influencer[113] les futurs lecteurs par les choix qu'il aura faits dans son classement ou dans ce que Clothilde Rouiller appelle le « reclassement »[114] : « en cas d'absence de classement ou même d'imperfection du classement antérieur, l'archivistique française demande de procéder au reclassement ou au classement *ex nihilo* »[115]. La limite de cette pratique est l'importance que prend l'archiviste ou le bibliothécaire en agissant ainsi : le respect du fonds est dépassé pour obéir à une autre logique liée à son « origine narrative ». En effet, Clothilde Rouiller explique que « regrouper les documents relatifs à une même œuvre permet de retrouver la logique de l'objet livre propre à la bibliothèque »[116]. Quoi qu'il en soit, si un reclassement a eu lieu, le conservateur l'indique dans l'instrument de recherche en expliquant ses choix[117]. Le reclassement est la méthode la plus souvent utilisée dans les bibliothèques, notamment à la Bibliothèque Jacques Doucet qui « regroupe parfois les documents dans la perspective d'une étude génétique des textes »[118]. Aussi, serait-ce la logique narrative qui primerait sur le respect du fonds si le fonds ne semble pas avoir sa propre cohérence.

---

[111] Clothilde Roullier, « À la rencontre de l'archiviste et du chercheur : questions de disponibilités et de dispositions », dans MARTEL Jacinthe (sous dir.), *Archives littéraires et manuscrits d'écrivains : politiques et usages du patrimoine ; actes du colloque, Centre d'archives de Montréal, 20-22 septembre 2006*, Québec, Nota Bene, 2008, p. 99.

[112] Marie Odile Germain, « Les manuscrits d'écrivains contemporains à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE : patrimoine et modernité », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 46.

[113] Ibid.

[114] Clothilde Roullier, « À la rencontre de l'archiviste et du chercheur : questions de disponibilités et de dispositions », dans MARTEL Jacinthe (sous dir.), *Archives littéraires et manuscrits d'écrivains : politiques et usages du patrimoine ; actes du colloque, Centre d'archives de Montréal, 20-22 septembre 2006*, Québec, Nota Bene, 2008, p. 101.

[115] Ibid.

[116] Ibid.

[117] Ibid.

[118] Nathalie Varrault, « Du fonds au patrimoine : traiter et signaler un fonds littéraire contemporain en bibliothèque municipale », Villeurbanne, École normale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2004, p. 44.

CC BY NC ND

Alors quel classement pour les archives littéraires ? Un classement type[119] est proposé dans les services d'archives. Ce classement reprend le mode de classement des archives de personnes avec quelques ajouts pour s'adapter à ses particularités. Voici le plan de classement proposé par l'AAF[120] :

- Les papiers personnels : les papiers civils, familiaux, scolaires ; les documents financiers ; biens mobiliers et immobiliers ; distinctions honorifiques ; rapports avec les éditeurs et les droits d'auteurs, carnets d'adresses, notes de lectures
- La correspondance générale
- Les œuvres : projets, plans, notes, ébauches, fragments, versions successives ; manuscrits, dactylographies, épreuves, éditions ; correspondance, adaptations théâtrales ou cinématographiques, critiques
- Les carnets, journaux ; *varia* : croquis, dessins, photographies

Ainsi, le plan de classement proposé suit la particularité du fonds, l'archiviste s'adapte aux documents qu'il trouve dans le fonds afin d'être le plus logique possible. Toutefois, si un auteur a, d'ores-et-déjà, classé le fonds, c'est cet ordre qu'il faudra conserver. En effet, ce classement peut déjà avoir sa valeur en lui-même pour les chercheurs qui analyseront peut-être la matière dont le fonds a été classé.

Mais en termes de traitement des fonds, le travail du conservateur ne s'arrête pas au classement. Pour être présentés aux lecteurs, les fonds font l'objet d'une cotation et d'un travail de description qui apparaitra dans l'instrument de recherche. Comme le souligne Monique Ostigny : « c'est par son travail de description des fonds que l'archiviste joue pleinement son rôle de médiateur entre l'écrivain et les chercheurs »[121]. C'est cette description qui permet la visibilité du fonds, c'est grâce à elle que le chercheur va s'y intéresser. Si le conservateur est invité à donner le maximum de détails sur les documents qu'il a sous les yeux, ainsi que faire « profiter les chercheurs des échanges qu'il a pu avoir avec l'écrivain »[122], il faut qu'il se méfie des interprétations qu'il pourrait faire sur le texte. En effet, comme au moment du classement, les suppositions qu'il pourrait faire sur l'œuvre risquerait d'influencer le chercheur ou le lecteur.

---

[119] AAF, *Abrégé d'archivistique*, *principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), p. 159.

[120] Ibid.

[121] Monique Ostigny, « Appropriation du patrimoine littéraire : l'archiviste comme médiateur », dans MARTEL Jacinthe (sous dir.), *Archives littéraires et manuscrits d'écrivains : politiques et usages du patrimoine ; actes du colloque, Centre d'archives de Montréal, 20-22 septembre 2006*, Québec, Nota Bene, 2008, p. 85.

[122] Ibid. p. 86.

CC BY NC ND

Ainsi, ce travail à produire en amont, avant la communication aux différents publics est capital car c'est lui qui va mettre en valeur directement le fonds et qui va lui permettre de vivre. C'est aussi ce travail qui va permettre une bonne utilisation du fonds et une recherche plus aisée.

1.3.2. La recherche

a) Un public : les chercheurs

Les premiers usagers des archives littéraires sont les chercheurs. C'est pour cette raison que l'enjeu scientifique est omniprésent dans le cadre des archives littéraires : il est primordial que ces archives soient mises à disposition des chercheurs, et ce le plus vite possible et de la manière la plus complète possible. Cela signifie que la politique d'acquisition doit répondre à cette problématique. Un fonds peut être enrichi selon cette option : proposer aux chercheurs le fonds et la collection les plus complets afin de faciliter leur recherche.

En outre, les chercheurs et l'usage scientifique qu'ils ont des archives littéraires les mènent régulièrement à des publications qui les valorisent directement. En effet, de nombreuses correspondances comme celles de Flaubert ou de Balzac ont été publiées. Peut-être plus rarement, des journaux ou carnets font l'objet de publication, comme le *Journal des faux-monnayeurs* d'André Gide, qui, en plus, est au programme de littérature en classe de terminale littéraire en 2016-2017 ; ou le *Journal* de Jules Renard. Les chercheurs sont bien souvent à l'origine d'éditions critiques des textes, comme la publication du *« Livre » de Mallarmé*[123] par Jacques Scherer. Ce livre propose une reproduction presque exacte des feuillets de Mallarmé (l'auteur n'exclut pas qu'il y ait des erreurs dans la transcription du manuscrit). La parution de ce livre en 1957 offre de nouvelles pistes aux études sur Mallarmé et notamment sur le « livre » parfait qu'il souhaitait écrire. Cet ouvrage, qui s'accompagne de chapitres critiques sur l'œuvre mallarméenne, propose les ébauches du grand livre de Mallarmé. En outre, entre sa première publication en 1957 et la deuxième en 1978, des lettres de Mallarmé ont été publiées. Celles-ci permettent de rétablir l'image du poète : « on y voit un Mallarmé entouré de sa famille et de ses très nombreux amis littéraires, heureux de vivre […] et ne méprisant point la circonstance autant qu'on l'a dit »[124]. Aussi, les chercheurs font-ils aussi avancer la recherche dans ce sens : le rétablissement de la réputation d'un écrivain.

b) Quels axes de recherche ?

Antérieurement à ces cinquante dernières années, les principaux courants de recherche ont été l'histoire de la littérature, puis le mouvement structuraliste. Le mouvement structuraliste n'est pas exclusivement littéraire : il

[123] Jacques Scherer, *Le « Livre » de Mallarmé*, Paris, Gallimard, 1957 (2ème édition 1978), 414 p.

[124] Ibid. p. XIV.

CC BY NC ND

s'étend à toutes les sciences humaines et sociales. Dans le domaine de l'anthropologie, le courant a été porté par Claude Lévi-Strauss, tandis qu'en littérature, le mouvement a pris forme autour des analyses linguistiques de Ferdinand de Saussure[125]. Le structuralisme en littérature étudie la structure interne de l'œuvre[126], il l'étudie dans sa totalité pour en faire ressortir les « réseaux et les lois de fonctionnement »[127].

Comme, peut-être, toute avancée dans le domaine de la recherche, la génétique des textes se positionne dans une opposition frontale au structuralisme. Cette discipline apparaît dans les années 1960-1970. Elle est précédée par le mouvement structuraliste et se distingue de l'étude de genèse. En effet, cette dernière est la recherche des textes qui ont pu influencer l'écriture d'un autre. Autrement dit, comme le dit Pierre-Marc de Biasi, il s'agit de retrouver les « sources » qu'a utilisées un auteur[128]. Toutefois, comme il le fait remarquer, la limite de cette étude est de ne pas analyser la manière ces sources sont utilisées dans l'œuvre.

Qu'en est-il de la génétique des textes ? Il s'agit, donc, d'une forme de recherche assez moderne et elle est définie ainsi par Pierre-Marc de Biasi : « interprétation de l'œuvre à la lumière de ses brouillons ou de ses documents préparatoires »[129]. Le développement de cet axe de recherche s'accompagne des nouvelles technologies. En effet, il fait remarquer que le travail des écrivains est en pleine période de transition[130] : l'utilisation de brouillons disparaît, ou est amené à changer de forme, avec le traitement de texte. Le travail du généticien s'appuie donc sur les « manuscrits de travail »[131]que Pierre-Marc Biasi appelle le « dossier de genèse ». Et ce dernier fait déjà l'objet du travail : celui du rassemblement des archives nécessaires à l'étude. Parmi ces archives, celles qui vont intéresser le chercheur sont « les manuscrits de travail autographes de l'écrivain : carnets, cahiers, notes, manuscrits de jeunesse, correspondance, plans et rédactions d'œuvres non abouties ou inédites, documents préparatoires, brouillons, copies, épreuves corrigées des œuvres imprimées, etc. »[132]. Le chercheur se met en quête de toutes les informations, y compris des informations extérieures qu'il trouvera dans les correspondances, qui pourront éclairer le travail de l'auteur. En effet, le généticien se place dans la continuité du critique littéraire de *L'Image est dans le Tapis* d'Henry James[133]. En effet, son objectif est de « mieux comprendre l'œuvre : connaître de l'intérieur sa composition, les

---

[125] Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1916 (3ème édition 1931), 331 p.

[126] Hélène Potelet, *Mémento de littérature française : du Moyen Âge au XXe siècle*, Paris, Hatier, Profil histoire littéraire, 1990, p. 106.

[127] Ibid.

[128] Pierre-Marc de Biasi, *La génétique des textes*, Paris, Nathan, 128, 2000, p. 18.

[129] Ibid. p. 6.

[130] Ibid. p. 7.

[131] Ibid. p. 10.

[132] Ibid. p. 30.

[133] Henry James, *L'Image dans le tapis*, Monaco, Éditions motifs, 2009, 94 p.

CC BY NC ND

intentions cachées de l'écrivain, ses procédés, la manière dont il invente, les éléments patiemment construits qu'il finit par éliminer, ceux qu'il conserve et qu'il développe, observer ses moments de blocage, ses lapsus, ses retours en arrière, deviner sa méthode et sa façon de travailler, savoir s'il fait des plans ou s'il se lance directement dans la rédaction, retrouver la trace précise des documents et des livres dont il s'est servi, etc. »[134].

Si la critique génétique est le courant de recherche le plus répandu, au moins en France, ces dernières années, il convient d'en donner deux limites. Par sa méthode de travail, la critique génétique ne peut travailler que sur des ouvrages datant d'après 1750 environ, soit uniquement sur des textes dont le dossier de genèse existe toujours. En effet, premièrement, il est fort probable que les auteurs antiques n'utilisaient pas de brouillons[135] ; deuxièmement, encore faut-il que les brouillons parviennent jusqu'à notre époque. Enfin, la génétique des textes, comme il a été dit, a accompagné le développement de la pratique du traitement de texte : même s'il reste de très nombreux textes à étudier, sans brouillon sur quoi les généticiens travailleront-ils ? De surcroît, de nos jours, la recherche est assimilée à la recherche universitaire laquelle se renouvèle très vite, pouvant faire percer de nouveaux axes d'étude.

1.3.3. Le « grand public »

Même si, quantitativement, le public le plus important dans le domaine des archives littéraires est le chercheur, les services publics ont vocation à voir plus large. En effet, les collections ou les fonds doivent pouvoir toucher le plus de monde possible. Les bibliothèques, en particulier, jouent ce rôle encyclopédique et pouvent répondre au besoin de tous. En effet, le « bibliothécaire réfléchira plus selon une organisation encyclopédique de la connaissance »[136]. Comme le souligne Nathalie Varrault dans son mémoire d'étude : « la volonté patrimoniale y est mêlée d'un souci de valorisation plus importante [en bibliothèque municipale que dans une grande institution] en direction de tous les publics, et l'auteur y incarne autant une partie d'un patrimoine national que la fleur littéraire d'un terroir »[137]. La bibliothèque municipale, peut-être plus encore que les archives municipales, est le lieu d'un rassemblement. Elle fait partie du paysage local de chaque ville. Elle est souvent implantée dans la vie de quartier. Il est vrai que toutes les bibliothèques ou médiathèques ne conservent pas de fonds littéraires, toutefois, quand c'est le cas, elles peuvent proposer plusieurs formes de valorisation en s'adaptant au type de public. Pour que la valorisation interpelle le plus grand nombre, Nathalie Varrault note que c'est l'exposition qui est le mode de valorisation le plus utilisé et elle en

---

[134] Pierre-Marc de Biasi, *La génétique des textes*, Paris, Nathan, 128, 2000, p. 8.

[135] Ibid. p. 14.

[136] Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques : Logiques de service ou accidents de parcours ? », Entre offre et demande, *BBF*, 2001 n°2, p. 7.

[137] Nathalie Varrault, « Du fonds au patrimoine : traiter et signaler un fonds littéraire contemporain en bibliothèque municipale », Villeurbanne, École normale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2004, p. 16.

CC BY NC ND

cite deux sortes : l'exposition biographique ou l'exposition thématique[138]. L'exposition biographique repose sur le fonds d'un auteur en particulier dont la bibliothèque est détentrice. L'exposition thématique est une exposition qui va convoquer plusieurs fonds et des pièces précises pour illustrer le thème. Nathalie Varrault prend l'exemple de la bibliothèque municipale de Nice qui a produit l'exposition « À la découverte de l'Amérique de Colomb à Butor »[139]. Dans ce cas, la bibliothèque doit être riche de plusieurs fonds patrimoniaux. Aujourd'hui, en plus de leur ancrage dans la vie de quartier, les bibliothèques, mais aussi les services d'archives, bénéficient des moyens modernes de communications pour communiquer au grand public. Sont à leur disposition les sites internet, qui peuvent proposer des expositions en ligne, et des newsletters qui jouent le rôle de prospectus.

Les services patrimoniaux proposent aussi, de plus en plus, des manifestations locales et ponctuelles. C'est, notamment, le cas lors des Journées nationales du Patrimoine où les services peuvent mettre en valeur leurs collections en suivant des thématiques. Juliette Pinçon prend aussi l'exemple de la bibliothèque de Mulhouse qui, en 2014, a décidé de valoriser les carnets de René-Nicolas Ehni[140], carnets qu'elle avait acquis tout récemment.

Mais le « grand public » n'est pas uniquement présent dans un paysage local, il prend aussi part aux manifestations d'institutions plus prestigieuses comme les Archives nationales ou la Bibliothèque nationale de France. Par exemple, les « grandes expositions littéraires » organisées par la Bibliothèque nationale de France au moment de l'entrée d'un fonds prestigieux ou une commémoration[141], comme celui de Marcel Proust (intitulé « Proust, l'écriture et les arts » en 2000[142]) ou de Nathalie Sarraute (« Nathalie Sarraute : portrait d'un écrivain » en 1995[143]). Marie Odile Germain signale que ces expositions sont de plus en plus « théâtrales » et que le catalogue qui les concernent sont de plus en plus nourris. Ceci est la marque de l'intérêt que porte la Bibliothèque nationale de France au grand public.

En réalité, la plus grande difficulté que pose le grand public, c'est qu'il ne se manifeste pas comme le font les chercheurs. Le grand public ne va pas nécessairement consulter les fonds littéraires, il ne s'y intéressera qu'à

---

[138] Ibid. p. 51.

[139] Ibid.

[140] Juliette Pinçon, Les archives des écrivains, leur place en bibliothèque, Lyon, Université de Lyon, 2017, p. 69.

[141] Marie Odile Germain, « Les manuscrits d'écrivains contemporains à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE : patrimoine et modernité », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 46.

[142] Bibliothèque nationale de France, « Proust, l'écriture et les arts », [en ligne] disponible sur http://expositions.Bibliothèque nationale de France.fr/proust/infos/index.htm (consulté le 23/05/2017).

[143] Bibliothèque nationale de France, « Nathalie Sarraute : portrait d'un écrivain », [en ligne] disponible sur http://editions.Bibliothèque nationale de France.fr/nathalie-sarraute-portrait-dun-%C3%A9crivain (consulté le 23/05/2017).

l'occasion d'évènements qui lui seront proposés. Or, c'est là qu'est l'enjeu pour les différents services : réussir à cibler la demande et les attentes du grand public.

***

Les archives littéraires sont des objets dont la nature est hybride car elles sont composées de documents tout à fait hétéroclites. Des solutions ont été proposées pour régler les problèmes de gestion qu'elles pouvaient poser. Dans la théorie, il existe, donc, en matière d'archives littéraires, une délimitation précise : tout ce qui est lié au processus de création relève des bibliothèques et tout ce qui a trait à l'administratif revient aux services d'archives. L'écrivain, quant à lui, est toujours libre de choisir l'institution de son choix.

En outre, l'engouement pour la protection du patrimoine écrit contemporain et national est un processus récent, qui a pris du retard. Ce retard a, donc, été compensé par l'émergence d'initiatives privées telles que l'IMEC ou la bibliothèque Jacques Doucet. Ainsi, il peut y avoir clairement de la concurrence sur le type d'archives que conserve chacune de ces institutions, à savoir des manuscrits récents d'auteurs participant à la littérature française contemporaine.

Que ce soit à un niveau national ou local, les services d'archives et les bibliothèques ne peuvent pas non plus acquérir des documents sans une certaine réflexion. Il leur faut établir la ligne directrice de leur politique de collecte, si politique de collecte il y a. De plus, une fois acquis, les fonds nécessitent de l'entretien : un classement et de la valorisation. C'est ainsi que les fonds vivent.

Bibliographie

Ouvrages généraux en archivistique :

Association des archivistes français, *Abrégé d'archivistique, principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2004 (3ème édition, 2012), 336 p.

BRAIBANT Guy, *Les archives en France : rapport au Premier ministre*, Paris, La documentation française, 1996, 303 p.

CLÉREMBAUX Joël, JUGE Christine, *La gestion des archives*, Bresson, Voiron, Territorial édition, Dossier d'experts, 2012, 110 p.

COEURÉ Sophie, DUCLERT Vincent, *Les archives*, Paris, La découverte, Repères, 2001 (2nde édition 2011), 126 p.

FARGE Arlette, *le Goût de l'archive*, Paris, Editions du Seuil, Points Histoire, 1989 (2nde édition 1997), 148 p.

Archives privées :

ARTIÈRES Philippe, *Archives personnelles : histoire, anthropologie et sociologie*, Paris, Armand Colin, Collection U, 2011, 190 p.

BROCHIER André, « Papiers d'érudits », *La Gazette des Archives*, n°182-183, 1998, p. 224-231.

DUCROT Ariane, « Le classement des archives de personnes et de familles », *La Gazette des Archives*, n°182-183, 1998, p. 208-223.

HILDESHEIMER Françoise, *Les archives privées, le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*, Paris, Editions Christian, 1990, 94 p.

Les archives de France, *Les archives privées : manuel pratique et juridique*, Paris, La documentation française, 2008, 204 p.

Les archives privées, *La Gazette des Archives*, n°201, 2006, 110 p.
Notamment les articles suivants :

- JOUX Christine (de), « Protéger les archives privées, la cadre législatif et réglementaire », p. 12-18
- QUISONAS-OUDINOT Odon (de), « Aux côtés des services publics, l'action associative », p. 26-31

Politiques d'acquisition :

Alma, *Le don en archives et en bibliothèques : do ut des ?* , [en ligne], disponible sur http://alma.hypotheses.org/seminaires/le-don-en-archives-et-bibliotheques (consulté le 27/11/2016).

Bibliothèque Nationale de France, *Charte documentaire : Politique d'enrichissement des collections*, Paris, 2015, 214 p.

CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Paris, Editions du Cercle de la librairie, Bibliothèques, 1994, 408 p.

CORPET Olivier, « Le cas des archives littéraires et la politique d'acquisition de l'IMEC », *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région : actes du colloque national organisé à Rennes, les 30 novembre et 1er décembre 1996*, Rennes, Edition Apogée, 1996, p. 139-142.

COULON Aurélie, *Le don patrimonial de documents, de manuscrits et de fonds d'archives au XIXe siècle. Le cas de la ville d'Angers (1870-1914)*, Angers, 2014, 60 p.

GAUTIER Marc-Edouard, « Acquisitions non onéreuses dans la politique documentaire patrimoniale de la bibliothèque municipale d'Angers », Journées BiblioPat, La Courneuve, 2014, 5 p.

Autour de la collecte des archives, *La Gazette des Archives*, n°202, 2006, 103 p.
Notamment l'article suivant :

- ARBAÏZAR Philippe, « Défense et illustration des archives de photographes », p. 45-67

MOUREN Raphaële (sous la dir.), *« Je lègue ma bibliothèque à… » Dons et legs dans les bibliothèques publiques*, Arles, Centre de Conservation du Livre, Kitab Tabulae, 2010, 215 p.

Horaires d'ouverture, jeunes et lectures, bibliothèque et politique, *BBF*, 1993 n°6.
Notamment l'article suivant :

- TESNIÈRE Valérie, « La politique d'acquisitions de la Bibliothèque de France », p. 43-54

Archives d'Anjou : mélanges d'histoire et archéologies angevines, n°15, 2011-2012, 155 p.

Notamment l'article suivant :

Marc-Édouard Gautier, « Nouvelles acquisitions patrimoniales dans les bibliothèques de Maine-et-Loire (2008-2011) », p. 139-153.

Archives et bibliothèques :

BODIN Thierry, « Le rôle de l'expert », *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région : actes du colloque national organisé à Rennes, les 30 novembre et 1er décembre 1996*, Rennes, Edition Apogée, 1996, p. 105-106.

MARÉCHAL Michel, « Musées, bibliothèques et archives : spécialisation, concertation, concurrence », *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région : actes du colloque national organisé à Rennes, les 30 novembre et 1er décembre 1996*, Rennes, Edition Apogée, 1996, p. 135-137.

Entre offre et demande, *BBF*, 2001 n°2.
Notamment les articles suivants :

- PLAYOUST Arlette, « Les bibliothèques dans les services d'archives », p. 15-20.
- POIROT Albert, « Les archives dans les bibliothèques : Logiques de service ou accidents de parcours ? », p. 4-14.

Collections patrimoniales, BBF, 1997 n°2.

Notamment l'article suivant :

PEYRÉ Yves, « La politique d'enrichissement de la bibliothèque littéraire Jacques Doucet », p. 16-21.

SIBERS Jean-François, « Les Acquisitions entre archives et bibliothèques : état de droit et état de fait » *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région : actes du colloque national organisé à Rennes, les 30 novembre et 1er décembre 1996*, Rennes, Edition Apogée, 1996, p. 129-133.

VARRAULT Nathalie, « Du fonds au patrimoine : traiter et signaler un fonds littéraire contemporain en bibliothèque municipale », Villeurbanne, École normale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2004, 131 p.

Droit et patrimoine :

BASTIEN Hervé, *Droit des archives*, Paris, Direction des Archives de France, La documentation française, 1996, 192 p.

CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme (sous la dir.), *Archives et Patrimoine*, Paris, l'Harmattan, Collection Droit du patrimoine culturel et naturel, t.2, 2004, 188 p.
Et notamment les chapitres suivants :

- KITCHING Christopher, « Les archives entre le patrimoine et le marché : l'exemple anglais », p. 99-109.
- POLI Jean-François, « L'exportation des archives », p. 111-134.

CORNU Marie, NÉGRI Vincent, Code du patrimoine 2010 et autres textes relatifs aux biens culturels, Paris, Litec, 2010 (2nde édition 2012).

CC BY NC ND

Archives littéraires et marché :

« Lettres et manuscrits : Étranges investissements », *Que choisir*, 2011, [en ligne] disponible sur https://www.quechoisir.org/actualite-lettres-et-manuscrits-etranges-investissements-n10453/ (consulté le 10/04/2017)

« Le trésor retrouvé du philosophe Michel Foucault », *L'Obs*, 2012, [en ligne] disponible sur http://tempsreel.nouvelobs.com/l-enquete-de-l-obs/20121106.OBS8278/le-tresor-retrouve-du-philosophe-michel-foucault.html (consulté le 10/04/2017)

« Trente ans après sa mort, la seconde vie de Michel Foucault », *Télérama*, 2014, [en ligne] disponible sur http://www.telerama.fr/idees/la-seconde-vie-de-michel-foucault,113884.php (consulté le 10/04/2017)
« Scandale des manuscrits : les victimes d'Aristophil se mobilisent », *Le Monde*, 2015, [en ligne] disponible sur http://www.lemonde.fr/argent/article/2015/04/15/scandale-des-manuscrits-les-victimes-de-la-societe-aristophil-se-mobilisent_4616102_1657007.html (consulté le 24/05/2017)

« Scandale des manuscrits Aristophil: les lettres vont retrouver leur noblesse », *Le Figaro*, 2017, [en ligne] disponible sur http://www.lefigaro.fr/culture/encheres/2017/03/17/03016-20170317ARTFIG00245-aristophil-les-lettres-vont-retrouver-leur-noblesse.php (consulté le 24/05/2017)

ARISTOPHIL, Présentation de la société [ajouté le 27/01/2012], [en ligne] disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=fcTFwmVwfgg (consulté le 10/04/2017)

Archives et littérature :

DAIN Alphonse, *Les manuscrits*, Paris, Diderot, arts et sciences, 1997, 190 p.

« Des manuscrits anciens aux manuscrits contemporains. Entretien avec Florence Callu », *Le Débat*, n°102, 1998, p. 158-164.

GENETTE Gérard, *Seuils*, Paris, Editions du Seuil, Points Essai, 1987 (2nde édition 2002), 426 p.
En particulier le chapitre « L'épitexte privé », p. 374-406.

MARTEL Jacinthe, *« Une fenêtre éclairée d'une chandelle » : archives et carnets d'écrivains*, Québec, Editions Nota Bene, 2007, 131 p.

MARTEL Jacinthe (sous dir.), *Archives littéraires et manuscrits d'écrivains : politiques et usages du patrimoine ; actes du colloque, Centre d'archives de Montréal, 20-22 septembre 2006*, Québec, Nota Bene, 2008, 296 p.

PINÇON Juliette, MICHELIZZA Françoise (sous dir.), *Les archives des écrivains, leur place en bibliothèque*, Lyon, Université de Lyon, 2017, 120 p.

SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, 170 p.

Recherche en littérature :

BIASI Pierre-Marc (de), *La génétique des textes*, Paris, Nathan, 128, 2000, 128 p.

POTELET Hélène, *Mémento de littérature française*, Paris, Hatier, Profil, 1990, 159 p.

Les écrivains et leurs archives :

« L'écrivain et ses archives. Entretien avec Jean-Yves Tadié », *Le Débat*, n°102, 1998, p. 174-181.

GERMAIN Marie Odile, « Les manuscrits de Julien Gracq entrent à la Bibliothèque nationale de France », *Chroniques de la Bibliothèque Nationale de France*, n°46, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2008, 28 p.

ITEM, *Le site web des Cahiers de Paul Valéry*, [en ligne] disponible sur http://www.item.ens.fr/?id=172965 (consulté le 15/04/2017)

JAMES Henry, *L'Image dans le tapis*, Monaco, Éditions motifs, 2009, 94 p.

SCHERER Jacques, *Le « Livre » de Mallarmé*, Paris, Gallimard, 1978 (2nde édition 1998), 414 p.

VALÉRY Paul, *Cahiers*, Paris, Editions du C.N.R.S., t.15, 1959, p. 918.

ZOLA Emile, *Nouvelle Campagne*, Paris, Edition. Fasquelle, 1897, 297 p.

La littérature dans le Maine-et-Loire :

Angers Mag, « Les « Rimiaux » d'Emile Joulain, un nouveau recueil des poèmes du Gâs Mile, poète patoisant de langue d'oï », [en ligne] disponible sur http://www.angersmag.info/Les-Rimiaux-d-Emile-Joulain-un-nouveau-recueil-des-poemes-du-Gas-Mile-poete-patoisant-de-langue-d-oi_a55.html (consulté le 18/05/2017).

Anthony Burgess Centre (the), « Welcome to the Anthony Burgess Centre », [en ligne] disponible sur http://www.masterbibangers.net/ABC/ (consulté le 28/05/2017).

CADOU René Guy, *« Précisions sur l'École de Rochefort »*, *Cahiers de l'École de Rochefort*, 1941.

CESBRON Georges, *Dix siècles de littérature angevine des scriptoria du XIe siècle à la récente modernité*, Angers, Presses Universitaires d'Angers, 1985, 263 p.

HCERES, *Évaluation du HCERES sur l'unité : Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Patrimoines en Lettres et Langues*, Angers, 2016, 9 p.

Imaginai'R (l'), « Animations », [en ligne] disponible sur http://www.bibliotheques.agglo-saumur.fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=96&Itemid=147 (consulté le 28/05/2017).

JOULAIN Émile, *Rimiaux*, Brissac-Quincé, Éditions du Petit pavé, 2009, 164 p.

LARDOUX Jacques Lardoux, *Max Jacob et l'école de Rochefort*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2005, 175 p.

Maison Julien Gracq : littérature et création, « La Maison », [en ligne] disponible sur http://maisonjuliengracq.fr/spip.php?rubrique1 (consulté le 28/05/2017).

Rochefort sur Loire, *L'École de Rochefort*, [en ligne] disponible sur http://www.rochefortsurloire.fr/vivre/vie-culturelle-bibliotheque-centre-poetique-municipal/centre-poetique-municipal/l-ecole-de-rochefort/ (consulté le 18/05/2017)

Savennières, « festival littéraire », [en ligne] disponible sur http://www.savennieres.fr/festival-litteraire/ (consulté le 28/05/2017).

Université d'Angers, « Julien Gracq », [en ligne] disponible sur http://bu.univ-angers.fr/zone/PUA/catalogue/julien-gracq (consulté le 21/05/2017).

Université d'Angers, *Présentation du laboratoire du CERIEC*, en ligne] disponible sur http://ceriec.univ-angers.fr/fr/le-laboratoire/presentation-du-laboratoire.html (consulté le 21/05/2017).

État des sources

Sources imprimées :

Sources réglementaires :

Code du patrimoine, texte en vigueur au 16 mars 2017
En particulier les articles suivants :

- Articles L. 211-1 à L. 211-6
- Article L. 212-23
- Articles L. 212-32 et 212-33 sur le droit de préemption
- Article L. 212-8
- Article L. 213-6

Code de la propriété intellectuelle, texte en vigueur au 16 mars 2017
En particulier les articles suivants :

- Article L112-2
- Article L113-1
- Article L113-2
- Article L122-1
- Article L122-5
- Article L122-5-1
- Article L122-7
- Article L123-1

Code général de la propriété des personnes publiques, texte en vigueur au 16 mars 2017
En particulier l'article suivant :

- Article L. 3111-1

Code civil, texte en vigueur au 1er janvier 2007
En particulier l'article suivant :

- Article 931 (relation aux dons)

Circulaire de la Direction des Archives de France 8299 ET de la Direction du livre et de la Lecture DBEAG/BHK/EN/N° 94-992 du 2 septembre 1994 : Répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques

Loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992
En particulier les articles suivants :
- Articles 4 à 13
Décret n°93-1477 du 29 janvier 1993

Journaux :

Archives d'Anjou : mélanges d'histoire et archéologies angevines, n°7, 2003, 261 p ;
Et notamment l'article suivant :
« Nouvelles acquisitions patrimoniales dans les bibliothèques de l'Anjou (2001-2003) », p. 257-260

Archives d'Anjou : mélanges d'histoire et archéologies angevines, n°11, 2007, 219 p.
Et notamment l'article suivant :
- « Nouvelles acquisitions patrimoniales dans les bibliothèques de Maine-et-Loire (2004-2007) », p. 195-214

Archives d'Anjou : mélanges d'histoire et archéologies angevines, n°15, 2011-2012, 155 p.
Et notamment l'article suivant :
- « Nouvelles acquisitions patrimoniales dans les bibliothèques de Maine-et-Loire (2012-2015) », GAUTIER Marc-Édouard, p. 139-155

Archives d'Anjou : mélanges d'histoire et archéologies angevines, n°18, 2015, 167 p.
Et notamment l'article suivant :
- « Nouvelles acquisitions patrimoniales de la bibliothèque municipales d'Angers (2012-2015) », GAUTIER Marc-Édouard, p. 151-165

Sources dactylographiées, manuscrites :

Fonds d'archives :

- Bibliothèque municipale d'Angers :

Bibliothèque municipale d'Angers, *Catalogue supplémentaire des Manuscrits faisant suite à celui d'A. Molinier Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, tome 31, 1898*, Angers, 2001, 42 p.

Rés. Ms. 2396 - Jean Pierre Geay

Ms 2320 - Histoire des contes Dammartin

Rés. B50214 - Jean Lurçat

Rés. Ms. 2131 à 2138 - Dation Steuer

Ms 2109- Fonds Hervé Bazin

Ms 399 - Jules Trohel

CC BY NC ND

Rés. Ms. 2261-2263 - Eugène Thibaudeau

Rés. Ms. 2375-2387 - René Rabault

Rés. Ms. 2656 - René Poirier

Rés. Ms. 2657 - Joseph-Anatole Verrier

Rés. Ms. 2659 - Jocelyn Mercier

Rés. Ms. 2663 - Jacky Essirard

- Archives départementales de Maine-et-Loire :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE, *Répertoire numérique 241 J - fonds Henri Boré*, Angers, 2002, 4 p.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE, *Répertoire numérique 22 J - fonds Marc Leclerc*, Angers, 2002, 4 p.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE, *Répertoire numérique 2 J - fonds Joseph Denais*, Angers, 2005, 5 p.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE, *Répertoire numérique 3 J - fonds Victor Dauphin*, Angers, 2005, 7 p.

DOSSO Lydia, VERRY Élisabeth (sous la dir.), *Répertoire numérique détaillé 305 J - fonds Henry Coutant*, Angers, Archives départementales de Maine-et-Loire, 2009, 5 p.

DOSSO Lydia, VERRY Élisabeth (sous la dir.), *Répertoire numérique 11 J - fonds René Bazin*, Angers, Archives départementales de Maine-et-Loire, 2005 (2nde édition 2009), 10 p.

RICOU Claudia, DOSSO Lydia, VERRY Élisabeth (sous la dir.), *Répertoire numérique détaillé 22 J - fonds André Bruel*, Angers, Archives départementales de Maine-et-Loire, 2009, 6 p.

2 J - Fonds Joseph Denais
3 J - Fonds Victor Dauphin
11 J - Fonds René Bazin
22 J - Fonds Marc Leclerc
81 J - Fonds André Bruel
241 J - Fonds Henri Boré
305 J - Fonds Henri Coutant

– Archives municipales d'Angers :

FOUBERT Édouard, BERTOLDI Sylvain (sous la dir.), *Répertoire numérique détaillé des archives 11 J - philosophe Jean-Philiper Damiron et de ses amis*, Angers, Archives municipales, 2004, 11 p.

1 J 862 - Alain Debroise
11 J - Archives Damiron

– Université d'Angers :

Conseil d'administration de l'Université d'Angers, *Procès-verbal*, 29 février 2016, 15 p.

Service commun de la documentation et des archives d'Angers :

BÉDIÉE Morgane, *Répertoire numérique détaillé du fonds Jean Bouhier*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2000, 57 p.

BOULAY Élise, *Répertoire numérique détaillé du fonds Jean L'Anselme*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2009, 20 p.

BRETAULT Marie, *Répertoire numérique détaillé du fonds Michel Manoll*, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2008, 72 p.

CHABOD France, *Répertoire numérique détaillé de la collection Fernando Schirosi*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2010, 12 p.

CHABOD France, *Répertoire numérique détaillé du fonds Pierre Hiegel*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2011, 11 p.

CHABOD France, *Répertoire numérique détaillé du fonds Benoîte Groult*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2013, 66 p.

CHABOD France, *Répertoire numérique détaillé de la correspondance de Fabrice Flahutez*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2013, 6 p.

CHABOD France, *Répertoire numérique détaillé de la collection Gérard Léman*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2013, 7 p.

CHABOD France, *Répertoire numérique détaillé de la collection Francis Ponge*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2013, 6 p.

CHABOD France, *Répertoire numérique détaillé de la collection Annie Lebaillif*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2014, 7 p.

CHABOD France, *Répertoire numérique détaillé de la collection Jean-Yves Guérin*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2015, 9 p.

DERIEUX Estelle, *Plan de classement des archives de Serge Brindeau*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2000, 139 p.

FRANÇOIS Anne-Claire, *Répertoire numérique détaillé du fonds Marcel Béalu*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2008, 16 p.

FRANÇOIS Anne-Claire, *Répertoire numérique détaillé du fonds Émile Joulain*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2008, 25 p.

FRANÇOIS Anne-Claire, *Répertoire numérique détaillé du fonds Pierre Garnier*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2008, 28 p.

LE GAL Laurence, CHABOD France, *Répertoire numérique détaillé du fonds Claude-Edmonde Magny*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2012, 20 p.

LEYOUDEC Maïlys, *Répertoire numérique détaillé du fonds Chantal Viart*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2008, 7 p.

LEYOUDEC Maïlys, *Répertoire numérique détaillé du fonds Henri de Lescoët*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2008, 10 p.

LEYOUDEC Maïlys, NEVEU Valérie, FERRER Marion, *Répertoire numérique détaillé du fonds Luc Bérimont*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2013, 53 p.

LIMNATITIS SAVARY Carine, *Répertoire numérique détaillé du fonds Edmond Humeau*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2011, 79 p.

M'BENGUE Patricia, *Catalogue du fonds Octave Mirbeau*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2004, 85 p.

NEVEU Valérie, *Inventaire des manuscrits du fonds Maurice Courant*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2005, 6 p.

NEVEU Valérie, *Archives littéraires d'Hervé Bazin*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2009, 48 p.

NEVEU Valérie, BOUVET-BUCHMANN Yvonne, BELLIER Pierre, *Archives littéraires de Danièle Sallenave*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2010, 68 p.

NEVEU Valérie (sous la dir.), *Inventaire du fonds Jean Cussat-Blanc*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2010, 36 p.

NEVEU Valérie (sous la dir.), *Répertoire numérique détaillé Fonds Jean-Vincent Verdonnet*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2011, 22 p.

NEVEU Valérie (sous la dir.), *Répertoire numérique détaillé du fonds Christian Péchot*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2014, 13 p.

NEVEU Valérie (sous la dir.), *Répertoire numérique détaillé du fonds Francine Caron*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2017, 25 p.

PEYCÉRÉ Lucile, *Répertoire numérique détaillé du fonds Jean Laugier*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2008, 43 p.

PEYCÉRÉ Lucile, *Répertoire numérique détaillé du fonds Jean Rousselot*, Angers, Service commun de la documentation et des archives d'Angers, 2008, 23 p.

R 200 001 - Fonds Michel Manoll
R 210 000 - Fonds Pierre Garnier
R 220 000 - Fonds Serge Brindeau
R 230 000 - Fonds Jean Bouhier
R 231 000 - Fonds Jean Rousselot
R 232 000 - Fonds Marcel Béalu
R 233 000 - Fonds Luc Bérimont
R 234 000 - Fonds Henri de Lescoët
R 235 000 - Fonds Jean-Vincent Verdonnet
R 235 000 - Fonds Chantal Viart
R 241 000 - Fonds Edmond Humeau
R 241 000 - Fonds Claude-Edmonde Magny
R 241 450 - Collection Francis Ponge
R 241 700 - Collection Jean-Yves Guérin
R 500 000 - Fonds Octave Mirbeau
R 600 000 - Fonds Michel Tournier
R 620 000 - Fonds Gérard Leman

R 740 000 - Fonds Hervé Bazin
R 740 000 - Collection Fernando Schirosi
R 741 100 - Collection Annie Lebaillif
R 760 608 - Correspondance de Fabrice Flahutez
R 811 000 - Fonds Maurice Courant
R 813 000 - Archives de Danièle Sallenave
R 815 000 - Fonds Émile Joulain
R 820 000 - Fonds Jean Cussat-Blanc
R 840 000 - Fonds Jean Laugier
R 841 000 - Fonds Christian Péchot
R 842 000 - Fonds Francine Caron
31 AF - Fonds Benoîte Groult

Archives municipales de Saumur :
58Z - Fonds Pierre Danjou

Médiathèque de Saumur :
Fonds Charles Dovalle

Les archives municipales de Cholet, la Faculté catholique de l'Ouest ne conservent pas de fonds littéraires.

Sources orales :

Entretien avec Valérie Neveu, maître de conférences en bibliothéconomies, conservatrice adjointe des fonds spécialisés du service commun de la documentation et des archives d'Angers de 1998-2006, le 2 mai 2017, 1h. La transcription de cet entretien est en annexe 1.2.

A la demande des personnes interrogées, les entretiens suivants n'ont pas été enregistrés.

Entretien avec Lydia Dosso, responsable des fonds privés aux Archives départementales de Maine-et-Loire, le 22 mars 2017, 1h30.

Entretien avec Marc-Edouard Gautier, conservateur en chef chargé des fonds patrimoniaux à la Bibliothèque municipale d'Angers, le 31 mars 2017, 1h45. Un résumé de cette conservation, validée par l'intéressé, est en annexe 1.1.

Entretien téléphonique avec France Chabod, conservatrice des fonds spécialisés du service commun de la documentation et des archives d'Angers, le 2 mai 2017, 45'. Un résumé de cette conservation, validée par l'intéressé, est en annexe 1.3.

2. La collecte et la gestion des archives littéraires en Maine-et-Loire, intérêt ou indifférence ?

Il est intéressant d'illustrer cette recherche par l'exemple du Maine-et-Loire. En effet, c'est un département très riche en matière littéraire : il est le berceau de l'École de Rochefort mais aussi le noyau d'une recherche en littérature féconde. D'autre part, toutes les institutions de conservation jouent un rôle au niveau du département. L'analyse de cet espace privilégié va permettre de mieux comprendre les stratégies de collecte et de gestion des archives littéraires au niveau local.

2.1. Présentation de l'environnement

2.1.1. Quels acteurs de la collecte ?

Dans le département du Maine-et-Loire, en dehors de ces acteurs majeurs, d'autres ont été interrogés : l'université catholique de l'Ouest, différentes médiathèques, par exemple. Cependant, ils ne contenaient pas de fonds littéraires ou que des fonds mineurs. Parmi eux, les archives municipales d'Angers et de Saumur qui ne conservent que des fonds de moindre importance. On peut donc considérer qu'il y a, dans le Maine-et-Loire, essentiellement trois acteurs impliqués dans la collecte et la valorisation d'archives littéraires.

a) La bibliothèque municipale d'Angers

Tout d'abord, la bibliothèque municipale d'Angers est sûrement l'acteur principal. Ceci repose à la fois sur la législation en vigueur relative aux archives littéraires, mais aussi sur l'histoire de la bibliothèque municipale. En effet, la bibliothèque municipale d'Angers conserve des fonds d'écrivains depuis la Révolution française[144] et la richesse de ses fonds patrimoniaux ont fait d'elle une des cinquante-quatre bibliothèques classées de France[145]. Parmi les collections conservées, on peut citer un recueil de *Poésies Élégiaques*[146] écrits par Georges Godin, poète originaire de la ville de Saumur sous François Ier. L'accroissement des collections de la bibliothèque municipale d'Angers, sous la monarchie de Juillet, doit beaucoup à François Grille qui occupa la fonction de directeur entre 1839 et 1848. Comme il avait été le chef de la division des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur, il a conservé des relations parisiennes qui lui permettent d'enrichir considérablement les collections de la bibliothèque municipale d'Angers. En effet, on

[144] Témoignage de Marc-Édouard Gautier, le 31 mars 2017, à la bibliothèque municipale d'Angers (annexe).

[145] Marc-Edouard Gautier, « Acquisitions non onéreuses dans la politique documentaire patrimoniale de la bibliothèque municipale d'Angers », Journées BiblioPat, La Courneuve, 2014, p. 1.

[146] Bibliothèque municipale d'Angers : Ms. 547.

CC BY NC ND

compte parmi les collections environ 200 manuscrits avant censure de pièces de théâtre qui datent d'entre 1838 et 1843. Parmi celles-ci, une pièce d'Alexandre Dumas, *Jarvis ou le marchand de Londres*[147]. Après cette période, les acquisitions se succèdent avant de se tasser entre les années 1945 et 1990. M. Gautier occupe le poste de responsable des fonds patrimoniaux à la bibliothèque municipale d'Angers depuis 2006. Ce poste avait été laissé vacant pendant plusieurs années avant son arrivée, témoignant ainsi d'un désintérêt pour les archives patrimoniales. Depuis son arrivée, la politique de collecte menée par M. Gautier s'oriente plutôt vers une thématique de bibliophilie contemporaine, menée par le Bibliothèque nationale de France depuis les années 90. En outre, même si la bibliothèque municipale ne cherche pas à se spécialiser dans la littérature patoisante, si une occasion se présente ces fonds locaux peuvent être acquis. Cela se fut le cas pour les brouillons d'Eugène Thibaudeau[148] par exemple.

Ainsi, la bibliothèque municipale est peut-être l'acteur le plus important de la collecte des archives littéraires.

a) Le service commun de la documentation et des archives d'Angers

Parmi les acteurs principaux de la collecte des archives littéraires dans le Maine-et-Loire, le service commun de la documentation et des archives d'Angers est plus récent. Le début de la collecte et du traitement des archives littéraires date de 1994. Ces débuts reposent essentiellement sur une personnalité : Jean-Claude Brouillard[149] qui était le directeur du service de la documentation d'Angers. Comme il aimait les archives littéraires, il a décidé de les conserver. En termes de politique d'acquisition, il s'agissait alors de méthodes peu conventionnelles. En effet, à l'occasion de colloques, il rencontrait divers auteurs ou leurs enfants (il s'est adressé au fils d'André Dhôtel pour l'entrée du fonds).

L'acquisition reposait avant tout sur des relations : M. Brouillard s'était créé son réseau d'écrivains et comptait aussi, d'une certaine manière, sur le bouche à oreilles. Son réseau était constitué d'auteurs, rencontrés lors de colloques, mais aussi de relais associatifs, notamment les Amis des Poètes de l'École de Rochefort[150]. Après lui, Olivier Tacheau a pris la tête du service commun de la documentation et des archives. Celui-ci a continué de faire entrer des fonds dans les collections de l'université, comme le fonds Hervé Bazin acheté aux enchères par préemption en 2004. Aujourd'hui, France Chabod est responsable des fonds spécialisés au service commun de la documentation et des archives. Elle, aussi, continue de mener une politique de collecte des archives littéraires. En outre, elle s'intéresse aussi aux archives du féminisme.

---

[147] Bibliothèque municipale d'Angers : ms. 593.

[148] Bibliothèque municipale d'Angers : Rés. Ms. 2261-63.

[149] Témoignage de Valérie Neveu, le 2 mai 2017 à l'université d'Angers, annexe 1.2.

[150] Ibid.

CC BY NC ND

b) Les archives départementales de Maine-et-Loire

Les archives départementales de Maine-et-Loire ne sont pas des nouvelles venues dans le domaine des archives privées et des archives littéraires. Elles jouissent d'une réputation locale grâce notamment à sa directrice Élisabeth Verry. Elles ont reçu certains fonds littéraires, mais ils restent minoritaires parmi les archives privées. Et cela notamment parce que la circulaire de 1994 donne la primauté aux bibliothèques en ce qui concerne les archives de la littérature. Les archives départementales ne se positionnent donc pas dans une politique d'acquisition active en matière d'archives littéraires : elles acceptent des dons qui peuvent leur être fait sans aller plus loin. Elles conservent leur rôle de service d'archives suivant les principes dictés par la circulaire.

C'est aussi le cas dans les différents services d'archives du département. En effet, les archives municipales de Saumur, Angers et Cholet ne conservent pas de fonds littéraires, hormis quelques pièces isolées. Il n'y a que les archives départementales qui jouent un rôle, parmi les différents types de services d'archives, dans la collecte d'archives littéraires.

2.1.2. Espace littéraire fécond ?

a) Un foyer littéraire

La région d'Aix-en-Provence connaît le Félibrige, association poétique, auquel appartenait Frédéric Mistral. Le Maine-et-Loire connaît l'École de Rochefort. Il s'agit d'un mouvement poétique du XXe siècle né à Rochefort sur Loire. Le groupe est créé en 1941 par Jean Bouhier, poète, et Pierre Penon, peintre. Lorsque Jean Bouhier, en 1960, se retire du mouvement, il en marque la fin. Ce mouvement succède au surréalisme, dont le chef de fil était André Breton. Créé pendant la guerre, il s'agit d'un mouvement de protestation contre la « poésie nationale » prônée par le régime de Vichy ; plus tard, il s'agira de contester la poésie engagée. En 1941, afin de clarifier son projet poétique, Jean Bouhier écrit *Position poétique de l'École de Rochefort*. Puis, la contestation prend la forme de la rédaction des *Cahiers de l'École de Rochefort*. A l'image des artistes ayant rejoint le mouvement, parmi eux Luc Bérimont, Roger Toulouse, Jean Rousselot ; les *Cahiers* sont très hétéroclites : il s'agit de poèmes, de littérature, de musique ou encore de peinture[151]. Si à la création du mouvement, celui-ci était surtout composé de poètes originaires de l'ouest du pays, petit à petit, le mouvement prend une couleur nationale avec des artistes venus de la France entière comme Pierre Garnier originaire d'Amiens ou Serge Wellens né en Seine-Saint-Denis. Comme en témoignent les fonds d'archives conservés au service commun de la documentation et des archives d'Angers, ce qui fait la force de l'École de

[151] Rochefort sur Loire, *L'École de Rochefort*, [en ligne] disponible sur http://www.rochefortsurloire.fr/vivre/vie-culturelle-bibliotheque-centre-poetique-municipal/centre-poetique-municipal/l-ecole-de-rochefort/ (consulté le 18/05/2017)

Rochefort, c'est peut-être avant tout son réseau, car nombreux sont les écrivains qui ont échangé une correspondance avec les poètes de l'École. On peut noter la présence épistolaire récurrente de Max Jacob[152], figure littéraire de son temps, qui a nettement influencé le groupe. En fin de compte, une trentaine d'artistes ont collaboré aux travaux de l'École de Rochefort, à cette « cour de récréation »[153].

Aux alentours d'Angers, se développe aussi un mouvement de littérature d'envergure régionale autour des Rimiaux. Ce sont des poèmes ou des contes en patois angevin, mais c'est aussi le titre d'un recueil de poète patoisant d'Émile Joulain[154]. La visée de ce mouvement est clairement la valorisation du patrimoine local, parmi les auteurs qui participent à ce renouveau du paysage local : Émile Joulain, Marc Leclerc et Pierre Anjou. Cette littérature angevine s'exprime par le biais de l'association Compagnons des Terroirs, créée en 1984. L'association possède par ailleurs son propre organe de communication : la revue *Terroirs d'Anjou et d'ailleurs*. Cette littérature s'est aussi diffusée par des représentations publiques. En effet, son principal représentant, Émile Joulain, a visité plusieurs salles de spectacle, notamment le théâtre d'Angers, à l'occasions du Printemps de Bourges[155].

b) Un centre de recherche

L'environnement littéraire a été propice à la création d'un pôle de recherche dans le Maine-et-Loire, à Angers particulièrement. Le centre de Belle Beille a, d'abord, accueilli le centre de recherche en littérature et en linguistique de l'Anjou et des Bocages. Sous l'impulsion de Georges Cesbron[156], ce laboratoire de recherche s'est surtout intéressé à la littérature locale et aux auteurs locaux, comme Julien Gracq. En effet, un colloque a été organisé en 1981 au sujet de cet auteur.[157]Les recherches menées par Georges Cesbron l'ont aussi mené vers l'École de Rochefort, et à la parution du livre *Dix siècles de littérature angevine, des scriptoria du XIe siècle à la récente modernité*[158], qui, comme son nom l'indique, propose l'ambitieux projet de retracer l'histoire de la littérature angevine. En dehors de Julien

---

[152] Jacques Lardoux, *Max Jacob et l'école de Rochefort*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2005, 175 p.

[153] René Guy Cadou, *« Précisions sur l'École de Rochefort »*, *Cahiers de l'École de Rochefort*, 1941.

[154] Émile Joulain, *Rimiaux*, Brissac-Quincé, Éditions du Petit pavé, 2009, 164 p.

[155] Angers Mag, « Les « Rimiaux » d'Emile Joulain, un nouveau recueil des poèmes du Gâs Mile, poète patoisant de langue d'oï », [en ligne] disponible sur http://www.angersmag.info/Les-Rimiaux-d-Emile-Joulain-un-nouveau-recueil-des-poemes-du-Gas-Mile-poete-patoisant-de-langue-d-oi_a55.html (consulté le 18/05/2017).

[156] Témoignage de Valérie Neveu, le 2 mai 2017 à l'université d'Angers, annexe.

[157] Les actes du colloque ont paru la même année : Université d'Angers, *Julien Gracq*, [en ligne] disponible sur http://bu.univ-angers.fr/zone/PUA/catalogue/julien-gracq (consulté le 21/05/2017).

[158] Georges Cesbron, *Dix siècles de littérature angevine des scriptoria du XIe siècle à la récente modernité*, Angers, Presses Universitaires d'Angers, 1985, 263 p.

CC BY NC ND

Gracq, le centre de recherche en littérature et en linguistique de l'Anjou et des Bocages a organisé de nombreux colloques sur chacun des poètes et artistes de l'École de Rochefort : Marcel Béalu[159], Jean Rousselot, Roger Toulouse[160], Jean-Vincent Verdonnet[161], etc.

Le centre de recherche en littérature et en linguistique de l'Anjou et des Bocages n'existe plus aujourd'hui, mais d'autres laboratoires de recherche en littérature l'ont remplacé. Notamment, le centre d'études et de recherche sur imaginaire, écritures et cultures. Ce laboratoire de recherche a été créé dans les années 1970, et s'il est aujourd'hui ouvert sur une perspective nationale, il a longtemps été centré sur le milieu littéraire régional. Sa recherche propose quatre axes principaux : écritures du sacré, écriture et patrimoine, transmission des savoirs scientifiques dans la fiction, enseignement de la littérature francophone[162]. En outre, le laboratoire rassemble des chercheurs spécialistes de grands auteurs[163], comme Arlette Bouloumié qui est spécialiste de l'écrivain Michel Tournier.

De ce laboratoire et de sa fusion avec le centre de recherches interdisciplinaires en langue anglaise est issu un laboratoire dont la création est beaucoup plus récente puisqu'elle date de 2017. Il s'agit du centre interdisciplinaire de recherche sur les patrimoines en lettres et langues. D'après l'évaluation[164] qu'a effectuée, en 2015, le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), les axes de recherche du nouveau laboratoire sont : mythes et sacré, nouvelles et formes brèves, didactiques, langue(s) et francophonies, patrimoines, arts, civilisations[165]. S'appuyant sur le fonds Anthony Burgess conservé au service commun de la documentation et des archives d'Angers, le Centre Anthony Burgess qui avait été fondé en 1998 par Ben Forkner, est aujourd'hui pris

---

[159] Colloque tenu les 27, 28 et 29 septembre 1996.

[160] Colloque, portant sur Jean Rousselot et Roger Toulouse, organisé les 21, 22, 23 et 24 septembre 1995.

[161] Colloque tenu les 25 et 26 septembre 1998.

[162] Université d'Angers, *Présentation du laboratoire du CERIEC*, en ligne] disponible sur http://ceriec.univ-angers.fr/fr/le-laboratoire/presentation-du-laboratoire.html (consulté le 21/05/2017).

[163] Ibid.

[164] HCERES, *Évaluation du HCERES sur l'unité : Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Patrimoines en Lettres et Langues*, Angers, 2016, 9 p.

[165] Ibid.

CC BY NC ND

en main par ce laboratoire nouvellement créé[166]. À ses débuts, les enjeux de ce centre de recherche étaient de faciliter l'exploitation des ressources du fonds Burgess, ainsi que de les classer, les inventorier et les conserver[167].

Ainsi, le Maine-et-Loire est riche en matière littéraire. Dans le milieu foisonnant des mouvements littéraires, des laboratoires de recherche ont su voir le jour et mettre en valeur la littérature locale.

2.1.3. Des célébrations littéraires

Dans le Maine-et-Loire, les chercheurs ne sont pas les seuls à célébrer la littérature locale. En effet, le département regorge de manifestations, prenant des formes diverses, célébrant la littérature. Il existe, tout d'abord, la Maison Julien Gracq, à Florent-le-Vieil. Il s'agit d'une association créée en 2012, conjointement par la ville de Saint-Florent-le-Vieil et par la région Pays de la Loire[168]. Elle est située sur le domaine légué par Julien Gracq. Plus particulièrement, il s'agit d'une résidence d'écrivain[169] : elle propose à des écrivains de les héberger afin de leur proposer un cadre propice à leurs travaux d'écriture. Mais, la mission que s'est donnée l'association ne s'arrête pas là, il s'agit d'un « lieu de vie » et de rencontres entre les écrivains et leur public à l'occasion d'accueil de scolaires ou de tourisme culturel. Depuis 2015, la Maison Julien Gracq accueille régulièrement des colloques, des séminaires, des concerts ou encore des ateliers[170]. A l'occasion de manifestations d'ampleur nationale comme lors des Journées Européenne du Patrimoine de 2016, la Maison Julien Gracq à Saint-

Figure 2 : Capture d'écran de la page internet de la Maison Julien Gracq

---

[166] The Anthony Burgess Centre, « Welcome to the Anthony Burgess Centre », [en ligne] disponible sur http://www.masterbibangers.net/ABC/ (consulté le 28/05/2017).

[167] The Anthony Burgess Centre, « About us », [en ligne] disponible sur http://www.masterbibangers.net/ABC/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=34&Itemid=60 (consulté le 28/05/2017).

[168] Maison Julien Gracq : littérature et création, « La Maison », [en ligne] disponible sur http://maisonjuliengracq.fr/spip.php?rubrique1 (consulté le 28/05/2017).

[169] Maison Julien Gracq : littérature et création, « Projet littéraire et artistique de la Maison », [en ligne] disponible sur http://maisonjuliengracq.fr/spip.php?article2 (consulté le 28/05/2017).

[170] Ibid.

Florent-le-Vieil a réalisé une exposition de lettres et de manuscrits en partenariat avec la bibliothèque municipale de Nantes[171].

Autre exemple de manifestation culturelle autour de la littérature : le festival littéraire de Savennières axé sur la littérature et le vin. Il a vu le jour en 2004 grâce à la bibliothèque municipale de Savennières et de Danièle Sallenave, dont les archives sont conservées au Service commun de la documentation et des archives d'Angers. Le festival accueille des auteurs francophones, mais pas seulement pour des rencontres, des débats et des lectures[172]. La dernière journée est une journée de dégustation et de rencontres avec les viticulteurs. Ce festival met particulièrement en valeur les richesses locales (quelles soient littéraires ou viticoles).

Figure 3 : Affiche du festival littéraire de Savennières (2016)

En outre, les bibliothèques du département mettent en place des animations afin de sensibiliser le public à la littérature, comme la médiathèque de Saumur qui propose des rendez-vous littéraires : les cafés du samedi matin[173]. Ces rencontres sont destinées aux adolescents et aux adultes. Le réseau des bibliothèques de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire ont aussi mis en place différents ateliers autour de la littérature pour les grands et les petits.

Ainsi, le département connaît de nombreuses célébrations littéraires, prenant des formes très variées et organisées par des acteurs eux-mêmes très différents.

2.2. Une collecte et une conservation limitée

2.2.1. Quels fonds et quelles modalités d'entrée ?

a) Réalisation du récolement

Pour avoir la vision la plus complète possible des fonds littéraires du Maine-et-Loire, un tableau récapitulatif[174] des fonds conservés a été dressé. Il répertorie les fonds, leur cote, l'institution en charge de leur conservation, la provenance de leur auteur, le mode et l'année d'entrée, l'ancien propriétaire du fonds si l'écrivain n'en était plus le

[171] Juliette Pinçon, Les archives des écrivains, leur place en bibliothèque, Lyon, Université de Lyon, 2017, p. 69.

[172] Savennières, « festival littéraire », [en ligne] disponible sur http://www.savennieres.fr/festival-litteraire/ (consulté le 28/05/2017).

[173] L'imaginai'R, « Animations », [en ligne] disponible sur http://www.bibliotheques.agglo-saumur.fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=96&Itemid=147 (consulté le 28/05/2017).

[174] Annexe 2.

propriétaire, la typologie, ainsi que le métrage linéaire. Toutefois, bien que ce tableau se veuille le plus exhaustif possible, de nombreux fonds de la bibliothèque municipale d'Angers en sont absents. En effet, il a été compliqué de trouver les fonds sur le catalogue en ligne de la bibliothèque : le répertoire par collection, et non par fonds, n'était pas adapté à une recherche par année d'entrée et la bibliothèque municipale d'Angers ne possède pas de registre des entrées. En ce qui concerne, donc, la bibliothèque municipale d'Angers, le tableau propose un échantillonnage des principaux fonds acquis depuis 1994. Cet échantillonnage a été fait à partir d'une liste[175] de dons et de legs reçus à la bibliothèque municipale entre 1851 et 1995 et du supplément au catalogue d'Auguste Molinier[176].

Le tableau fait état de soixante-deux fonds littéraires répartis dans six institutions de conservation différentes : les archives départementales de Maine-et-Loire, les archives municipales d'Angers et de Saumur, la bibliothèque municipale d'Angers, la médiathèque de Saumur et le service commun de la documentation et des archives.

Sur les soixante-deux fonds, sept sont conservés aux archives départementales de Maine-et-Loire, trois aux archives municipales d'Angers, un aux archives municipales de Saumur, un à la médiathèque de Saumur, trente-six au service commun de la documentation et des archives d'Angers, et treize à la bibliothèque municipale d'Angers[177].

Les deux institutions qui détiennent la majorité des fonds littéraires sont le service commun de la documentation et des archives d'Angers et la bibliothèque municipale d'Angers, qui compte dans ses collections près de 3 000 manuscrits, 800 ouvrages de bibliophilie contemporaine, 75 000 imprimés antérieurs à 1950[178].

---

[175] Document fourni par Marc-Édouard Gautier.

[176] Bibliothèque municipale d'Angers, Catalogue supplémentaire des Manuscrits faisant suite à celui d'A. Molinier Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, tome 31, 1898 », Angers, 2001, 42 p.

[177] Mais il ne s'agit que d'un échantillonnage et des principales acquisitions de la bibliothèque depuis 1994.

[178] Marc-Edouard Gautier, « Acquisitions non onéreuses dans la politique documentaire patrimoniale de la bibliothèque municipale d'Angers », Journées BiblioPat, La Courneuve, 2014, p. 1.

CC BY NC ND

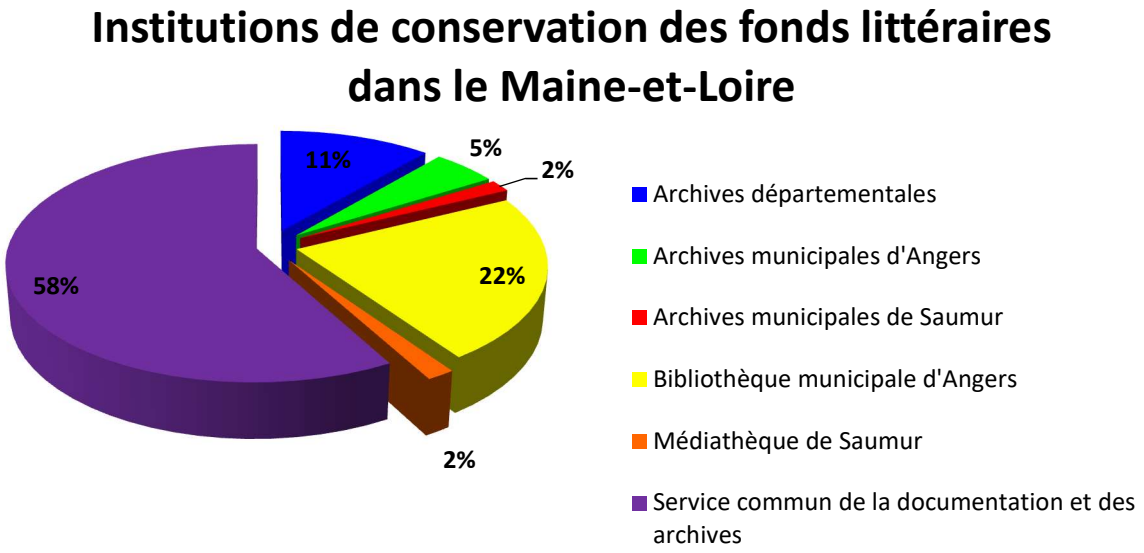

Figure 4 : Pourcentage de fonds littéraires conservés par institution du Maine-et-Loire

b) Quelles modalités d'entrée

Les modalités d'entrée sont assez différentes selon les services et sont révélatrices de l'intérêt que portent les services pour les archives littéraires.

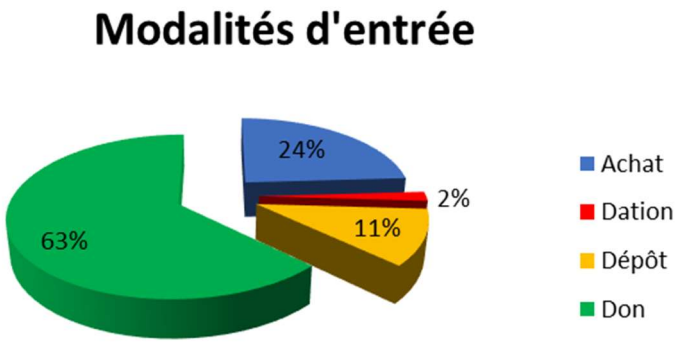

Figure 5 : Modalités d'entrée de toutes les institutions confondues dans le Maine-et-Loire

Le don apparaît comme étant le mode d'entrée le plus courant. Si on regarde dans le détail, certaines institutions basent leurs acquisitions uniquement sur les dons tandis qu'au contraire, d'autres achètent, preuve d'un intérêt réel pour les archives littéraires.

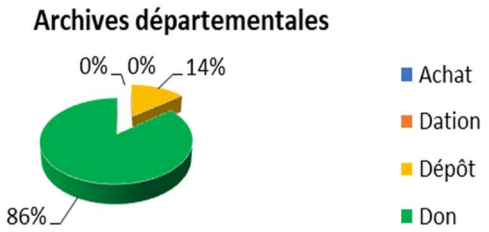

Figure 7 : Pourcentage par modalités d'entrée aux archives départementales de Maine-et-Loire

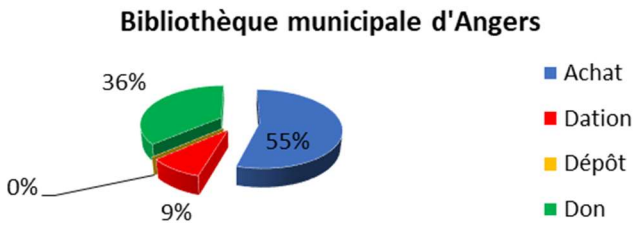

Figure 6 : Pourcentage par modalités d'entrée à la bibliothèque municipale d'Angers

Les archives départementales n'ont pas une politique de collecte active : elles conservent sept fonds dont six sont des dons et le dernier est un dépôt. Elles ne font pas de prospection, ni d'achat d'archives littéraires. En outre, les fonds littéraires conservés ont été acquis avant 1994, avant que le service commun de la documentation et des archives d'Angers ne commence à acquérir des fonds littéraires et avant la diffusion de la circulaire sur la répartition des archives littéraires. Il en va de même pour les archives municipales. Elles conservent trois fonds, dont au moins un achat, mais ils ont été acquis avant 1994. La médiathèque de Saumur a, elle aussi, acquis la première partie du fonds Charles Dovalle avant 1994. Cependant, elle a complété son fonds par un achat en 2003.

Au contraire, la bibliothèque municipale accroît ses fonds de manière régulière depuis les années 2000. Avant cela, la bibliothèque a connu une période de creux pour ce qui est des acquisitions. En effet, la directrice de l'époque ne s'intéressait pas à la sauvegarde des archives littéraires[179]. Elle avait supprimé le budget alloué aux acquisitions et le poste qu'occupe aujourd'hui M. Gautier, conservateur en chef chargé des fonds patrimoniaux. Le budget des acquisitions a été restauré à l'arrivée de M. Gautier à la bibliothèque municipale d'Angers. Ainsi, six des fonds répertoriés ont été acquis lors d'une vente, quatre fonds sont acquis à l'occasion d'un don, et le dernier cas est la dation Steuer[180] remise par l'État à la bibliothèque municipale d'Angers. En effet, la dation est composée d'une large correspondance entre Victor Pavie et des personnalités artistiques de son époque tels que David d'Angers ou Sainte-Beuve[181]. Cette collection avait été rachetée par un dentiste parisien et c'est à sa mort que les démarches en vue d'une dation ont démarré. En 2002, le fonds a été acquis par la bibliothèque municipale d'Angers qui conservait d'ores-et-déjà une collection Pavie. L'État a fait le choix de remettre le fonds à la bibliothèque municipale d'Angers d'après un double critère : l'ancrage territorial (Victor Pavie est originaire d'Angers) et la préférence littéraire (face aux archives départementales de Maine-et-Loire) d'après la circulaire de 1994. Cependant, la dation reste un mode d'entrée assez rare. Concernant les achats, M. Gautier précise que l'achat est très réfléchi : le fonds acheté doit avoir

[179] Témoignage de Marc-Edouard Gautier, le 31 mars 2017 à la bibliothèque municipale d'Angers, annexe 1.1.

[180] Bibliothèque municipale, Rés. Ms. 2131 à 2138.

[181] Témoignage de Marc-Edouard Gautier, le 31 mars 2017 à la bibliothèque municipale d'Angers, annexe 1.1.

un intérêt scientifique, c'est-à-dire qu'il doit éclairer sur la genèse de l'œuvre et sur sa compréhension. Il ne veut pas d'un manuscrit qui n'apporte rien à ses collections sinon du prestige. Le fonds doit être nouveau, inédit. Par exemple, la bibliothèque municipale a délibérément laissé passer aux enchères des lettres d'Alfred de Vigny qui sont déjà éditées ou un manuscrit dans son état définitif d'Alfred Machard[182]. En dehors de ces modalités usuelles, il faut aussi noter que la bibliothèque municipale acquiert des fonds par ce que Marc-Édouard appelle des « achat-donation »[183], c'est-à-dire : « l'achat d'un ou de quelques livres a servi trois fois d'introduction avant d'obtenir des dons d'une valeur supérieure »[184]. Autrement dit, le premier achat sert à sceller un accord plus ou moins tacite entre le conservateur et le futur donateur. C'est de cette manière qu'elle a notamment acquis le fonds Jean-Pierre Geay[185] en 2011.

Pour ce qui est du service commun de la documentation et des archives, il conserve trente-six fonds littéraires, acquis depuis 1994. Ses collections de fonds littéraires s'accroissent chaque année par une majorité de dons. Cependant, l'université d'Angers a aussi acquis des fonds suite à des achats, notamment le fonds Hervé Bazin, acquis en 2004[186] ou le fonds Gracq, acquis en 2008[187]. Néanmoins, comme le souligne Valérie Neveu[188], en ce qui concerne le fonds Julien Gracq, le service commun de la documentation et des archives n'a jamais pu acquérir des manuscrits très prestigieux. En effet, l'auteur a préféré donner ou vendre ses manuscrits à la Bibliothèque nationale de France pour sa réputation posthume. Il y a, toutefois, à l'université d'Angers une véritable volonté d'accroître ses collections. C'est ce dont témoigne l'achat en 2012 de la collection Gérard Léman qui complète le fonds Michel Tournier par treize pièces de correspondance.

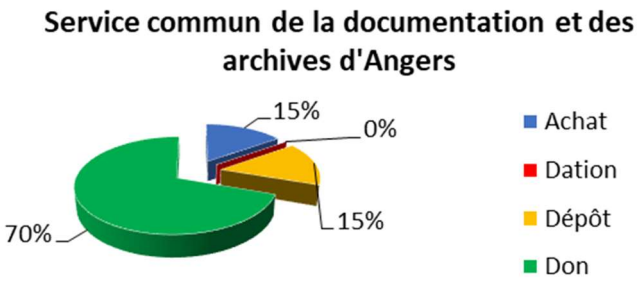

Figure 8 : Pourcentage par modalités d'entrée au service commun de la documentation et des archives d'Angers

[182] Ibid.

[183] Ibid.

[184] Marc-Edouard Gautier, « Acquisitions non onéreuses dans la politique documentaire patrimoniale de la bibliothèque municipale d'Angers », Journées BiblioPat, La Courneuve, 2014, p. 5.

[185] Bibliothèque municipale, Rés. Ms. 2396.

[186] Service commun de la documentation et des archives, R 740 000.

[187] Service commun de la documentation et des archives, R 760 000.

[188] Témoignage de Valérie Neveu, le 2 mai 2017 à l'université d'Angers, annexe 1.2.

CC BY NC ND

Ainsi, il existe bien un intérêt pour les archives littéraires dans le Maine-et-Loire, mais cet intérêt varie selon les services. Cela est notamment sensible d'après les modalités d'entrée des fonds. Les deux acteurs qui se détachent largement du lot, en termes d'achat et d'acquisitions, sont la bibliothèque municipale d'Angers et le service commun de la documentation et des archives.

c) Quelle typologie ?

Les fonds littéraires peuvent être composés de documents très divers, mais aussi de la bibliothèque de l'auteur et d'objets, comme il a été mentionné. De quoi sont composés les fonds conservés dans le Maine-et-Loire ?

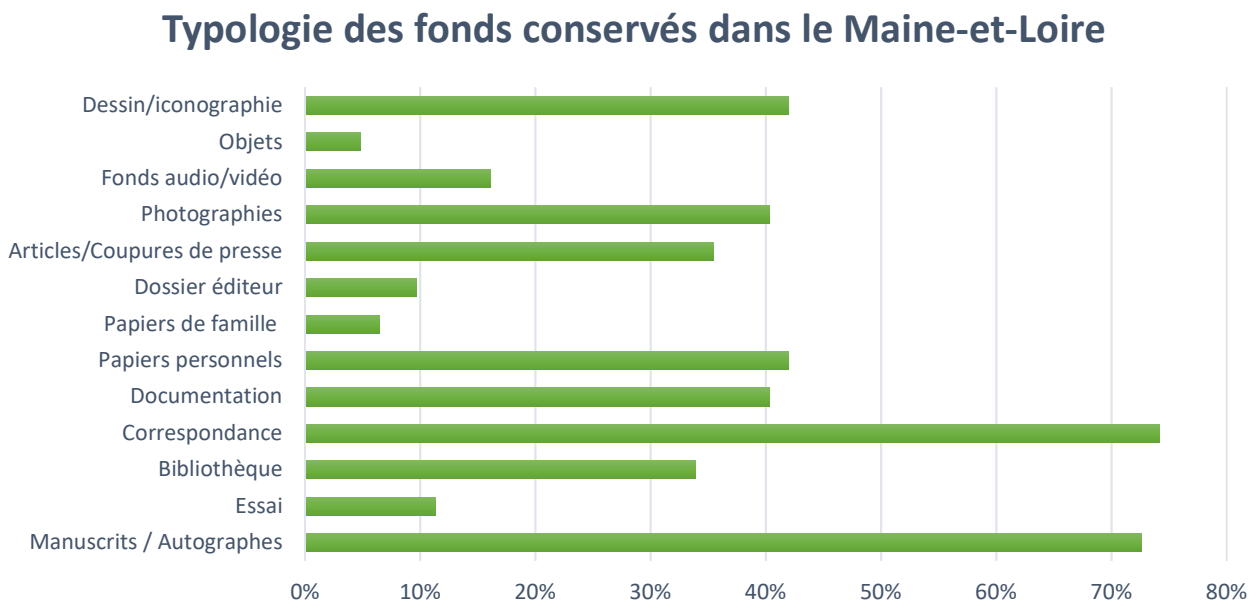

Figure 9 : Typologie des fonds conservés dans le Maine-et-Loire

On le voit, les fonds sont principalement constitués de correspondances et de manuscrits. Logiquement, c'est ce qui fait la valeur du fonds et c'est ce qui est le plus utilisé dans la recherche pour étudier la genèse de l'œuvre. Viennent ensuite des photographies et des dessins, des articles, une bibliothèque et de la documentation autour de l'œuvre. Plus rarement, on peut trouver des vidéos, des documents audios ou des objets. Parmi les objets, la machine à écrire[189] d'Anthony Burgess[190] accompagne le fonds. Dans le même fonds, on note une particularité par rapport aux autres fonds d'écrivain liée aux talents d'Anthony Burgess : des partitions, dont celle unique du *Ballet sur William Shakespeare*. Le fonds Bazin[191] aurait pu, lui aussi, être enrichi de quelques objets[192], comme sa machine à écrire,

[189] Témoignage de France Chabod, le 2 mai 2017 par téléphone, annexe 1.3.

[190] Service commun de la documentation et des archives, R 720 000.

[191] Service commun de la documentation et des archives, R 740 000.

[192] Témoignage de France Chabod, le 2 mai 2017 par téléphone, annexe 1.3.

donnés par Odile Bazin. Néanmoins, elle est décédée avant de pouvoir les donner. Les objets restent toujours intimement liés à l'auteur et à leur activité d'écrivain.

2.2.2. La prédominance des dons

Comme on a pu le remarquer, les dons sont largement privilégiés. Il convient de s'interroger sur les raisons de la domination des dons.

a) Une acquisition peu onéreuse

La raison qui semble s'imposer à cette hégémonie est une question de manque de moyens. Les dons et les legs sont les acquisitions les moins onéreuses et tous les services ne bénéficient pas de subventions importantes. La bibliothèque municipale bénéficie du Fond Régional d'Acquisitions des Bibliothèques (FRAB). Le FRAB est versé par le Conseil régional et la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC), il est d'environ 25 000 euros par an. S'ajoutent à cela des aides exceptionnelles pour des achats exceptionnels : une subvention du Ministère de la Culture qui se nomme l'Acquisition Patrimoniale d'Intérêt National (APIN)[193]. Cette aide a été versée à la bibliothèque municipale d'Angers tout récemment pour l'achat du manuscrit de la *Geste des comtes de Dammartin*[194], roman historique enluminé de datant 1503 et acquis en 2011.

Au contraire, le budget annuel du service commun de la documentation et des archives d'Angers s'élève à 4 000 euros. Sa quasi-totalité est consacrée à la conservation et au conditionnement des archives. Sauf cas exceptionnel, ou pour de petits achats, l'université d'Angers n'a pas les moyens d'acheter des fonds prestigieux. L'acquisition du fonds Hervé Bazin[195] est un cas rare. Alors que la bibliothèque municipale d'Angers avait acheté le manuscrit de *La tête contre les murs* et comptait acquérir d'autres manuscrits de l'auteur, le fonds a été déposé aux archives municipales de Nancy juste avant sa mort. Après, contestation en justice, les ayant-droits ont récupéré le fonds afin de la revendre aux enchères. Odile Bazin, dernière épouse d'Hervé Bazin, a fait appel au service de la documentation et des archives d'Angers, dont le directeur était Olivier Tacheau, pour éviter la dispersion du fonds. Celui-ci a été racheté par préemption aux enchères de Drouot. Le directeur avait, alors, réuni 100 000 € dont 20 000 € provient de la Mairie d'Angers, 20 000 € du Conseil général de Maine-et-Loire, 20 000 € de l'Education Nationale et 40 000 € du service commun de la documentation d'Angers[196]. M. Gautier signale, toutefois, qu'un transfert d'argent

[193] Témoignage de Marc-Edouard Gautier, le 31 mars 2017 à la bibliothèque municipale d'Angers, annexe 1.1.

[194] Bibliothèque municipale d'Angers : Ms. 2320.

[195] Service commun de la documentation et des archives, R 740 000.

[196] Témoignage de France Chabod, le 2 mai 2017 par téléphone, annexe 1.3.

CC BY NC ND

comme celui-ci est extrêmement rare[197]. Il est donc certain que le manque de financement entraîne un appel aux dons.

b) Un nombre d'entrées parfois suffisants

Mais, il ne s'agit pas seulement d'un manque de budget. Depuis 1994, l'université d'Angers a acquis trente-six fonds littéraires dont la majorité sont des dons. Pour France Chabod au service commun de la documentation et des archives, la liste des donateurs potentiels est déjà longue[198], signe du rayonnement et de la place que s'est faite en vingt ans l'université dans le domaine des archives littéraires. Elle estime que, chaque année, entrent dans les collections de l'université d'Angers entre deux et trois fonds littéraires, ce qui est déjà considérable. Il paraît alors logique que les achats soient réservés à des occasions particulières comme l'achat d'un complément de lettres, d'argus de presse et de photographies concernant le fonds Julien Gracq à Nantes[199].

Quant aux archives départementales, elles n'ont pas mis en place de politique de collecte d'archives littéraires. Autrement dit, il est logique qu'elles ne comptent que des dons : elles n'enrichissent pas leurs collections par des achats. Elles ne font, d'ailleurs, pas non plus de prospections, ni d'appel aux dons. Les donateurs sont des donateurs spontanés.

c) Des portes ouvertes à de nouvelles thématiques

Les dons sont aussi le moyen d'enrichir une partie jugée trop lacunaire des collections, ils « vise[nt] clairement à développer un thème ou un type de document jugé trop peu présent dans les collections »[200]. Ainsi, comme le conservateur n'est pas à l'origine du don (sauf quand il contacte un écrivain dans le cadre de sa politique de collecte), celui-ci peut n'avoir aucun lien avec les collections déjà conservées. C'est à cette volonté de se voir représenter dans les collections que la bibliothèque municipale d'Angers doit ses premières acquisitions de bibliophilie contemporaine. Si la bibliothèque ne contenait que 200 exemplaires en 2008, elle en compte aujourd'hui près de quatre fois plus[201]. Pour Marc-Édouard Gautier, le don permet d'ouvrir de nouvelles portes vers de nouvelles collections possibles ou de

---

[197] Témoignage de Marc-Edouard Gautier, le 31 mars 2017 à la bibliothèque municipale d'Angers, annexe 1.1.

[198] Témoignage de France Chabod, le 2 mai 2017 par téléphone, annexe 1.3.

[199] Ibid.

[200] Marc-Edouard Gautier, « Acquisitions non onéreuses dans la politique documentaire patrimoniale de la bibliothèque municipale d'Angers », Journées BiblioPat, La Courneuve, 2014, p. 4.

[201] Ibid.

CC BY NC ND

nouvelles thématiques. Il ne nie pas, cependant, qu'il est parfois nécessaire de réorienter certains donateurs vers une autre institution par souci de cohérence avec ses collections[202].

Ainsi, les dons présentent-ils de nombreux intérêts : acquisition peu onéreuse qui n'est donc pas soumise à des problèmes de financement. Le rayonnement de l'institution est parfois suffisant pour que de nombreux fonds entrent dans les collections et les enrichissent de manière cohérente.

2.2.3. Les relations entre les services ?

Les archives départementales ne se soucient vraiment pas des archives littéraires, elles accueillent des dons uniquement. Elles n'interviennent pas vraiment pas le circuit de vente et de prospections des archives littéraires. Toutefois, il y existe quand même une coopération et une interaction entre tous les différents acteurs patrimoniaux du département. Cette collaboration est, d'ailleurs, visible dans la revue *Archives d'Anjou : mélanges d'histoire et archéologies angevines* où chacun des acteurs participe à des rubriques ayant trait aux archives dans l'Anjou et portant sur des thèmes divers (la gastronomie, l'armée, etc.). Cette revue paraît depuis 1997 et donne une idée des services patrimoniaux de l'Anjou.

Les contacts entre les institutions sont bien souvent des contacts personnels, plus qu'institutionnels[203]. Valérie Neveu indique que l'université d'Angers a toujours eu de bons rapports avec les archives départementales. Elle précise, cependant, que ces rapports ne portent que très rarement sur les fonds, car la politique patrimoniale que mène l'université est indépendante de celle que mène les archives départementales. La collaboration porte plutôt sur l'accueil de stagiaires dans les différentes structures (bibliothèque municipale, archives municipales et archives départementales). Mme Verry accueille donc régulièrement des stagiaires venus du master histoire et documents[204], tandis que M. Gautier accueille des étudiants de la spécialité bibliothèque ou édition[205], pour l'édition de manuscrits littéraires. Il faut noter que cette collaboration va dans le sens d'une meilleure gestion et valorisation des fonds d'archives dont les fonds littéraires. Les principaux acteurs des institutions du Maine-et-Loire ont aussi l'occasion de se rencontrer lors de colloques. Mais en définitive, il est rarement question des fonds littéraires.

Entre les deux acteurs principaux, bibliothèque municipale et service de documentation et des archives, existe-t-il une forme de concurrence pour les fonds ? Pour M. Gautier, si la concurrence peut exister pour le fonds de

---

[202] Ibid.

[203] Témoignage de Valérie Neveu, le 2 mai 2017 à l'université d'Angers, annexe 1.2.

[204] Ibid.

[205] Témoignage de Marc-Edouard Gautier, le 31 mars 2017 à la bibliothèque municipale d'Angers, annexe 1.1.

CC BY NC ND

certains auteurs, c'est plutôt l'entraide, et surtout la concertation entre les services qui prévaut[206]. En effet, la concertation est le meilleur moyen d'éviter une sortie des archives du territoire national ou l'achat par un propriétaire privé qui ne les rendra pas forcément communicables. Si une institution manque de moyens, une autre institution du même espace géographique peut racheter le fonds, après concertation, pour garder le fonds dans l'héritage régional. C'est ce qu'il s'est passé pour le fonds Hervé Bazin déjà évoqué. Alors qu'il y aurait pu y avoir de la concurrence entre la bibliothèque municipale, qui avait courtisé Hervé Bazin et qui possède un manuscrit, et le service commun de documentation et des archives, le fonds a été racheté avec l'aide de la mairie d'Angers par l'université. Les transactions budgétaires sont rares et M. Gautier explique que si la bibliothèque s'est désintéressée de ce bien, c'est par désintérêt pour les fonds patrimoniaux[207].

Aussi, les services interagissent-ils entre eux. Toutefois, il ne s'agit que rarement de fonds littéraires. Il n'y a pas non plus de véritable concurrence entre les principaux lieux de conservation qui mènent chacun une politique de collecte tout à fait indépendante.

2.3. Existe-t-il des politiques de collecte ?

2.3.1. Le rôle des personnalités médiatrices

« Il ne faut pas non plus sous-estimer le rôle de médiateur qu'il peut jouer lorsqu'il réussit à établir un lien de confiance avec le futur donateur d'archives »[208] dit Monique Ostigny. En effet, la relation de confiance qui lie le donateur au conservateur est capitale, surtout quand la politique d'acquisition repose essentiellement sur des donations. Il faut que le conservateur parvienne à convaincre le donateur que ses archives, auxquelles il tient, vont être bien conservés et surtout, dans le cas de l'écrivain, bien mises en valeur. Le conservateur devient le porte-parole de son institution, aux archives départementales de Maine-et-Loire, par exemple, c'est Lydia Dosso qui est chargée des archives privées et qui crée un lien avec les futurs donateurs. C'est elle qui doit réussir à atténuer leurs craintes, souvent réelles, et à les convaincre de donner aux archives départementales. Le relationnel et le contact entre les deux parties font « la fragilité du dispositif »[209].

Dans toutes les institutions qui participent à la collecte d'archives dans le Maine-et-Loire, des fonds ont été acquis par ce lien de confiance qui lie conservateur et donateur. C'est le cas, par exemple, à la bibliothèque municipale

---

[206] Ibid.

[207] Ibid.

[208] Monique Ostigny, « Appropriation du patrimoine littéraire : l'archiviste comme médiateur », dans MARTEL Jacinthe (sous dir.), *Archives littéraires et manuscrits d'écrivains : politiques et usages du patrimoine ; actes du colloque, Centre d'archives de Montréal, 20-22 septembre 2006*, Québec, Nota Bene, 2008, p. 91.

[209] Témoignage de Valérie Neveu, le 2 mai 2017 à l'université d'Angers, annexe 1.2.

CC BY NC ND

d'Angers où, actuellement, la collecte d'archives littéraires repose essentiellement sur Marc-Édouard Gautier. La bibliothèque a récemment acquis le fonds Jean-Pierre Geay qui devait être constitué uniquement de livres d'artistes imprimés[210]. Cependant, après que des discussions ont eu lieu, Jean-Pierre Geay a accepté de donner des maquettes, de la correspondance professionnelle, des photographies, des mails, une bibliothèque, etc. Le fonds mesure aujourd'hui 12 mètres linéaires alors qu'il ne devait que contenir quelques livres. En échange d'un don d'une telle valeur, Marc-Édouard Gautier s'est engagé à valoriser le fonds, engagement qui est à la base de la confiance donnée. Le don Jean-Pierre Geay est d'autant plus révélateur du bon contact qui peut s'établir entre le conservateur et le donateur que ce dernier est originaire d'Ardèche et non du Maine-et-Loire. Si le contact a eu lieu, c'est parce que Jean-Pierre Geay a des relations dans la région qui l'ont dirigé vers la bibliothèque municipale d'Angers. Ainsi, même s'il s'agit d'une opportunité qu'a saisi la bibliothèque, elle lui a été permise par sa réputation et le bon contact qui a suivi. Marc-Édouard Gautier a aussi pris l'initiative de contacter le poète et écrivain Antoine Emaz. La bibliothèque a reçu un premier don de brouillons déjà classés et elle pourrait en recevoir un second contenant une correspondance avec d'autres écrivains, des carnets d'écriture et des livres annotés.

Dans un autre registre, Claude Brouillard qui était le directeur du Service commun de la documentation et des archives en 1994 faisait reposer toute sa politique d'acquisition sur son propre réseau et les relations personnelles qu'il entretenait avec les poètes et certains relais associatifs comme l'Association des Amis des Poètes de Rochefort[211]. Il créait son réseau à l'occasion de colloques, notamment organisés autour de Georges Cesbron, mais aussi à l'occasion des « samedis de l'Ecole de Rochefort » qu'organisait le directeur dans les locaux de l'université pour des séances poétiques. Il incitait les poètes à communiquer entre eux pour qu'en fin de compte, ils donnent ou lèguent leurs archives à l'université d'Angers. D'une certaine manière, la politique de collecte était presque uniquement construite sur du bouche-à-oreille et le contact qui allait être pris avec Claude Brouillard.

Cependant, ce n'est pas toujours le conservateur qui joue le rôle de la personnalité médiatrice, en particulier au Service commun de la documentation et des archives où c'est le milieu de la recherche qui prime. Dans deux cas, ce sont des enseignants-chercheurs qui sont à l'origine de l'entrée du fonds dans les collections du Service commun de la documentation et des archives d'Angers. D'une part, il s'agit d'Arlette Bouloumié qui, après trente années durant lesquelles elle a fréquenté Michel Tournier, est son exécutrice testamentaire[212]. Elle est, donc, à l'origine de l'entrée du legs de Michel Tournier en 2016, et elle avait déjà été à l'initiative d'un premier don à l'université d'Angers en 1996. D'autre part, il s'agit de Ben Forkner, enseignant américain qui était resté en contact avec la veuve d'Anthony

[210] Témoignage de Marc-Edouard Gautier, le 31 mars 2017 à la bibliothèque municipale d'Angers, annexe 1.1.

[211] Témoignage de Valérie Neveu, le 2 mai 2017 à l'université d'Angers, annexe 1.2.

[212] Conseil d'administration de l'Université d'Angers, *Procès-verbal*, 29 février 2016, p. 9.

CC BY NC ND

Burgess. Même si sa veuve avait déjà commencé à disperser les archives de son mari, Forkner l'a convaincue de donner en 1995 les archives de son mari[213]. Ce fonds est à l'origine d'un important pôle de recherche sur l'œuvre littéraire et musicale d'Anthony Burgess au sein de l'université d'Angers, le Centre Anthony Burgess, dépendant aujourd'hui du centre interdisciplinaire de recherche sur les patrimoines en lettres et langues. Ces deux fonds, rentrés par le biais d'une personnalité médiatrice sont considérables contenus du prestige de leur auteur. Ils participent clairement au rayonnement de l'université d'Angers sur le territoire national, certes, mais aussi sur un plan international puisque des chercheurs du monde entier viennent les consulter : une traductrice japonaise de Michel Tournier s'est rendue à Angers[214]. Grâce aux différents dons de Michel Tournier, l'université d'Angers est devenue la bibliothèque de référence sur Michel Tournier. Elle a, pour cela, complété les fonds par des acquisitions de thèses ou des livres venant du monde entier sur cet auteur. Elle a dirigé sa politique d'acquisition vers une démarche scientifique, de la même façon que l'IMEC à son échelle.

Toutefois, si le relationnel et le contact est vraiment primordial dans la collecte d'archives, c'est une relation de confiance sur le long terme qui doit se tisser, surtout quand l'écrivain est toujours en vie et dans le cas d'un dépôt ou d'un fonds ouvert. Cette relation doit être basée sur une institution ayant des moyens suffisants en termes de bâtiment et de sécurité. Il faut aussi que le traitement du fonds soit méthodique et que les ressources humaines soient suffisantes et compétentes[215]. Ces preuves de confiance données au donateur sont capitales car la collecte d'archives littéraires repose, parfois, sur du bouche-à-oreille entre les écrivains.

2.3.2. Quelle logique territoriale ?

Une logique semble sous-tendre la politique d'acquisition des institutions du Maine-et-Loire : l'ancrage géographique. Comme le fait remarquer, Agnès Vatican : « la première règle réside dans la cohérence des politiques d'enrichissement entre les différentes institutions, notamment au plan territorial »[216]. C'est donc bien logiquement que la plus grande majorité des fonds conservés dans des institutions de Maine-et-Loire sont originaires de l'Anjou ou ont eu un rapport avec l'Anjou (comme des relations avec les Poètes de l'École de Rochefort). Il est logique que ces fonds soient conservés dans une institution de l'Anjou, car c'est là que le public attend qu'ils soient. Ces fonds et leurs acquisitions permettent de perpétuer la mémoire de l'histoire littéraire de la région. C'est ce que souligne Marc-

---

[213] Témoignage de Valérie Neveu, le 2 mai 2017 à l'université d'Angers, annexe 1.2.

[214] Témoignage de France Chabod, le 2 mai 2017 par téléphone, annexe 1.3.

[215] Témoignage de Valérie Neveu, le 2 mai 2017 à l'université d'Angers, annexe 1.2

[216] Agnès Vatican, « Les manuscrits littéraires dans les archives en France », dans SAGAERT Martine, *Manuscrits littéraires du XXe siècle : conservation, valorisation, interprétation, édition ; actes du colloque du 8 avril 2004*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 75.

Édouard Gautier : « L'accroissement des fonds patrimoniaux de la bibliothèque municipale d'Angers s'est poursuivi selon les principes définis en 2006-2007 lors de la recréation d'un budget d'acquisition par la ville d'Angers : l'acquisition d'ouvrages manuscrits ou imprimés anciens pouvant servir de sources à l'histoire de l'Anjou ou des Angevins, ou permettant d'illustrer l'histoire du livre, de ses métiers et des arts, en Anjou »[217]. Les archives conservées dans les institutions locales doivent aussi être le reflet de l'histoire locale.

C'est aussi parce qu'ils font vivre l'histoire locale que les fonds du service commun de la documentation et des archives ne sont pas uniquement des fonds d'auteurs angevins. Étant donné que la politique de collecte de l'université d'Angers se concentre sur les poètes de l'École de Rochefort, les fonds viennent pas seulement de l'Anjou. En effet, cela montre aussi la diversité des auteurs ayant participé à l'École de Rochefort et à quel point le mouvement a été un mouvement d'ampleur nationale.

Figure 10 : Pourcentage des fonds d'auteurs venant d'Anjou et d'ailleurs conservés au service commun de la documentation et des archives d'Angers

C'est ainsi que les lieux de conservation comme la bibliothèque municipale, les archives départementales et le service commun de la documentation et des archives, qui sont bien ancrés dans leur zone géographique, conservent des fonds de personnalités régionales, comme Julien Gracq pour l'université d'Angers ; André Bruel, relieur angevin, aux archives départementales ; le manuscrit de la *Tête contre les murs* d'Hervé Bazin à la bibliothèque municipale d'Angers.

Si cet ancrage des collections dans le paysage local n'est pas le fruit du hasard, il ne faut pas sous-estimer l'importance des occasions. En effet, les archives départementales de Maine-et-Loire ne mènent pas une politique de collecte active en matière d'archives littéraires. Au contraire, elles sont surtout en retrait. Sur les sept fonds littéraires qu'elles conservent, six sont des dons et le dernier est un dépôt[218]. Sur ces sept fonds, tous les écrivains sont

[217] Marc-Édouard Gautier, « Nouvelles acquisitions patrimoniales dans les bibliothèques de Maine-et-Loire (2008-2011) », *Archives d'Anjou : mélanges d'histoire et archéologies angevines*, n°15, 2011-2012, p. 139

[218] Annexe 2.

originaires de l'Anjou : Cholet, Angers, Beaufort-en-Vallée et Marillais. Cette dimension territoriale, pour les archives départementales, est somme toute naturelle.

Enfin, il serait faux de penser que les politiques d'acquisition sont uniquement tournées vers la région angevine. Comme le fait remarquer Marc-Édouard Gautier, il s'agit surtout de circonstances. Il ne recherche pas à tout prix les fonds de littérature patoisante. Il faut que le fonds soit logique dans l'enrichissement des collections et qu'il apporte quelque chose de nouveau[219]. Il a notamment orienté sa politique de collecte vers la bibliophilie contemporaine et acquis le fonds Jean-Pierre Geay. Acquisition qui n'allait pas de soi car Jean-Pierre Geay est originaire de Saône-et-Loire.

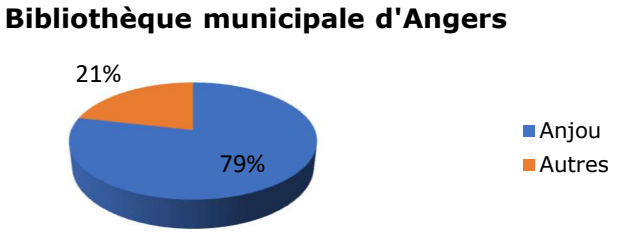

Figure 11 : Pourcentage des fonds d'auteurs venant d'Anjou et d'ailleurs conservés à la bibliothèque municipale d'Angers

Aussi, la politique de collecte est-elle presque inévitablement tournée vers des auteurs locaux. Toutefois, elle ne se limite pas à cet espace et peut voir plus loin. Les acquisitions de M. Gautier en matière de bibliophilie contemporaine sont tout-à-fait logiques et organisées. Elles répondent à une thématique encouragée par la Bibliothèque nationale de France depuis les années 1980-1990 et ainsi les collections deviennent plus riches et plus complètes autour cette thématique sans pour autant se limiter à des auteurs de l'Anjou.

2.3.3. Quelle valorisation ?

La valorisation est capitale. Elle peut être l'élément qui fera pencher un écrivain pour une institution plutôt qu'une autre. Elle mêle les intérêts de l'écrivain, mais aussi ceux de l'institution d'accueil. Ensemble, d'après leurs intérêts, ils définissent quels sont les moyens les plus adaptés pour valoriser les archives littéraires.

[219] Témoignage de Marc-Edouard Gautier, le 31 mars 2017 à la bibliothèque municipale d'Angers, annexe 1.1.

a) Une vitrine pour le lieu de conservation

En effet, la structure d'accueil pense aux retombées de certains fonds. Par exemple, comme il est dit dans le procès-verbal qui a traité la question du legs de Michel Tournier : les répercussions d'un fonds seront « tant d'un point de vue scientifique que d'un point de vue du rayonnement de l'Université d'Angers et de la Ville d'Angers »[220]. Effectivement, le fonds d'un écrivain d'une telle ampleur attire des chercheurs et des spécialistes venus du monde entier, comme déjà mentionnée la traductrice japonaise de Michel Tournier. Mais c'est aussi un rayonnement prestigieux car le fonds aurait légitimement pu être conservé à la Bibliothèque nationale de France, c'est ce que souligne M. Marcilloux pendant la séance en rappelant qu'il existe bien une concurrence entre les grandes institutions concernant les manuscrits d'un tel écrivain. Toutefois, pour qu'un fonds ait des retombées positives tant pour l'institution de conservation que pour l'écrivain, il faut des moyens et organiser des manifestations.

b) Une vitrine pour l'écrivain

Cependant, la valorisation est peut-être encore plus importante pour l'écrivain ou la famille de l'écrivain. Il s'agit d'un critère qui peut faire pencher la balance pour une institution plutôt qu'une autre. Souvent, la valorisation est même la condition *sine qua none* à l'acquisition. C'est le cas de l'écrivain-artiste Jean-Pierre Geay qui, à l'occasion, de son don à la bibliothèque municipale a demandé à ce que son fonds soit valorisé de différentes manières.

Il est, d'ailleurs, important de signaler que les écrivains n'ont pas les mêmes attentes quant à la valorisation de leurs archives et cela est largement influencé par leur statut. Lors de l'entretien avec M. Gautier, celui-ci a déterminé deux types d'auteurs qui ne sont pas dans le même horizon d'attente. Les démarches sont bien différentes entre une démarche scientifique et une démarche artistique. Or ces démarches influent nettement sur le lieu de conservation. Danièle Sallenave est une écrivaine médiatique, académicienne, elle est une personnalité littéraire et elle se positionne plus dans une démarche de recherche, tournée vers l'université. Elle est plus intéressée par une « postérité scientifique et critique de son œuvre »[221]. Ces archives sont conservées au Service commun de la documentation et des archives, plus proche des chercheurs. Au contraire, Jean-Pierre Geay, dont les archives sont conservées à la bibliothèque municipale d'Angers, ou encore Antoine Emaz sont plus dans une démarche artistique et cela passe par une valorisation plus artistique comme des expositions.

Ainsi, les formes de valorisation doivent être adaptées aux demandes de l'écrivain et à ses archives. Il est évident, toutefois, que certains lieux se prêtent plus à une forme de valorisation scientifique ou artistique : l'université d'Angers, pôle de recherche en littérature, se prête plus à une valorisation d'ordre scientifique.

---

[220] Conseil d'administration de l'Université d'Angers, *Procès-verbal*, 29 février 2016, p. 9.

[221] Témoignage de Marc-Edouard Gautier, le 31 mars 2017 à la bibliothèque municipale d'Angers, annexe 1.1.

CC BY NC ND

c) Comment les fonds sont-ils mis en valeur ?

La valorisation peut prendre des formes très diverses. Elle a été renouvelée par l'apparition des nouvelles technologies qui ont permis de rendre accessible aux plus grands nombres les fonds archives, sans pour autant que les usages classiques ne périclitent. Il faut, d'ailleurs, noter que toutes les acquisitions du Maine-et-Loire (comprenant les archives départementales, les archives municipales d'Angers, de Cholet, de Saumur, la bibliothèque municipale d'Angers et la médiathèque de Saumur) sont répertoriés dans la revue *Archives d'Anjou : mélanges d'histoire et archéologies angevines*, dans la rubrique « Nouvelles acquisitions ». Cette publication coopérative entre les services permet une première visibilité pour les fonds nouvellement acquis.

Mais, les services ne collaborent pas nécessairement quand il s'agit de valorisation. Quelles autres formes la valorisation peut-elle prendre ? Dans une démarche artistique, elle passe par l'exposition et la publication d'un catalogue d'exposition. L'exposition peut avoir plusieurs ampleurs : au service commun de la documentation et des archives, il s'agit d'expositions avec des moyens limités[222], elles ont lieu dans le hall avec des vitrines assez modestes. Au contraire, entre 2009 et 2010 la bibliothèque municipale d'Angers a proposé une exposition, *Le roi René et les livres*, en partenariat avec le château d'Angers dans les galeries de l'Apocalypse[223]. Les archives sont parfois prêtées à d'autres institutions pour une exposition. Même si cela fait l'objet d'une procédure administrative et juridique complexe, les archives de Luc Bérimont ont été prêtées au département du Nord dont il était originaire[224].

Ensuite, dans une direction plus scientifique, les institutions peuvent accueillir et organiser des colloques. L'université d'Angers a organisé de nombreux colloques notamment sur les auteurs de l'École de Rochefort comme Luc Bérimont ou Jean Rousselot, par exemple. C'est à l'occasion de ces colloques que l'ancien directeur Claude Brouillard discutait avec les auteurs de leurs archives et de leurs dons potentiels au service commun de documentation et des archives. Mais, les colloques sont surtout le moment d'une recherche scientifique et sont souvent le fait d'une mobilisation de professeurs. Lors du colloque sur Jean-Pierre Geay, David Leuwers, professeur de littérature française à l'université de Tours, était le directeur scientifique. Georges Cesbron, professeur de l'université d'Angers à la retraite, était l'initiateur des colloques sur les poètes de l'École de Rochefort[225]. Les archives littéraires peuvent être aussi valorisées par des éditeurs qui demandent à reproduire des photographies se trouvant dans les fonds.

---

[222] Témoignage de Valérie Neveu, le 2 mai 2017 à l'université d'Angers, annexe 1.2.

[223] Bibliothèque municipale d'Angers, « Le roi René et les livres » [en ligne] disponible sur http://bm.angers.fr/patrimoine-depot-legal/le-roi-rene-et-les-livres/index.html (consulté le 30/05/2017).

[224] Témoignage de France Chabod, le 2 mai 2017 par téléphone, annexe 1.3.

[225] Témoignage de Valérie Neveu, le 2 mai 2017 à l'université d'Angers, annexe 1.2.

CC BY NC ND

On peut noter le cas du fonds Jean-Pierre Geay, conservé à la bibliothèque municipale d'Angers, et qui a fait l'objet de nombreuses formes de valorisation auxquelles s'était engagée la bibliothèque municipale. Il y a, d'abord, eu une exposition[226] en 2014 au sein de la médiathèque Toussaint appelé « Jean-Pierre Geay, poète de la lumière et de l'éphémère ». L'exposition a donné lieu à la publication d'un « beau-livre »[227] préfacé par David Leuwers, spécialiste du livre d'artiste, et illustré. De plus, un film documentaire a été tourné. Ce film d'une heure explique quelle est la démarche de l'artiste dans son travail[228]. S'ajoute à cela l'organisation d'un colloque international en 2014 autour de la poétique de Jean-Pierre Geay dont ce fonds a bénéficié.

L'exposition présente 137 livres de Jean-Pierre Geay, dont 43 manuscrits, 65 imprimés et 29 reliures auxquels s'ajoutent 11 placards.

Le parcours de visite s'ouvre sur un panorama de l'œuvre et de la donation faisant découvrir d'emblée :

- les divers modes d'éditions adoptés par le poète, placards, livres manuscrits, livres imprimés,
- la qualité des archives liées à ce fonds à travers quelques brouillons et lettres, parfois illustrées, d'artistes ou d'écrivains comme François Cheng, Norge, Pierre André Benoit, Stanislas Fumet, James Guitet, etc.

Jean-Pierre Geay, Malgré le temps. Deswarte, 1975. Linogravures et peintures de Jacques Le Roux.

Cette introduction manifeste après les premiers succès des années 1969-1975, le retrait volontaire du poète qui, à l'instar de son maître Pierre Reverdy, fuit, pour préserver son ardeur poétique, toutes les mondanités littéraires, loin des salons, loin des prix, loin des revues qu'il avait animées telles *Fénix* et *Solaire* avec lesquelles il rompt.

Le parcours se poursuit en entrecroisant de façon chronologique les grandes amitiés du poète avec les artistes, avec les éditeurs ou maîtres-imprimeurs et typographes.

Ce sont d'abord les années d'ancrage en Provence, entre les Alpilles et L'Isle-sur-la-Sorgue, à l'ombre de René Char qui partage avec Jean-Pierre Geay son site d'inspiration lorsqu'il lui dédicace les *Chants de la Balandrane* en 1977 d'un complice « Pour Jean-Pierre Geay, les yeux qui reconnaissent le site. Aussi son site ». Là naissent les amitiés fécondes avec les peintres Marcel Dumont, Jean-Marie Fage, Jacques Le Roux, mais aussi et surtout avec James Guitet.

Suivent les vitrines consacrées aux relations avec Pierre-André Benoit dit PAB, qu'il contribue à réconcilier avec René Char à la fin des années 1970 et qui l'édite plus d'une vingtaine de fois entre 1974 et 1985. Plusieurs œuvres inédites, parfois uniques, de PAB sont ainsi exposées. Cette amitié est fondatrice de tout un pan de l'œuvre bibliophilique de Jean-Pierre Geay puisque PAB lui fait adopter la tradition développée par René Char de calligraphier ces poèmes encore inédits sous forme de livres manuscrits enluminés par ses amis artistes.

Figure 12 : Capture d'écran de la présentation de l'exposition Jean-Pierre Geay sur le site de la bibliothèque municipale d'Angers

Mais, il existe aussi grâce aux nouvelles technologies des nouvelles formes de valorisation. En effet, dans le cadre d'une campagne de numérisation à la bibliothèque municipale d'Angers des fonds plus anciens comme les brouillons de Lamartine ou de Dumas sont en cours de numérisation[229] qui tend à une meilleure visibilité des fonds et à la mise en ligne des archives littéraires. La tenue d'un catalogue en ligne fait aussi partie des nouvelles possibilités numériques

[226] Témoignage de Marc-Edouard Gautier, le 31 mars 2017 à la bibliothèque municipale d'Angers, annexe 1.1.

[227] Marc-Edouard Gautier, *Jean-Pierre Geay, poète de la lumière et de l'éphémère*, Angers, Ville d'Angers, 2014. 260 p.

[228] Bibliothèque municipale d'Angers, « Autour de l'exposition : un beau-livre et un film » [en ligne] disponible sur http://bm.angers.fr/patrimoine-depot-legal/jean-pierre-geay-poete-de-la-lumiere-et-de-l-ephemere/autour-de-l-exposition-un-beau-livre-et-un-film/index.html (consulté le 30/05/2017).

[229] Témoignage de Marc-Edouard Gautier, le 31 mars 2017 à la bibliothèque municipale d'Angers, annexe 1.1.

dans le domaine de la valorisation, c'est le cas du Catalogue Collectif de France (CCFr) qui répertorie en ligne les ressources des bibliothèques de France en termes de patrimoine, de fonds, d'archives et de manuscrits, etc. On peut aussi noter le Catalogue en ligne des Archives et des Manuscrits de l'Enseignement Supérieur (CALAMES) auquel participe le service commun de la documentation et des archives d'Angers.

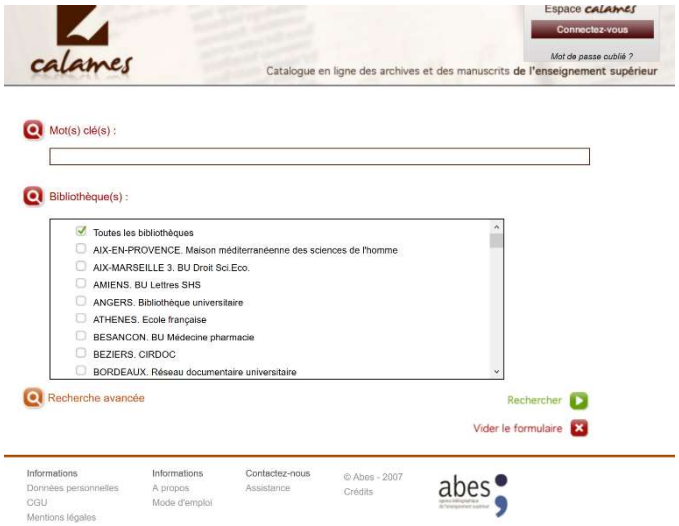

Figure 13 : Capture d'écran de la page d'accueil internet du Catalogue en ligne des Archives et des Manuscrits de l'Enseignement Supérieur

Toujours dans le registre de l'innovation, la professeure de littérature française à l'université d'Angers, Cécile Meynard, est l'origine d'un projet de grande ampleur alliant l'université d'Angers à l'université de Grenoble[230]. Le travail porte sur les manuscrits, conservés au service commun de la documentation et des archives d'Angers, de *Mon évasion* et *Les vaisseaux du cœur* de l'écrivaine féministe Benoîte Groult. L'idée est de numériser les manuscrits en vue d'une transcription collaborative. Ce projet est ouvert à tous grâce aux nouvelles technologies et devrait permettre une meilleure visibilité des manuscrits de Benoîte Groult. Les nouvelles technologies proposent aussi des expositions virtuelles. Toutefois, cette possibilité n'est pas utilisée par les services de Maine-et-Loire sur le thème des archives littéraires.

Ainsi, il existe de nombreuses possibilités pour les services qui veulent valoriser leurs archives littéraires. Elles peuvent agir chacune à leur échelle. Toutefois, les moyens financiers et peut-être aussi humains posent encore problème : des ressources ne sont pas encore exploitées comme des expositions virtuelles d'archives littéraires et

[230] Témoignage de France Chabod, le 2 mai 2017 par téléphone, annexe 1.3.

certains fonds restent trop peu exploités comme le fonds André Dhôtel[231], alors même qu'il s'agissait d'un auteur important dans son temps[232].

***

Ainsi, les principaux acteurs de la collecte et de la valorisation des archives littéraires dans le Maine-et-Loire sont la bibliothèque municipale d'Angers et le service commun de la documentation et des archives d'Angers. Les archives départementales et, plus généralement, les services d'archives ne jouent pas un rôle actif dans la collecte des archives littéraires depuis 1994. Elles restent plutôt passives et effacées, acceptant ou refusant des dons. Conformément, donc, à la circulaire en vigueur sur la répartition des archives littéraires entre les bibliothèques et les services d'archives : ce sont les bibliothèques qui sont les principales détentrices d'archives littéraires.

Les bibliothèques acquièrent principalement des dons d'après une politique de collecte bien définie : la bibliophilie contemporaine, pour l'une, et les poètes de l'École de Rochefort, pour l'autre.

Chacune de ses deux institutions peuvent répondre à des problématiques différentes, en termes de valorisation, selon la volonté de l'auteur : l'université est propice à la recherche, la bibliothèque municipale à la valorisation artistique.

[231] Service commun de la documentation et des archives, R 300 000.

[232] Témoignage de Valérie Neveu, le 2 mai 2017 à l'université d'Angers, annexe 1.2.

CC BY NC ND

Conclusion

Il s'agissait au cours de ce travail d'étudier les ressorts de la collecte et de la gestion des archives littéraires en déterminant ce que sont les archives littéraires, quels sont leurs intérêts, en définissant qui sont les institutions de conservation et ce qu'elles font de ces archives.

Sur le plan national, des institutions patrimoniales se sont réellement intéressées à la collecte des archives littéraires : la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet et l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine. Et c'est peut-être parce que les institutions sont déjà nombreuses à être en concurrence sur ce type d'archives que les Archives nationales sont en retrait. En effet, elles conservent très probablement des archives littéraires, mais il s'agit de fonds isolés et « d'accidents de parcours »[233].

L'étude de cas nous place dans un environnement géographique qui présente quelques similarités avec l'espace national. En effet, les archives départementales de Maine-et-Loire s'effacent derrière une bibliothèque municipale classée et menant une politique de collecte active. Avec celle-ci, un autre acteur plus surprenant s'est imposé dans le paysage local depuis 1994 : le service commun de la documentation et des archives d'Angers. Dans cette position, les différents services d'archives restent cantonnés à leur domaine d'activité délimité par la circulaire de 1994 de la Direction des Archives de France et la Direction du Livre et de la Lecture.

Dans un cas comme dans l'autre, toutefois, il est difficile de savoir si cette prédominance des bibliothèques en matière d'archives littéraires est strictement liée à la circulaire ou si c'est le périmètre géographique de collecte d'archives littéraires d'ores-et-déjà saturé qui exige que les services d'archives soient en retrait.

Aussi aurait-il été intéressant de mener une étude comparative avec un espace géographique où les acteurs sont différents. Dans le Var, les archives municipales de Toulon sont les principales détentrices d'archives littéraires. Cela est rendu possible par l'absence de bibliothèque avec des personnalités investies et l'éloignement géographique des archives départementales, installées à Draguignan, de la ville préfecture, Toulon.

[233] Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques : Logiques de service ou accidents de parcours ? » dans *Entre offre et demande*, BBF, 2001 n°2, p. 4-14.

CC BY NC ND

Annexes

1. Entretiens

Les entretiens ont eu comme visée d'interroger les personnes en charge d'archives littéraires dans les différentes institutions d'Angers. Il s'agit de Mme Dosso, responsable des fonds privés aux archives départementales de Maine-et-Loire, du responsable des fonds patrimoniaux à la bibliothèque municipale : M. Gautier, de responsables du Service commun de la documentation et des archives d'Angers (Mme Chabod, l'actuelle responsable des fonds spécialisés et Mme Neveu, conservatrice adjointe des fonds spécialisés de 1998 à 2006). L'idée était de comprendre comment la collecte d'archives littéraires s'organisent entre ces différents acteurs.

1.1. Entretien avec Marc-Edouard Gautier

Grille de l'entretien :

Présentation du témoin	Parcours professionnel (sensibilité littéraire ?)
	Rôle au sein de la bibliothèque ? Est-ce que c'est un rôle différent que celui de son prédécesseur (plus actif) ?
Archives littéraires	Définition : quel serait la définition que vous en donneriez ? Quelles sont les différences avec un autre type d'archives privés ?
	Acquisition : quelle politique ? Qui décide ? Quelle cohérence ?
	Collecte : le cas de Jean-Pierre Geay ?
	Quel rapport aux archives littéraires : vitrine ou indifférence ?
	Exploitation : quelles mises en valeur ?
	Quelles sont les aides dont vous pouvez bénéficier ? (Mécénat, FRAB, Fonds d'acquisition du Patrimoine, Ministère de la culture, etc.)
	Quels sont les freins (moyen, intérêt, …) ?
Public	Quel genre de public est intéressé par les archives littéraires ?
	Est-ce que la proximité d'un pôle de recherche est un atout ?
Ecrivains	Quels rapports avec la bibliothèque municipale ?
	Quels rapports avec leurs archives ?
	Quelle influence du contexte juridique et judiciaire (droit de la propriété intellectuelle) dans les relations ?
	Est-ce qu'ils ont la perception de la valeur marchande de leurs fonds ?

CC BY NC ND

Services d'archives et autres lieux de conservation	Quelles relations ?
	De la concurrence ou de l'entraide ? Avec les services d'archives, l'université, les musées, les maisons d'écrivains, comme celle Julien Gracq ?
	Quelle influence de la circulaire AD 8299 ET DLL/DBEAG/BHK/EN/N° 94-992 sur le partage entre les services d'archives et les bibliothèques ?
	Quelle perception de l'IMEC ? Est-ce que l'on ressent son poids dans la collecte ? Est-ce que c'est vécu comme étant une bonne chose ou une entrave ?

Entretien :

M. Gautier n'ayant pas désiré être enregistré, ce document propose un résumé de l'entretien d'après des notes prises au cours de celui-ci plutôt qu'une transcription. Il sera soumis à la vérification de M. Gautier.

L'entretien a eu lieu le 31 mars 2017 à la bibliothèque municipale. Il a débuté par un bref récapitulatif du sujet de mémoire.

La collecte d'archives littéraires à la Bibliothèque municipale d'Angers repose sur une tradition ancienne. Déjà au moment des confiscations révolutionnaires, la bibliothèque conserve des pièces d'écrivains. Parmi ces pièces, une des plus prestigieuses est l'*Historia Danica* écrite par l'historien danois Saxo Grammaticus au XIIème siècle et seulement identifiée dans les années 1860. Cet original retrouvé dans des défets, collé aux pages de garde est conservé par la Bibliothèque Royale de Copenhague depuis Napoléon III, mais appartient toujours à la bibliothèque municipale d'Angers.
Autres pièces anciennes, un recueil de *Poésie élégiaque* (Ms. 547) du poète saumurois Georges Godin sous le règne de François Ier. Ces pièces sont numérisées sur le site de la bibliothèque municipale d'Angers.

Entre 1839 et 1848, la bibliothèque municipale d'Angers a comme directeur François Grille qui occupa auparavant les fonctions de chef de la division des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur. Il fut notamment à l'origine de nombreuses commandes d'État. En fonction à Angers, il eut une politique de collecte originale grâce à ses contacts parisiens. Sous sa tutelle, les fonds de la bibliothèque municipale ont connu un fort accroissement : des brouillons de Lamartine, notamment des *Harmonies poétiques* (Ms. 443 et 565) et des états de la préface de la grande édition illustrée Didot de *Paul et Virginie* de Bernardin de St. Pierre (Ms. 606) par exemple. Mais, c'est aussi l'entrée d'environ 200 manuscrits avant censure de pièces de théâtre entre 1838 et 1843. Parmi celles-ci, une pièce d'Alexandre Dumas, *Jarvis ou le marchand de Londres* (ms. 593).

Entre le Second Empire et la IIIème République, la bibliothèque municipale d'Angers a reçu en don des brouillons de Julien Daillière, professeur au lycée d'Angers et dramaturge, lauréat de l'Académie française. Dans les années 1890, elle reçoit les brouillons de trois dictionnaires patois écrits par Anatole-Joseph Verrier, René Onillon, Charles Ménière et Henry Cormeau. La bibliothèque possède tous les brouillons, y compris d'une seconde édition de chacun de leurs dictionnaires qui n'est pas publiée.

CC BY NC ND

Dans l'entre-deux-guerres, la bibliothèque s'enrichit de littérature angevine, des fonds patoisants avec des auteurs comme Auguste Pinguet ou Marc Leclerc.

Entre 1945 et 1990 environ, les acquisitions littéraires se tassent un peu : le seul apport significatif est en 1989 le don de ses archives par le dramaturge et metteur en scène René Rabault (ms. 2375-2387). En 1992, la bibliothèque achète par préemption le fonds André Bruel, éditeur, imprimeur et relieur angevin. Elle acquiert dans ce fonds des brouillons de l'écrivain angevin Alfred Machard.

Un point sur le fonds Hervé Bazin qui est conservé au service commun de la documentation et des archives d'Angers. Dans les années 1980, la Bibliothèque municipale entame des négociations avec Hervé Bazin afin qu'il y lègue ses archives. Le brouillon de la *Tête contre les murs* est acheté en 1987 en guise de pierre d'attente avant un futur legs ou donation de l'écrivain. Toutefois, Hervé Bazin remarié quatre fois ne parvient pas à mettre d'accord les différents ayant-droits. Le projet n'aboutit pas et à la mort d'Hervé Bazin, son fonds est légué au service commun de la documentation et des archives de la ville de Nancy. Les ayant-droits se battent alors pour l'annulation de ce legs et sa restitution et, entre 1996 et 1998, le fonds est mis en vente. Il est racheté, avec l'aide financière de la bibliothèque municipale d'Angers et des archives départementales de Maine-et-Loire, par le directeur du service commun de la documentation et des archives d'Angers qui mène une politique d'accroissement de ses fonds patrimoniaux. En outre, si la bibliothèque municipale n'a pas directement participé à l'achat alors même qu'elle avait « courtisé » Hervé Bazin de son vivant, c'est parce que le poste qu'occupe M. Gautier depuis dix ans était laissé délibérément vacant par la directrice.

Aujourd'hui, M. Gautier ne peut plus suivre la politique originale qu'a menée François Grille car c'est en quelque sorte celle pratiquée par la Bibliothèque nationale de France et l'IMEC. Les acquisitions faites participent aux missions des bibliothèques municipales relatives aux fonds locaux. En raison de la rareté du public sur le sujet, il n'y a pas de recherche volontaire de littérature patoisante (enrichissement de littérature patoisante quand une occasion se présente, par exemple les brouillons d'Eugène Thibaudeau, Rés. Ms. 2261-63 ; archives de l'écrivain René Poirier, Ms. 2656).

Dans les années 80-90, une nouvelle thématique se dessine : la bibliophilie contemporaine et les livres d'artiste. Ces ouvrages font dialoguer des artistes et des poètes. Il s'agit d'achats hétéroclites sans politique d'acquisition systématisée : les conservateurs fonctionnement surtout par coup de cœur. A son arrivée en 2006, au poste de directeur adjoint de la bibliothèque municipale, M. Gautier demande le rétablissement d'un budget pour les acquisitions patrimoniales. Ce budget va servir notamment cette nouvelle thématique. La décision est de créer des fonds d'artistes ou d'écrivains publiant entre autres sous forme de livres d'artiste qui soient très complets avec des éléments pour comprendre la genèse du projet. Les fonds sont créés s'ils sont accompagnés de documentation : de la correspondance, une/des maquette(s), des brouillons, etc. Le premier fonds de ce type est celui de Bernard Alligand créé en 2008.

Prenons le cas du fonds Jean-Pierre Geay. Le fonds est entré par un achat-donation[234] suite à des négociations. Si le fonds Geay est arrivé à Angers, alors même qu'il est ardéchois, c'est essentiellement grâce à ses relations avec d'autres poètes et artistes de la région, ainsi que les relations qu'il a entretenues avec M. Gautier. Il est important de souligner l'importance du lien de confiance qui se crée entre le donateur et le conservateur : c'est bien souvent ce lien qui permet de concrétiser le don, l'achat, … En effet, à l'origine, il ne s'agissait que de donner les livres d'artiste imprimés. Toutefois, aujourd'hui, le fonds Jean-Pierre Geay mesure 12ml et il est constitué de maquettes, de correspondance professionnelle, de photographies, de mails, une bibliothèque (2/3ml), etc. Il faut aussi noter la condition d'un tel don : la valorisation du fonds par la bibliothèque municipale. Une exposition et une publication ont donc été réalisées.

On peut aussi citer des livres pauvres[235] dont les manuscrits ont été rassemblés par un professeur de l'université de Tours et qui les a donnés à la bibliothèque municipale. Ces manuscrits ont aussi fait l'objet d'une publication. A cette liste s'ajoute des manuscrits de Michel Butor et de l'artiste avec lequel il collaborait : Bertrand Dorny. Ainsi que Julius Balthazar, graveur, mais ayant réalisé des livres d'artiste.

Dans une autre optique, et dans une véritable démarche de collecte, M. Gautier a contacté Antoine Emaz, écrivain et poète reconnu, enseignant à Angers. Il a déposé 3ml de brouillons déjà classés par ses soins. Une correspondance avec d'autres écrivains, des livres annotés et des carnets d'écriture (donnant accès à la genèse de ses œuvres, parfois aussi à des états d'âme intimes) pourraient être déposés à la bibliothèque municipale d'Angers, soumis à des conditions de communication et de publication.

La bibliothèque municipale est aussi propriétaire de la dation Pavie dont l'histoire est originale. Le fonds est constitué de la correspondance passive du fils aîné de Louis Pavie, Victor qui était un imprimeur-éditeur, notamment avec son frère Théodore qui était professeur au Collège de France, et de grandes personnalités littéraires ou artistiques (Sainte-Beuve, Emile Deschamps, Arsène Houssaye, David d'Angers…). Un dentiste parisien, M. Steuer, achète 610 lettres d'artistes du XIXe. Il veut les vendre à une collection publique. Les archives nationales ne disposent pas du budget suffisant, il tente alors sans succès de les revendre aux archives départementales de Maine-et-Loire, puis à la bibliothèque municipale d'Angers, puis aux musées d'Angers. A son décès, un processus de dation se met en marche et trois experts évaluent le fonds. Une fois que le fonds est entré dans les collections de l'État se pose la question de l'établissement de conservation. C'est la bibliothèque municipale d'Angers qui est choisie, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est l'enracinement et la présence d'un fonds déjà existant d'archives et de correspondances de la famille Pavie qui ont primé. Ensuite, le choix est lié à la jurisprudence créée par l'arbitrage de la Direction des Archives de France et de la Direction du Livre et de la Lecture de 1977-1978 lors de la réception par

---

[234] Achat-donation : L'expression a été utilisée par Monsieur Gautier pour définir une forme d'achat symbolique. Un premier manuscrit est acheté à un auteur comme pour sceller un contrat entre le lieu de conservation et l'écrivain. Suite à ce achat, l'écrivain fera don de ses archives.

[235] Livres pauvres : « Confection matérielle qui ne nécessite pas beaucoup d'argent, simplement quelques feuilles de papier. […] Pauvre, le livre l'est également dans la mesure où il prend le parti pris d'échapper au circuit de la commercialisation avec tous ses intermédiaires obligés : l'éditeur, le diffuseur, le libraire. » David Leuwers, « Une expérience riche », *Le livre pauvre,*Triages, revue littéraire et artistique, 2003, 2ème semestre, p. 9.

CC BY NC ND

l'État du fonds Maurice Barrès, donnant la primauté aux bibliothèques en matière d'archives littéraires. Même si cela ne s'applique pas toujours en provinces, car en réalité les archives départementales ont souvent plus de poids. D'autant plus que toutes les bibliothèques municipales n'ont pas de fonds patrimoniaux.

Bilan sur la politique de collecte : l'achat d'archives littéraires est un achat réfléchi. Le manuscrit, la correspondance ou le brouillon doit avoir un intérêt scientifique. Autrement dit, il doit participer à la compréhension de la genèse d'une œuvre, par exemple. La pièce ne doit pas uniquement servir à une exposition, à être une relique, elle doit servir à compléter un fonds. Un manuscrit littéraire déjà parfaitement édité ou donnant le dernier état du texte avant édition sans plus aucune variante n'est pas toujours acquis. Des manuscrits de romans d'Alfred Machard dans l'état définitif ou des lettres parfaitement éditées d'Alfred de Vigny à David d'Angers mis en vente par des libraires ou lors d'enchères ont ainsi été volontairement délaissés alors que le budget aurait sans doute pu être réuni. L'apport scientifique de ces éventuels achats paraissait trop faible et la présence d'autres autographes de ces auteurs ne nécessitaient pas ces achats pour d'éventuelles expositions. C'est cette visée scientifique qui prime, ce qui implique que le conservateur doit rester à jour des problématiques de recherche (génétique des textes, etc.).

Quelle valorisation pour les archives littéraires de la bibliothèque municipale d'Angers ? Elle peut prendre des formes diverses. D'abord, des expositions, comme cela a été le cas pour le fonds Jean-Pierre Geay, mais aussi pour le fonds de Michel Butor dans des expositions au château. Cela peut être des publications comme pour le fonds Jean-Pierre Geay ou les livres pauvres. Mais cela prend aussi la forme de la numérisation. Notons qu'une campagne de numérisation est en cours à la bibliothèque municipale d'Angers : les brouillons de Lamartine, de Dumas, ainsi que d'autres seront en ligne dès cet été. Ce sont aussi des colloques, notamment pour le fonds Jean-Pierre Geay, mais aussi de la recherche universitaire comme ce sera probablement le cas pour le fonds Antoine Emaz lorsqu'il sera inventorié. Dans ce domaine, une autre forme de valorisation est le traitement d'un fonds par une unité de l'université, comme le master métier des bibliothèques ou l'édition d'un manuscrit littéraire comme le font plusieurs étudiants du master d'édition littéraire de l'université d'Angers.

La valorisation est un enjeu capital dans la conservation des archives littéraires, que ce soit pour l'écrivain ou pour la bibliothèque municipale. Le fonds Jean-Pierre Geay a bénéficié de nombreuses formes de valorisation. Il s'agissait, toutefois, d'un engagement pris par la bibliothèque municipale en échange du fonds. Il est intéressant de noter que les enjeux pour les écrivains diffèrent et que cela joue un rôle dans le choix du lieu de conservation de ses archives. En effet, une écrivaine comme Danièle Sallenave est médiatique. Par le don de ses archives, elle vise au développement d'une postérité scientifique et critique de son œuvre, plus proche du milieu universitaire. Au contraire, d'autres auteurs, notamment les poètes qui publient davantage en dialogue avec des artistes, visent une valorisation plus artistique qui se manifeste par des expositions ou des catalogues qui sont plus souvent développés par les bibliothèques municipales.

Etant donné que les enjeux diffèrent pour les écrivains, il peut y avoir une légère concurrence entre le centre commun de documentation et des archives et la bibliothèque municipale. Toutefois, c'est la concertation entre tous les acteurs qui prévaut, même si les transferts budgétaires (comme dans le cas du fonds Hervé Bazin) sont très rares.

Quelles subventions ?

Le FRAB (Fond Régional d'Acquisitions des Bibliothèques) fonctionne bien dans la région Pays-de-Loire. Il est abondé à 50% par le Conseil régional et à 50% par la DRAC (Direction Des Affaires Culturelles, service déconcentré du Ministère de la Culture), soit environ 25 000€ chacun par an. Pour les achats plus importants, comme celui du manuscrit de la *Geste des comtes de Dammartin* (ms. 2320), roman historique enluminé de 1503 acheté par la

CC BY NC ND

bibliothèque municipale en 2012, le Ministère de la Culture peut accorder des subventions pour APIN (acquisition patrimoniale d'intérêt national).

1.2. Entretien avec Valérie Neveu

Grille de l'entretien :

Présentation du témoin	Parcours professionnel (sensibilité littéraire ?)
	Rôle au sein de la bibliothèque ? Est-ce que c'est un rôle différent que celui de son prédécesseur et son successeur (plus actif) ?
Archives littéraires	Définition : définition Quelles sont les différences avec un autre type d'archives privées ?
	Acquisition : quelle politique ? Qui décide ? Quelle cohérence ?
	Collecte : Hervé Bazin (financement), Tournier, Ecole de Rochefort
	Quel rapport aux archives littéraires : vitrine ou indifférence ?
	Exploitation : quelles mises en valeur ?
	Subventions
	Quels sont les freins (moyen, intérêt, …) ?
Le service commun de la documentation et des archives	Statut pour les archives, développement des fonds
	Personnalités médiatrices
Public	Recherche : laboratoire littéraire, enseignants
Ecrivains	Quels rapports avec le service de documentation ?
	Quels rapports avec leurs archives ?
	Quelle influence du contexte juridique et judiciaire (droit de la propriété intellectuelle) dans les relations ?

CC BY NC ND

	Est-ce qu'ils ont la perception de la valeur marchande de leurs fonds ?
Services d'archives et autres lieux de conservation	Quelles relations ?
	De la concurrence ou de l'entraide ? Avec les services d'archives, la bibliothèque municipale, les musées, les maisons d'écrivains, comme celle Julien Gracq ?
	Quelle influence de la circulaire AD 8299 ET DLL/DBEAG/BHK/EN/N° 94-992 sur le partage entre les services d'archives et les bibliothèques ?
	Quelle perception de l'IMEC ? Est-ce que l'on ressent son poids dans la collecte ? Est-ce que c'est vécu comme étant une bonne chose ou une entrave ?

Entretien :

Déroulement de l'entretien :

Minutage	Thème
0' à 1'10	Présentation du mémoire
1'10 à 1'15	Présentation du témoin
1'15 à 5'02	Les acquisitions littéraires du service commun de la documentation et des archives
5'03 à 7'05	Le fonds René Bazin
7'06 à 8'43	Le directeur Jean-Claude Brouillard
8'43 à 11'28	Le pôle recherche et l'espace littéraire du Maine-et-Loire
11'30 à 20'15	La valorisation
20'16 à 22'35	Le public des archives littéraires
22'36 à 23'56	Le fonds Michel Tournier
23'57 à 31'36	La valorisation
31'37 à 33'50	Les subventions
33'52 à 37'36	Des fonds particuliers : Tournier et Burgess
37'37 à 42'19	La composition des fonds
42'20 à 42'40	Danièle Sallenave
42'46 à 44'45	Les contacts avec les autres institutions
44'46 à 47'29	Le relationnel
47'30 à 49'00	Le fonds Bazin à Nancy
49'01 à 50'04	Le suivi d'un fonds
50'05 à 52'25	Le fonds André Dhôtel
52'26 à 57'13	Le traitement des fonds

CC BY NC ND

Transcription partielle de l'entretien :

1'15 à 5'02

« Notamment, en choses les plus importantes, y a eu bien sûr, mais c'était un achat, le fonds Bazin. Après on a eu le fonds Danièle Sallenave […] qui lui est un don. On a eu, Points et Contrepoints. Parce qu'après, il y avait aussi des fonds qui étaient arrivés avant pour lesquels j'ai pu continuer à faire des traitements un peu au fil des ans. »

« Un autre fonds important qui est arrivé peu de temps avant que moi je n'arrive, autrement dit, j'ai attaqué rapidement son traitement, c'était le fonds Anthony Burgess. »

« Chaque fonds s'étire souvent sur plusieurs années. […] comme c'était des fonds qui étaient en accroissement permanent, je m'en suis toujours plus ou moins occupée. »

« Pendant la période où j'étais à la BU, j'ai eu à m'occuper, à mettre la main dans la plupart des fonds qui étaient déjà arrivés ou qui arrivaient soit pour un traitement initial soit pour un complément. »

5'03 à 7'05

« Ce qui a pu être compliqué, peut-être, c'est la négociation avec les autorités locales disons. Mais je ne m'en suis pas occupée, puisque c'était le directeur de l'époque, Olivier Tacheau qui a traité ça. Au passage, si vous recherchez monsieur Tacheau, il est directeur de la bibliothèque municipale de Caen, actuellement. Tout le côté négociation, obtention de subventions, c'est lui qui a vu ça pour ce fonds-là. […] Sinon après, la procédure en elle-même, finalement non, a été assez simple parce qu'on a travaillé par préemption lors de la vente et voilà. »

« Après, est-ce qu'il y a eu des contacts avec les autorités municipales puisque la bibliothèque municipale avait déjà un manuscrit et que ça aurait été logique, je suppose qu'il s'est passé des choses mais je ne suis pas au courant. »

7'06 à 8'43

« Oui donc pour vous clarifier la chose, je vous parlais de M. Tacheau, c'était à son époque que l'achat Bazin s'est produit, mais avant, on avait le directeur Jean-Claude Brouillard et, en fait, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il avait un mode de gestion très particulier. Et que la récupération de fonds littéraires, c'était son truc, c'était lui qui s'en occupait, de manière souvent très secrète finalement. Et puis, quand il avait récupéré quelque chose, ça nous retombait dessus, tout d'un coup il disait : « Ben, tiens il y a ça qui arrive ». Et on, le personnel, on avait le plus grand mal à comprendre comment ça c'était passé. […] Moi, j'étais sur le traitement scientifique, je n'étais pas sur les contacts, pas sur les négociations, puisque Brouillard travaillait essentiellement avec son réseau. Des poètes qu'il avait rencontrés dans différents colloques et puis, il faisait en sorte que ça soit entre eux. Il essaie de les inciter à se parler, les uns aux autres pour qu'ils s'entrainent mutuellement à faire des dons ou des dépôts quoi. C'était aussi beaucoup des gens qu'il voyait par des relais associatifs, par exemple l'Association des Poètes de Rochefort qui existait à l'époque. »

CC BY NC ND

8’43 à 11’28

« Dans les années 80-90, il y avait une grosse activité autour de la littérature de Loire. C’était un prof qui est maintenant en retraite, qui s’appelait M. Cesbron, qui s’occupait de ça notamment. Ils avaient fait plusieurs colloques et tout. Nombreux colloques qui se sont déroulés avant mon arrivée. […] Et c’est beaucoup à ces occasions-là, effectivement, que des liens avaient noués. Mais aussi, il y avait pareil une collègue qui est à la retraite mais qui était très active autour de ce secteur-là, c’était Yvonne Buchmann. »

« On a un projet de recherche qui est en cours qui est axé autour de cette histoire de génétique des textes, c’est Cécile Meynard qui s’en occupe. Selon les époques, les types de recherche sont différents, la recherche évolue mais effectivement, là où il peut y avoir des petits problèmes, c’est que le rythme universitaire marche par projets pluriannuels. Mais, des axes peuvent disparaître, d’autres se créent, donc on a un rythme de renouvèlement assez rapide, à la différence des fonds de bibliothèques qui sont pérennes. Une fois qu’un fonds rentre, il est toujours là. Ce qui, du coup, fait qu’il y a une forme de « vieillissement » : un fonds a pu trouver une exploitation scientifique à une époque et puis après, il suffit que le chercheur qui s’en occupait ne soit plus là ou soit passé à autre chose, et ça peut péricliter, mais c’est comme ça dans toutes les bibliothèques. »

11’30 à 20’15

« Il y avait des formes traditionnelles qui étaient les accueils ou accompagnement de colloque, c’est-à-dire qu’autour d’un colloque, qui ne se tient pas nécessairement à la BU, mais il y avait un pot, parfois il peut y avoir une activité un peu plus précise qui se déroule dans une salle de la BU. […] Des expositions un peu modestes avec quelques vitrines. […] C’est surtout dans l’idée de faire plaisir. […] Autre modalité traditionnelle, qui n’implique pas les nouvelles technologies, il y avait les samedis de l’Ecole de Rochefort, c’était le directeur qui organisait ça. Certains samedis, il accueillait l’association et ils faisaient des séances poétiques dans le local Belle Beille. […] Autrement, autres modalités qui sont apparus avec Internet, c’est tout ce qui était exposé sur le site web de la BU. […] Le public touché à l’époque, puisqu’on était à une époque où Internet était assez peu répandu dans le grand public, le public touché, c’était essentiellement des universitaires. Ce qui pouvait nous permettre de mettre en ligne des documents lourds, par exemple sur le site Burgess, j’avais mis quelques fichiers sonores, je mettais des images. Même si pour les particuliers, ça ramait pas mal à la maison mais comme on visait des universitaires, ils avaient le réseau universitaire, c’était pas un problème. »

20’16 à 22’35

« Les curieux, je vous dirai, sans doute y en a-t-il, mais on ne peut les connaître que s’ils se manifestent. Or, justement, les curieux ne se manifestent peu parce que pour faire la démarche d’écrire à la bibliothèque, il faut quand même

CC BY NC ND

avoir quelque chose de particulier à dire. […] A par les chercheurs, il y avait quand même une autre catégorie qui nous sollicitait beaucoup. Mais justement, ceux-là, on essayait de les écarter. C'était les potaches, c'était les élèves de collège et de lycée, notamment sur le fonds Tournier parce que c'est un auteur qui est dans les programmes scolaires et qui était très étudié, Vendredi ou la vie sauvage ou bien certains de ses contes. […] On recevait plein de courriers de lycéens ou de collégiens qui réclamaient qu'on leur envoie des fiches de lecture. […] Maintenant, c'est fini. Maintenant ils les piquent directement sur Internet. »

22'36 à 23'56

« Michel Tournier, c'est un problème à part entière parce que, sans trop rentrer dans les détails, il y a un conflit autour du devenir des manuscrits qu'a écrits Michel Tournier qui ont été légués à l'université d'Angers. Le legs a été accepté officiellement, seulement, nous sommes actuellement dans un conflit assez lourd autour des modalités de traitement du fonds. Théoriquement, ça aurait dû couler de source, il aurait dû y avoir le legs et la prise en charge rapide des manuscrits, traitement dans la foulée. […] Ici, on a toujours été bons sur les délais, grâce aux systèmes de collaboration, à la fois le travail interne à la bibliothèque et puis l'importante collaboration avec les filières d'enseignement. Sur cette base, cela aurait dû bien se passer. »

23'57 à 31'36

« France essaie de faire, quand elle le peut parce qu'elle n'est pas dans des locaux très adaptés, des expositions comme sur le fonds Benoîte Groult. Il y a quelque chose qui est prévu cette année 2017, puisque c'est l'anniversaire de naissance de Burgess. Donc, actuellement France travaille avec une chercheuse américaine sur un choix de documents pour faire cette exposition. Par le passé, il y a déjà eu des expositions Burgess […] C'était des expositions qui accompagnaient les colloques. […] J'avais fait une exposition physique […] autour d'un autre colloque, c'était en 2005, qui avait abouti à la réalisation de grandes affiches. […] J'avais fait différents panneaux d'après les différentes phases de la vie de Burgess. […] Quand on veut faire une exposition aujourd'hui, les possibilités ne sont pas énormes. […] Il y a possibilités d'exposer comme ça des posters ou de disposer des vitrines avec un choix de documents. […] Il n'y a pas non plus beaucoup de matériels d'exposition, la BU dispose de quelques vitrines mais pas tant que ça. […] Les expositions dont je parle sont des expositions vraiment très artisanales, faites avec le coût presque 0, sauf le coût de l'impression. Et on les prépare aussi en peu de temps. Il n'y a jamais eu ici un investissement sur une exposition majeure qui effectivement ferait appel à d'autres bibliothèques. […] La valorisation repose essentiellement sur le personnel et la collaboration avec les enseignants autour des fonds spécialisés. […] Les expositions sont presque toujours à l'occasion de colloques, donc ça suppose qu'il y ait une initiative des universitaires plus que de la BU. […] En début d'année, il y avait une commémoration […] autour du livre de Benoîte Groult, Mon évasion. Je ne sais plus, mais c'était peut-être autour du lancement du projet de recherche. »

CC BY NC ND

31’37 à 33’50

« A ma connaissance, il n’y en a eu que pour l’acquisition du fonds Bazin qui était un cas exceptionnel. Pour le reste, comme la plupart des acquisitions se passent par don, ça ne coûtait pas grand-chose et tout ce qui était les frais courants : véhicules quand on allait chercher des caisses à Paris ou autre, c’était les frais généraux de la BU. Le chauffeur, c’était souvent moi ou d’autres, mais les déménagements se faisaient avec du personnel de la BU sauf exception. Ou alors, des combines […] Toute sorte de trouvailles pour fonctionner sur le budget courant. […] Les vernissages font partie des frais de représentations, sur le budget normal. »

33’52 à 37’36

« On a un certain nombre de fonds qui ont cette origine-là. Cela vient d’un contact particulier d’un enseignant avec l’auteur, après cet enseignant s’est retourné vers la BU pour avoir un accueil à la BU. Et les deux cas les plus typiques de cette formule-là sont Burgess, puisque c’est venu d’un enseignant, lui aussi à la retraite. […] Un enseignant américain, Ben Forkner, et qui avait connu quand il était jeune Burgess et qui était resté en contact avec sa veuve. C’est comme ça que le fonds est arrivé, du moins une partie, parce que sa veuve a dispersé le fonds de son mari dans pleins d’endroits différents. […] Autrement, pour Tournier, même processus. C’est une prof de lettres, Mme Arlette Bouloumié, qui elle, était proche de Tournier jusqu’à sa mort. Elle l’a connu sans doute il y a longtemps et elle l’a fréquenté jusqu’à sa mort. Et aujourd’hui, elle est exécutrice testamentaire ce qui lui donne une position spécifique avec plein de choses liées à ce statut. Alors, donc, c’est par ce contact que Tournier a été convaincu de léguer à Angers, ce qui n’était pas évident parce qu’un auteur de cette dimension-là, s’il n’avait pas été incité à léguer à Angers, il aurait dû logiquement se tourner vers les bibliothèques parisiennes, la Bibliothèque nationale de France pour le prestige quoi. Comme Gracq, où il y a eu du « travail au corps ». […] Pour moi, Gracq, c’est très lointain, je ne l’ai jamais rencontré, c’est passé par le directeur et par des profs qui connaissaient Gracq. Mais disons, les méthodes d’approche ont échoué. Cela ne marche pas toujours, dans le sens où Gracq n’a jamais donné que des petits machins à la BU sans importance. Et que finalement, pour sa réputation posthume, c’est la Bibliothèque nationale de France qu’il a choisie. Or, Tournier aurait dû logiquement faire ça, mais compte tenu des relations de longue date, il a été convaincu de léguer à Angers. […] Tournier n’avait aucun lien littéraire avec l’Ouest, là, c’est juste une question de relation personnelle. »

37’37 à 42’19

« Une bibliothèque n’est jamais tenue de tout accepter, mais avec Brouillard, jamais rien n’était refusé. Probablement parce qu’il se disait qu’il fallait tout accepter pour inciter un grand nombre de gens à donner et que là-dedans Dieu reconnaîtrait les siens. […] Beaucoup de fonds sont d’un intérêt très secondaire, mais il peut y avoir des pépites,

notamment par les correspondances. Souvent, on a des correspondances de personnages plus intéressants qu'à la limite la personne qui les a réceptionnées. Comme c'est des fonds qui se répondent beaucoup les uns aux autres, notamment tout ce qui est autour de l'École de Rochefort. Cela fait une unité qui instaure des dialogues et qui, pris globalement, est quand même un fonds intéressant. […] C'est sûr qu'on a eu un poète, qui s'appelait Bouhier, qui était basé à Rochefort et qui était en contact avec un certain nombre de poètes intéressants de son époque. […] Quelques-uns qui avaient une réputation nationale, qui sont encore dans des anthologies littéraires et qui sont encore lus. »

« Quand je disais qu'on connaît les publics par les correspondances qu'ils envoient, les chercheurs, en général, prennent contact par mail. […] Beaucoup font des recherches dans le cadre de thèses, […], certains écrivent des articles dans des revues littéraires. »

42'20 à 42'40

« Un exemple de contacts spontanés, Danièle Sallenave. Elle avait des manuscrits, ou plutôt des tapuscrits parce que ce sont des tirages informatiques. Elle l'a donné assez spontanément. Elle est revenue s'installer dans la région, elle a repris des contacts avec le milieu littéraire local, elle est venue donner des conférences ici. De fil en aiguille, on lui a dit qu'il y avait des fonds littéraires qui étaient déposés, donnés, etc. Et ça l'a incité à donner des choses, mais il n'y a pas eu vraiment besoin de la pousser. […] C'est une personnalité de premier plan. »

42'46 à 44'45

« C'est un contact plus personnel qu'institutionnel. Cela dépend beaucoup des affinités que l'on a avec les collègues. Traditionnellement, ici à l'université d'Angers, on a toujours eu des contacts importants avec les archives départementales, Mme Verry en particulier. […] On travaille ensemble sur différents sujets, mais notamment sur l'accueil de stagiaires. […] Mais, par contre, la collaboration ne se fait pas sur les fonds eux-mêmes. Ce que la bibliothèque municipale d'Angers développe du point de vue patrimoine, autant que je sache, elle le fait d'une manière tout à fait indépendante. […] Mais, il n'y a pas non plus de concertation, au sujet des acquisitions ou autres. »

44'46 à 47'29

« C'est bien la fragilité du dispositif. […] Il faut quand même instaurer la confiance, et l'institution qui rassure. Parce qu'au-delà du relationnel, il faut quand même que les personnes qui ont donné les choses reçoivent quelque chose en retour et qu'ils aient l'impression d'être bien accueillis ou que leur fonds est valorisé, c'est le cas des écrivains vivants. […] La difficulté du relationnel, elle est surtout pour l'écrivain vivant ou la femme d'écrivain. […] Au-delà des premiers contacts, où l'on essaie que ça se passe bien et que du coup, ces personnes se disent « tiens ça serait bien si je pouvais finalement me pérenniser moi-même » […] Certains écrivains ont la démarche de s'immortaliser en

CC BY NC ND

faisant un dépôt ou un don à un établissement public. Mais encore faut-il, bien sûr, que cet établissement leur inspire confiance et leur démontre, dans les années qui suivent, qu'ils avaient raison. […] Il faut qu'il y ait des moyens : un bâtiment qui soit bien tenu, des conditions de sécurité correctes, il faut que le fonds soit géré méthodiquement, […] et surtout qu'il y ait les ressources humaines. »

50'05 à 52'25

« Il a été très connu à l'époque et il a été un auteur dans les programmes scolaires. […] Je pense que Brouillard avait été en contact avec les descendants, sans doute aussi à l'occasion d'un colloque. […] Le malheureux, en tant qu'écrivain, il est un peu oublié […] en tout cas, la famille ne s'est plus jamais manifestée, mais un jour ou l'autre, elle pourrait se remanifester et demander comment ça se fait que personne n'en parle finalement. […] Pourtant, c'est des manuscrits d'écrivain, ce sont des choses qui ont de la valeur, surtout pour son roman le plus célèbre qui est *Pays dont on n'arrive jamais* qui a été presque un classique à une époque. […] J'ai un doute sur le statut du fonds. »

52'26 à 57'13

« Il a été variable au fil du temps, aujourd'hui, il est en EAD, c'est très strict. […] Il y a bien longtemps que les bibliothécaires traitent des fonds de manuscrits avec leurs méthodes qui, d'ailleurs, reprenaient les contenus de l'EAD puisqu'on n'invente rien : les éléments d'information sont les mêmes. C'est plus une question de présentation. Donc, pour les fonds, si les inventaires étaient réalisés par des étudiants en archivistique, ils étaient plus proches d'un inventaire d'archives, si c'était des inventaires fait par moi, ils ressemblaient plus à un texte rédigé, pour moi, je pense que la lecture pour le public, une rédaction plus souple est préférable. Donc, je faisais une note de rédaction, disons, qui s'inspirait de ce que j'avais pratiqué quand j'étais à la bibliothèque municipale de Rouen. Lui-même s'inspirait des conseils diffusés par le Direction du Livre et de la Lecture. […] C'était un guide pour présenter les notices de manuscrits et les éléments qu'il fallait relever. A la base, ces conseils étaient diffusés pour former un complément au catalogue général des manuscrits qui avait commencé au XXe et qui s'est poursuivi en édition papier jusque dans les années 80, le dernier complément a dû paraître dans les années 80. »

« Jusqu'à récemment, systématiquement, il y avait une version traitement de texte (Word, PDF, …) qui était proposé en téléchargement. […] Le chercheur qui en avait besoin, pouvez la télécharger et il y avait tout dedans. Alors actuellement, la directrice est chaude partisane du traitement par Calames (Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur) qui a ses utilités, mais qui d'un autre côté, n'est pas du tout pratique pour une vision d'ensemble du fonds. »

1.3. Entretien avec France Chabod :

La grille d'entretien est commune à celle utilisée pour l'entretien avec Valérie Neveu.

Ce document propose un résumé de l'entretien d'après des notes prises au cours de celui-ci plutôt qu'une transcription. Il a été relu rapidement par Mme Chabod.

L'entretien a eu lieu par téléphone le 2 mai 2017.

Mme Chabod est une bibliothécaire, responsable des archives spécialisées du service commun de la documentation et des archives d'Angers. Elle occupe ce poste depuis septembre 2007.

Elle s'occupe de la chaîne complète du traitement des archives : le contact avec les propriétaires d'archives, le déplacement chez eux, le déménagement de celles-ci vers le service commun de la documentation et des archives, le classement et la valorisation. C'est aussi elle qui suggère l'achat de livres, notamment concernant le féminisme.

Le service commun de la documentation et des archives d'Angers n'a pas à proprement parler de politique d'acquisition : il n'y a que très peu d'achat, les principales entrées sont des dons, mais il y a aussi des dépôts (fonds André Dhôtel) ou des legs (fonds Michel Tournier). On compte entre 2 et 3 entrées de fonds littéraires par an pour l'université d'Angers et celles-ci sont soumises au conseil de gestion de l'université. Le service commun de la documentation et des archives d'Angers possède, néanmoins, un budget annuel de 4000 €, principalement utilisé pour le conditionnement des archives.

Cependant, le fonds Hervé Bazin a été acheté en 2004 par le service commun de la documentation d'Angers. Avant la mort de l'auteur, le fonds avait été déposé à aux archives municipales de Nancy, sans contrat. A sa mort, les ayant-droits ont contesté ce dépôt en justice. Alors que le fonds allait être vendu aux enchères et probablement dispersé, Odile Bazin, la dernière épouse d'Hervé Bazin, a pris contact avec Olivier Tacheau, ancien directeur. Celui-ci a réussi à se procurer 100 000 € (20 000 de la Mairie d'Angers, 20 000 du Conseil général de Maine-et-Loire, 20 000 de l'Education Nationale et 40 000 du service commun de la documentation d'Angers) pour acheter par préemption la totalité du fonds à Drouot. Le fonds contient environ 9 000 lettres de personnalités célèbres, des manuscrits, beaucoup de documentation et des plans topographiques de ses romans avec des annotations autographes. Seul le manuscrit de la Vipère au Poing demeure disparu. En dehors de cela, Odile Bazin a voulu faire don d'objet ayant

CC BY NC ND

appartenu à son mari, comme sa machine à écrire. (Malheureusement elle est décédée avant d'avoir pu donner ces objets).

Aujourd'hui, la politique d'acquisition du service commun de la documentation et des archives d'Angers se concentre sur des dons de poésie et l'Ecole de Rochefort, et il demande aux donateurs de ne pas donner de complément d'archives avant dix ans, environ, afin d'éviter de recevoir au compte-goutte. Sauf cas particuliers (comme un achat à Nantes de lettres, d'argus de presse et de photographies concernant le fonds Gracq), il n'y a pas d'achat car il y existe déjà une liste d'attente pour les dons.

A l'origine de la collecte des fonds spécialisés au service commun de la documentation et des archives d'Angers se trouve Jean-Claude Brouillard, directeur de 1970 à 2002. Celui-ci s'intéressait aux manuscrits et utilisait les colloques pour y rencontrer des auteurs et tenter les convaincre de verser leurs archives. C'est par exemple à l'occasion d'un colloque qu'il a rencontré le fils d'André Dhôtel. Aujourd'hui, le manque de place oblige à une spécialisation.
La collecte s'appuie aussi sur des enseignants spécialistes d'un auteur sur lequel ils peuvent organiser un colloque, c'est le cas des archives de Burgess. Un enseignant américain était spécialiste de Burgess et le connaissait. C'est par ce biais que les archives ont été données à Angers. Comme Burgess est un musicien, son fonds se compose aussi de partitions écrites à la main, notamment la partition unique du Ballet sur William Shakespeare qui a fait l'objet d'une numérisation. On y trouve aussi des objets comme sa machine à écrire. Une exposition et un colloque sur Anthony Burgess, ayant pour thème Burgess et la religion, sont en cours de préparation pour les mois de novembre/décembre.

En outre, le service commun de la documentation et des archives d'Angers se trouve être la bibliothèque de référence sur Michel Tournier. En effet, pour accompagner l'enrichissement du fonds, la bibliothèque a complété sa collection en acquérant des thèses, des livres venant du monde entier au sujet de Michel Tournier. Cette grande richesse attire les spécialistes de Tournier et des colloques. Ainsi, les principaux usagers de ces archives littéraires sont les chercheurs, y compris les chercheurs étrangers : une traductrice japonaise de Tournier s'est rendue à Angers.

Le service commun de la documentation et des archives d'Angers accueille aussi le Centre des Archives du Féminisme (CAF). Parmi les archives de féministes, les archives de Benoîte Groult, féministe et écrivaine. L'entrée du fonds s'est fait suite à une correspondance entre France Chabod et Mme Groult, malheureusement, cette dernière avait déjà détruit une partie de ses archives. Elle accepte, toutefois, de donner ses archives (correspondance, manuscrits) au CAF. Elle écrit des essais, comme en 1975, Ainsi soit-elle où elle dénonce les mutilations sexuelles faites aux femmes. Mais, elle écrit aussi des romans comme La part des choses. Les manuscrits de ses romans font l'objet d'une exploitation par les professeurs de lettres, donnant lieu à des colloques, notamment en 2014 (avec la

venue de la Ministre des Droits de la femme, mais aussi à des expositions, notamment sur Mon évasion. Un projet de grande ampleur est en route concernant les archives de Benoîte Groult : l'association de l'université de Grenoble Alpes et d'Angers pour un travail commun portant sur Mon évasion et Les vaisseaux du cœur. Le projet propose une numérisation des manuscrits afin d'être publié sur Internet pour que les manuscrits soient transcrits par des volontaires. A l'origine de ce projet, Mme Cécile Meynard.

En termes de valorisation, les possibilités sont multiples. La numérisation et le projet de Cécile Meynard en font partie. Des photos des écrivains trouvées dans les fonds peuvent être utilisées par des éditeurs. Plusieurs auteurs ont fait l'objet de colloque ou d'exposition, voire les deux, comme Luc Bérimont, poète de l'École de Rochefort ou Hervé Bazin (2007). Parfois, les archives font l'objet d'un petit reportage sur des chaines régionales comme France 3 région, ou Ouest France ou d'articles, notamment dans la revue Archives d'Anjou. On peut encore citer des prêts d'archives comme celles de Luc Bérimont, à nouveau, qui ont été prêtées au département du Nord d'où il était originaire. Mais, l'organisation des prêts d'archives en France ou à l'étranger est une procédure compliquée et demande de l'organisation. Il faut déterminer la valeur assurance de ce qui est prêté. Par exemple, même deux pages des manuscrits d'Hervé Bazin pourraient valoir 3000€ car sans elles la valeur du fonds est nettement en baisse.
Cependant, les archives littéraires ne bénéficient pas d'un réseau aussi dense que les archives du CAF. En ligne, elles peuvent être valorisées par CALAMES (Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur) qui est un inventaire national et le catalogue national que l'on peut trouver dans le CCFr (Catalogue Collectif de France).

2. Tableau de récolement

ID	Nom du fonds	Biographie succinte	Institution responsable de l'accès	Cote	Année d'entrée	Accroissement	Date de début	date de fin	Entrée
1	Fonds Joseph Denais	Beaufort-en-Vallée	Archives départementales	2 J	?	1960	1800	1999	Don
2	Fonds Victor Dauphin Angers		Archives départementales	3 J			1800	1999	Don
3	Fonds René Bazin	Angers	Archives départementales	11 J		2007	1800	1999	Dépôt
4	Fonds Marc Leclerc	Angers	Archives départementales	22 J	1977	1978, 1979 (jan/nov)	1800	1999	Don
5	Fonds André Bruel	Angers	Archives départementales	81 J	1979	1979, 1980	1800	1999	Don
6	Fonds Henri Boré	Marillais	Archives départementales	241 J			1900	1999	Don
7	Fonds Henri Coutant	Anjou	Archives départementales	305 J			1889	2000	Don
8	Archives Damiron	Rhône	Archives municipales d'Angers	11 J	~1980		1814	1971	
9	Alain Debroise		Archives municipales d'Angers	1 J 862			s.d.	s.d.	
10	Fonds André Turquet	Angers	Archives municipales d'Angers				1867	1940	Achat
11	Fonds Pierre Danjou	Anjou	Archives municipales de Saumur	58 Z	2011				Don
12	Jean-Pierre Geay	Saône-et-Loire	Bibliothèque municipale d'Angers	Rés. Ms. 2396	2011	plusieurs dons entre 2011 et 2013	s.d.	s.d.	
13	Histoire des contes de Dammartin	Angers	Bibliothèque municipale d'Angers	Ms 2320	2011				Achat
14	Jean Lurçat	Vosges	Bibliothèque municipale d'Angers	Rés. B50214	2006	Librairie Manuel Rossignol (Var)	1926	1925	Achat
15	Dation Steuer	Paris	Bibliothèque municipale d'Angers	Rés. Ms. 2131 à 2138	2002		1833	1847	Dation
16	Fonds Hervé Bazin	Angers	Bibliothèque municipale d'Angers	Ms 2109	1987				Achat
17	Fonds Maurice Fourré	Angers	Bibliothèque municipale d'Angers						
18	Fonds Alfred Machard	Angers	Bibliothèque municipale d'Angers		1993				Achat
19	Fonds Jules Trohel	Laval	Bibliothèque municipale d'Angers	Ms 399					
20	Eugène Thibaudeau	Anjou	Bibliothèque municipale d'Angers	Rés. Ms. 2261-2263	2011		1928	1935	Achat
21	René Rabault	Angers	Bibliothèque municipale d'Angers	Rés. Ms. 2375-2387	1989				Don
22	René Poirier	Anjou	Bibliothèque municipale d'Angers	Rés. Ms. 2656	2007				Don
23	Anatole-Joseph Verrier	Anjou	Bibliothèque municipale d'Angers	Rés. Ms. 2657	2008			1925	Don
24	Fonds Jocelyn Mercier	Anjou	Bibliothèque municipale d'Angers	Rés. Ms. 2659	2008				Achat
25	Jacky Essirard	Angers	Bibliothèque municipale d'Angers	Rés. Ms. 2663	2014				Don
26	Charles Dovalle	Montreuil-Bellay	Médiathèque de Saumur		1986	2003			Achat
27	Fonds Hervé Bazin	Angers	Service commun de la documentation et des archives	R 740 000	2004		1948	1995	Achat
28	Fonds Serge Brindeau	Mans	Service commun de la documentation et des archives	R 220 100	1997	2000	1942	1999	Dépôt
29	Fonds Anthony Burgess	Manchester	Service commun de la documentation et des archives	R 720 000	1999		1952	2002	Don
30	Fonds Maurice Courant	Cholet	Service commun de la documentation et des archives	R 811 000	2000	2002	1945	2002	Don
31	Fonds André Dhôtel	Ardennes	Service commun de la documentation et des archives	R 300 000	1995		1941	1985	Dépôt
32	Fonds Julien Gracq	Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire)	Service commun de la documentation et des archives	R 760 000	2008		1923	2007	Achat
33	Fonds Emile Joulain	Mazé (Maine-et-Loire)	Service commun de la documentation et des archives	R 815 000	?		1840	1999	A choisir
34	Fonds Jean Laugier	Lorient	Service commun de la documentation et des archives	R 840 000	2000		1850	2006	Achat
35	Fonds Octave Mirbeau	Calvados	Service commun de la documentation et des archives	R 500 500	2009		1891	1908	Achat
36	Fonds Christian Péchot	Anjou	Service commun de la documentation et des archives	R 841 000	2012	2012	1963	2012	Don

ID	Nom du fonds	Biographie succinte	Institution responsable de l'accès	Cote	Année d'entrée	Accroissement	Date de début	date de fin	Entrée
37	Fonds *Points & Contrepoints*		Service commun de la documentation et des archives	R 812 000	2004				Don
38	Fonds Danièle Sallenave	Angers	Service commun de la documentation et des archives	R 813 000	2002	2002			Dépôt
39	Fonds Michel Tournier	Paris	Service commun de la documentation et des archives	R 600 000	1996	2015/2016	1897	2007	Don
40	Fonds Chantal Viart	Anjou	Service commun de la documentation et des archives	R 235 000	2003		1985	2002	Dépôt
41	Fonds Benoîte Groult	Paris	Service commun de la documentation et des archives	31 AF	2012		1940	2011	Don
42	Fonds Marcel Béalu	Loir-et-Cher	Service commun de la documentation et des archives	R 232 000	1996	1999	1924	1990	Don
43	Fonds Luc Bérimond	Nord	Service commun de la documentation et des archives	R 233 000	2004	2010 : dépôt ; 2013 : don	1940	1993	Don
44	Fonds Jean Cussat-Blanc	Guéret (Creuse)	Service commun de la documentation et des archives	R 820 000	~2000				Don
45	Fonds Jean Bouhier	La Roche-sur-Yon (Vendée)	Service commun de la documentation et des archives	R 230 000					
46	Correspondance de Fabrice Flahutez		Service commun de la documentation et des archives	R 760 607	2011		1998	1998	Don
47	Fonds Pierre Garnier	Amiens	Service commun de la documentation et des archives	R 210 000	1997		1950	1997	Don
48	Collection Jean-Yves Guérin	Paris	Service commun de la documentation et des archives	R 241 700	2015		1973	1980	Don
49	Fonds Pierre Hiegel	Paris	Service commun de la documentation et des archives	R 233 800	2011		1943	1984	Don
50	Fonds Jean L'Anselme	Amiens	Service commun de la documentation et des archives	R 236 000	2008	2009	1932	2008	Don
51	Collection Annie Lebaillif	Havre	Service commun de la documentation et des archives	R 741 100	2015		1962	1965	Don
52	Collection Gérard Léman		Service commun de la documentation et des archives	R 620 000	2012		1982	2006	Achat
53	Fonds Henri de Lescoët	Comores	Service commun de la documentation et des archives	R 234 000	2003		1943	2002	Don
54	Fonds Claude-Edmonde Magny		Service commun de la documentation et des archives	R 241 500	2012		1947	1953	Don
55	Fonds Michel Manoll	Loire-Atlantique	Service commun de la documentation et des archives	R 200 001	2008		1937	1998	Don
56	Fonds Henri Petit	Avallon	Service commun de la documentation et des archives	R 700 001					
57	Collection Francis Ponge	Montpellier	Service commun de la documentation et des archives	R 241 450	2011		1944	1949	Don
58	Fonds Francine Caron	Batz-sur-mer (Loire Atlantique)	Service commun de la documentation et des archives	R 842 000	1999	2008	1968	2006	Dépôt
59	Fonds Jean Rousselot	Poitiers (Vienne)	Service commun de la documentation et des archives	R 231 000	2006		1935	2006	Don
60	Collection Fernando Schirosi	Lecce (Italie)	Service commun de la documentation et des archives	R 741 000	2009		1969	1981	Don
61	Fonds Jean-Vincent Verdonnet	Haute-Savoie	Service commun de la documentation et des archives	R 235 000	2009		1943	2009	Don
	Fonds Edmond Humeau	Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire)	Service commun de la documentation et des archives	R 241 000	2000	2009	1926	1996	Don

ID	Propriétaire	Langue(s)	Manuscrits / Autographes	Essai	Bibliothèque	Correspondance	Documentation	Papiers personnels	Papiers de famille	Dossier éditeur	Articles/Coupures de presse	Photographies
1	Université Catholique de l'Ouest : propriétaire de la partie donnée en 1960	Français	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	
2				Oui	Oui	Oui	Oui				Oui	Oui
3	Soumis à autorisation	Français, espagnol	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui			Oui	Non
4	M. et Mme Bruel	Français, patois angevin	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
5	Mme Bruel	Français	Oui		Oui	Oui	Non	Oui		Oui	Oui	Oui
6		Français	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
7		Français	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
8		Français		Oui		Oui	Oui	Oui			Oui	
9		Français	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
10			Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
11		Français	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
12			Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
13			Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
14			Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
15	État		Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
16			Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
17			Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
18			Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19			Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
20			Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
21			Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
22	Guy-Olivier Encrenaz		Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
23			Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
24			Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
25			Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
26			Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
27		Français	Oui		Oui	Oui	Oui					Non
28		Français			Oui	Oui		Oui				Oui
29		Français, russe, castillan			Oui			Oui				Non
30		Français	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui				Oui
31	Famille	Français	Oui		Non							
32		Français	Oui			Oui		Oui				Oui
33	Ayant droit	Français, patois angevin	Oui			Oui	Oui	Oui				Oui
34	Jean Laugier, après son décès	Français, macédonien, anglais	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui				Oui
35		Français	Non	Non	Non	Oui	Non	Non				Non
36	Constitué par son frère Henri	Français	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non

ID	Propriétaire	Langue(s)	Manuscrits / Autographes	Essai	Bibliothèque	Correspondance	Documentation	Papiers personnels	Papiers de famille	Dossier éditeur	Articles/Coupures de presse	Photographies
37	Veuve et enfants de Maurice Bousquet	Français	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui		Non
38		Français	Oui	Oui	Non	Oui	Oui		Non	Non	Oui	Non
39	Michel Tournier	Français, anglais, allemand, catillan, portugais, italien, moldave	Oui			Oui		Oui				Oui
40	Colette Brière	Français	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
41		Français, allemand, néerlandais, espagnol, norvégien, slovaque, coréen et japonais	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
42	Mme Béalu	Français	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
43	Mme Fraissé Bérimont (épouse)	Français	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
44			Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
45			Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
46			Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
47			Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
48			Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
49			Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
50			Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
51			Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
52			Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
53	Colette Brière	Français	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
54	Claire Grimal (sa fille)		Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
55	Thérèse Manoll (sa veuve)		Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
56			Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
57	Armande Ponge (fille)	Français	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
58			Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
59	Anne-Marie Rousselot (fille)		Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
60			Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
61			Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
			Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

ID	Fonds audio/vidéo	Objets	Dessin/iconographie	Autres	Métrage linéaire	Exploitation / traitement	Edition/publication	Colloque	Prêts	Archiviste	Bibliothécaire	Remarques
1	Non	Non	Oui		4,30ml					Oui	Non	
2	Non	Non	Oui	Collections marques d'imprimeurs	2,40ml					Oui	Non	
3	Non	Non	Non		13,70ml					Oui	Non	
4	Non	Non	Oui	Revues, plans	3,80ml					Oui	Non	
5	Oui	Non	Oui	Intervention radiophoniques	1,60ml					Oui	Non	Complémentaire : Fonds André Bruel Bibliothèque Municipale Angers
6	Non	Non	Oui		0,90ml					Oui	Non	
7	Non	Non	Oui		0,40ml					Oui	Non	Partie du fonds a été acheté. Le fonds est lié à celui de Marc Leclerc
8					1,10ml							
9	Non	Non	Non									
10	Non	Non	Non									
11	Non	Non	Oui	Partitions								
12	Non	Non	Oui			Oui	Oui	Oui	Non			
13	Non	Non	Non					Oui				
14	Non	Non	Oui		Un exemplaire de l'ouvrage *Roger ou les à-côtés de l'ombrelle*							
15	Non	Non	Non									
16	Non	Non	Non		220p.							
17	Non	Non	Non		7 lettres autographes							
18	Non	Non	Non		413p.							En lien avec le fonds André Bruel
19	Non	Non	Non									
20	Non	Non	Oui									
21	Non	Non	Oui									
22	Non	Non	Oui									
23	Non	Non	Oui									
24	Non	Oui	Oui									
25	Non	Non	Non									Bibliophilie contemporaine
26	Non	Non	Non									
27	Non	Non	Non		10,5 ml					A choisir	A choisir	
28	Non									Non	Oui	
29	Oui											Une partie des ouvrages ont été achetés
30	Non	Non	Non								Oui	
31		Oui			3ml							
32										Oui	Oui	Ouvrages donnés par l'auteur conservés dans un autre fonds
33	Oui				1,7ml					Oui	Oui	On ne sait pas comment le fonds a été acquis : une demande officielle de don est en attente
34	Oui	Non	Oui		8,5ml						Oui	
35	Non	Non	Non		0,01ml					Oui		
36	Non	Non	Oui		26 dossiers						Oui	

ID	Fonds audio/vidéo	Objets	Dessin/iconographie	Autres	Métrage linéaire	Exploitation / traitement	Edition/publication	Colloque	Prêts	Archiviste	Bibliothécaire	Remarques
37	Non	Non	Non								Oui	Archives de manuscrits d'écrivains divers recueilli dans le cadre de la revue *Points et Contrepoints*
38	Non	Non	Non								Oui	
39	Oui	Non	Oui									
40	Non	Non	Oui	Revue	0,08ml					Oui	Oui	Dépôt initial est devenu un don en 2008. Accroissement futur par un legs
41	Non	Non	Non	Traduction, activité de conférencière et de jurée du concours Femina	2,1ml						Oui	
42	Non	Non	Oui		0,2ml			Oui			Oui	
43	Oui	Non	Oui					Oui				Le dépôt de 2004 s'est transformé en don après validation du Conseil de gestion de l'université en 2014
44	Non	Non	Non	Documents concernant la revue *Résurrection*								associé dans les années 1990 au Centre de recherches en littérature et linguistique de l'Anjou
45	Oui	Non	Non									Relations avec l'Ecole de Rochefort
46	Non	Non	Non	Carte autographe de Julien Gracq	Une carte postale avec son enveloppe						Oui	Fonds associé au fonds Julien Gracq
47	Oui	Oui	Non		1,5ml							Fonds entré suite à un colloque
48	Non	Non	Non									Correspondance associée au fonds Edmond Humeau
49	Non	Non	Oui									Associé au fonds Luc Bérimont
50	Non	Non	Non	Correspondance avec l'Ecole de Rochefort	1,3ml							
51	Non	Non	Non		5 lettres manuscrites							Associé au fonds Hervé Bazin
52	Non	Non	Oui	Cartes	13 pièces							Associé au fonds Michel Tournier
53	Non	Non	Oui		0,08ml							Poète de l'Ecole de Rochefort
54	Non	Non	Non		121 lettres							Associé au fonds Edmond Humeau
55	Non	Non	Non	Transcription d'émissions de radio	1,40ml							Le fonds est probablement entré à Angers dans les années 70, mais aucun contrat n'avait été signé. La situation est régulée en 2008.
56	Non	Non	Oui		160 articles							
57	Non	Non	Non		3 lettres							Associé au fonds Edmond Hume
58	Oui	Non	Non		0,3 ml + 1 carton							Il s'agissait d'un dépôt en 1999, mais d'un don en 2008
59	Non	Non	Oui		1,2ml							Poète de l'Ecole de Rochefort
60	Non	Non	Non		18 lettres, 3 photographies, 8 cartes							Correspondance associée au fonds Hervé Bazin
61	Non	Non	Non									Poète de l'Ecole de Rochefort
	Oui	Non	Oui		10ml							

Table des matières

INTRODUCTION **6**

1. Quelles différences dans la collecte et la gestion des archives littéraires dans les bibliothèques et les services d'archives ? **8**

1.1. Les archives littéraires : des contours flous 8
1.1.1. Un sujet hybride 8
a) Quelle typologie ? 8
b) Le renouvellement du plaisir du texte 11
1.1.2. Des archives privées spécifiques 12
a) Des archives privées … 12
b) … mais des archives d'écrivains soumises à une réglementation spécifique 13
1.1.3. Le choix de l'écrivain 13
1.2. Quels acteurs de la collecte ? 15
1.2.1. Les modalités d'entrée 15
a) Des entrées par voies extraordinaires 15
b) Une politique d'enrichissement 18
1.2.2. Entre services d'archives et bibliothèques 19
1.2.3. Concurrence et initiatives privées 21
1.2.4. La valeur financière des archives littéraires 23
a) Une valeur financière en augmentation 23
b) Le scandale Aristophil 24
c) La demande internationale : l'exportation des archives à l'étranger 25
1.3. Quelle exploitation des archives littéraires ? Quels publics ? 27
1.3.1. Le classement : une étape essentielle, quel que soit le public visé 27
1.3.2. La recherche 30
a) Un public : les chercheurs 30
b) Quels axes de recherche ? 30
1.3.3. Le « grand public » 32

BIBLIOGRAPHIE **35**

ÉTAT DES SOURCES **41**

Sources réglementaires : 41
Journaux : 42
Fonds d'archives : 42

2. La collecte et la gestion des archives littéraires en Maine-et-Loire, intérêt ou indifférence ? **48**

2.1. Présentation de l'environnement 48
2.1.1. Quels acteurs de la collecte ? 48
a) La bibliothèque municipale d'Angers 48
a) Le service commun de la documentation et des archives d'Angers 49
b) Les archives départementales de Maine-et-Loire 50
2.1.2. Espace littéraire fécond ? 50
a) Un foyer littéraire 50
b) Un centre de recherche 51
2.1.3. Des célébrations littéraires 53
2.2. Une collecte et une conservation limitée 54
2.2.1. Quels fonds et quelles modalités d'entrée ? 54

CC BY NC ND

a) Réalisation du récolement 54
b) Quelles modalités d'entrée 56
c) Quelle typologie ? 59
2.2.2. La prédominance des dons 60
a) Une acquisition peu onéreuse 60
b) Un nombre d'entrées parfois suffisants 61
c) Des portes ouvertes à de nouvelles thématiques 61
2.2.3. Les relations entre les services ? 62
2.3. Existe-t-il des politiques de collecte ? 63
2.3.1. Le rôle des personnalités médiatrices 63
2.3.2. Quelle logique territoriale ? 65
2.3.3. Quelle valorisation ? 67
a) Une vitrine pour le lieu de conservation 68
b) Une vitrine pour l'écrivain 68
c) Comment les fonds sont-ils mis en valeur ? 69

CONCLUSION 73

ANNEXES 74

1. Entretiens 74
1.1. Entretien avec Marc-Edouard Gautier 74
1.2. Entretien avec Valérie Neveu 80
1.3. Entretien avec France Chabod : 88
2. Tableau de récolement 91

TABLE DES ILLUSTRATIONS 99

Table des illustrations

Figure 1 : Capture d'écran de la page d'accueil du Catalogue Collectif de France 23

Figure 2 : Capture d'écran de la page internet de la Maison Julien Gracq 53

Figure 3 : Affiche du festival littéraire de Savennières (2016) 54

Figure 4 : Pourcentage de fonds littéraires conservés par institution du Maine-et-Loire 56

Figure 5 : Modalités d'entrée de toutes les institutions confondues dans le Maine-et-Loire 56

Figure 6 : Pourcentage par modalités d'entrée à la bibliothèque municipale d'Angers 57

Figure 7 : Pourcentage par modalités d'entrée aux archives départementales de Maine-et-Loire 57

Figure 8 : Pourcentage par modalités d'entrée au service commun de la documentation et des archives d'Angers .. 58

Figure 9 : Typologie des fonds conservés dans le Maine-et-Loire 59

Figure 10 : Pourcentage des fonds d'auteurs venant d'Anjou et d'ailleurs conservés au service commun de la documentation et des archives d'Angers 66

Figure 11 : Pourcentage des fonds d'auteurs venant d'Anjou et d'ailleurs conservés à la bibliothèque municipale d'Angers 67

Figure 12 : Capture d'écran de la présentation de l'exposition Jean-Pierre Geay sur le site de la bibliothèque municipale d'Angers 70

Figure 13 : Capture d'écran de la page d'accueil internet du Catalogue en ligne des Archives et des Manuscrits de l'Enseignement Supérieur 71

RÉSUMÉ

Les archives littéraires sont des objets d'étude intéressants en eux-mêmes car elles sont difficilement définissables. Ce travail s'intéresse à l'originalité de ces archives et à l'intérêt qu'elles présentent.
Aussi, s'agissait-il ici de s'interroger sur la manière dont les archives littéraires sont collectées : est-ce que les services, bibliothèques et services d'archives, mènent une politique d'acquisition en matière d'archives littéraires ? Mais aussi de s'intéresser à la manière dont elles sont valorisées : par des expositions, par la recherche, etc.
Depuis 1994, la Direction des Archives de France et la Direction du Livre et de la Lecture ont mis en place une circulaire concernant la répartition de ce type d'archives entre les services d'archives et les bibliothèques. Ainsi, l'étude montre quelle est l'influence de cette circulaire en s'appuyant sur l'exemple du Maine-et-Loire. En effet, dans ce département, ce sont les bibliothèques, bibliothèque municipale d'Angers et service commun de la documentation et des archives d'Angers, qui conservent la majorité des fonds littéraires.

mots-clés : archives littéraires, collecte, écrivain, valorisation, recherche en littérature, Maine-et-Loire, bibliothèque municipale d'Angers, service commun de la documentation et des archives d'Angers

ABSTRACT

Literary archives are an interesting topic by themselves because they are hard to define. This work focuses on the originality of these archives and on the interest they offer.
Thus, the question was about of how the archives of literature are collected: do the various services, library and archive services, carry out a policy of acquisition in the matter of literary archives? And also, it needed to focus on the way they are valued: by exhibitions, research, and so on.
In 1994, the Direction des Archives de France and the Direction du Livre et de la Lecture emitted a circular pertaining the repartition of this kind of archives between archive services and libraries. Hence, this study shows how important this circular is, focusing on the example of Maine-et-Loire. Indeed, in this department, most of the literary estates are kept by libraries: the public library of Angers and the documentation section of Angers university.

keywords: Archives of literature, collection, writer, valuation, literature research, Maine-et-Loire, Angers' public library, documentation section of Angers university

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Lisa Cassassolles
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 06 / 06 / 2017

Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint à tous les rapports, dossiers, mémoires.

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex

université angers